

ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

OUVRAGE HONORÉ D'UNE SOUSCRIPTION DU

GOUVERNEMENT DE QUÉBEC

Tous Droits Réservés

1928



ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

3 L
INVENTAIRE
des
CONCESSIONS EN FIEF ET SEIGNEURIE
FOIS ET HOMMAGES
et
AVEUX ET DÉNOMBREMENTS
conservés aux
ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

PAR

PIERRE-GEORGES (ROY
2

VOLUME QUATRIÈME

4
BEAUCEVILLE
L'“ECLAIREUR”, Limitée
EDITEUR

1928

ARCHIVES DE QUÉBEC

FIEF ET SEIGNEURIE DE MEDOCTEC

(Acadie)

20 septembre 1684.

Acte de concession de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à René Damours de Clignancour de l'étendue de terre non concédée ni habitée qui se rencontre le long de la rivière Saint-Jean depuis le lieu de Medoctec icelui compris jusques au Long-Sault qui se trouve en remontant la dite rivière Saint-Jean icelle comprise avec les îles et îlets qui se trouveront dans cet espace de deux lieues de profondeur de chaque côté de la dite rivière Saint-Jean. A titre de fief et seigneurie.

Mentionné dans le brevet de confirmation de Sa Majesté du 24 mai 1689.

24 mai 1689.

Brevet de confirmation de Sa Majesté en faveur de René Damours de Clignancour de la concession à lui faite le 20 septembre 1684 par MM. de la Barre et de Meulles.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 86.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 40.

FIEF ET SEIGNEURIE DE NACCHOUAC
(Acadie)

20 septembre 1684.

Acte de concession de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Mathieu Damours, écuyer, de ce qui se rencontre de terres non concédées ni habitées le long de la rivière Saint-Jean entre le lieu nommé Jemsec et un autre lieu nommé Nacchoüac, et deux lieues de profondeur de chaque côté de la dite rivière Saint-Jean, icelle comprise, avec les îles et îlets qui se rencontrent dans cet espace, ensemble la rivière du Ramouctou, autant que la dite profondeur de deux lieues s'étendra, en titre de fief et seigneurie, avec haute, moyenne et basse justice.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 1, folio 112.

1er mars 1693.

Acte de ratification de Sa Majesté de la concession accordée par MM. de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Mathieu Damours, le 20 septembre 1684.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 112.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 49.

FIEF ET SEIGNEURIE DE RICHIBOUCTOU

20 septembre 1684.

Acte de concession de MM. Lefebvre de la Barre et de Meulles, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France,

à Louis Damours Deschaufour de la rivière Richibouctou avec une lieue de terre de front du côté du sud-ouest d'icelle et de l'autre côté jusqu'à trois lieues au delà de la rivière Chibouctou icelle comprise avec les îles et îlets adjacents et de profondeur jusqu'au portage qui se trouve dans la dite rivière Chibouctou, duquel portage sera tirée une ligne parallèle au front et bord de la mer pour terminer la dite profondeur. A titre de fief et seigneurie.

Mentionné dans le brevet de confirmation de Sa Majesté du 24 mai 1689.

24 mai 1689.

Brevet de confirmation de Sa Majesté en faveur de Louis Damours Deschaufour de la concession à lui accordée le 20 septembre 1684 par MM. de la Barre et de Meulles.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 86.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 41.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LA-RIVIÈRE-DES-TROIS-PISTOLES

6 janvier 1687.

Acte de concession du marquis de Denonville et Bouchart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Charles Denys de Vitré, conseiller au Conseil Souverain de ce pays, de "deux lieues de front le long du fleuve Saint-Laurent, du costé du sud, à prendre depuis la concession du sr Villeray en descendant le dit fleuve St-Laurent, la rivière des Trois-Pistoles comprise, et les isles qui se trouveront dans les deux lieues de la présente concession sur deux lieues de profondeur, même l'isle au

Basque si elle se trouve dans la dite quantité présentement concédée...” En fief, seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 3, folio 2.

Publiée dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, pp. 61 et 318.

1er janvier 1688.

Brevet de confirmation par Sa Majesté en faveur de Charles Denys de Vitré de la concession à lui accordée par MM. de Denonville et Bochart Champigny le 6 janvier 1687.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 76.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 36.

13 novembre 1688.

Acte de vente de Charles Denys de Vitré, conseiller au Conseil Souverain, à Denis Riverin, directeur de la Compagnie du Nord, demeurant à Québec, de la seigneurie de la Rivière-Trois-Pistoles, aux charges, clauses et conditions portées par son titre de concession et moyennant le prix et somme de cent livres de rente annuelle.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 13 novembre 1688. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 novembre 1688.

Convention entre M. Charles Denys de Vitré et Denis Riverin pour se démettre et départir du contrat passé entre eux le 13 novembre 1688 au sujet de la seigneurie de la Rivière-Trois-Pistoles.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 18 novembre 1688. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 mars 1696.

Acte d'échange entre Charles Denys de Vitré et Jean Rioux, habitant de l'île Saint-Laurent (île d'Orléans), de la seigneurie de la Rivière-Trois-Pistoles pour une terre et habitation sise et situées en l'île Saint-Laurent, paroisse Saint-François.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 15 mars 1696. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

10 avril 1697.

Acte de foi et hommage de Jean Riou, habitant, demeurant en l'île Saint-Laurent (île d'Orléans), paroisse Saint-François, pour le fief et seigneurie de la Rivière-des-Trois-Pistoles qu'il a acheté du sieur de Vitré.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
15 février 1723.

Acte de foi et hommage de Nicolas Riou, fils aîné de feu Jean Riou, héritier pour moitié du fief de la Rivière-des-Trois-Pistoles, et héritier pour un tiers de Marie Riou, sa soeur, religieuse professe à l'Hôtel-Dieu de Québec, laquelle était héritière pour un tiers de l'autre moitié du dit fief, faisant aussi pour Vincent et Pierre Riou, ses frères et soeur, héritiers de feu leur père chacun pour un tiers de la dite autre moitié du dit fief, et encore pour chacun un tiers dans la part de la dite Marie Riou, leur soeur.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 29.

16 février 1723.

Aveu et dénombrement de Nicolas Riou, propriétaire pour moitié du fief de la Rivière-des-Trois-Pistoles et d'un neuvième de l'autre moitié du dit fief, faisant tant

pour lui au dit nom que pour Vincent et Pierre Riou, ses frères, propriétaires chacun d'un tiers et d'un neuvième de l'autre moitié du dit fief.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 3.

6 avril 1751.

Acte de concession du marquis de la Jonquière et de François Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Nicolas Riou, propriétaire en partie de la seigneurie des Trois-Pistoles, de "l'étendue de terrain qui se trouve non concédé entre la seigneurie des Trois-Pistoles et les terres appartenant aux représentants de feu M. de la Chesnaye, sur quatre lieues de profondeur, avec les îles, îlots et battures qui se trouvent au-devant du dit terrain." Pour en jouir à perpétuité, à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 9, folio 81.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 226.

5 août 1774.

Acte d'accord entre Jean-Baptiste Côté, veuf de Véronique Rioux, et Jean-Baptiste Larrivée et Geneviève Rioux, sa femme, et Etienne Rioux au sujet de leurs propriétés dans le fief et seigneurie des Trois-Pistoles.

Greffe de Michel Saindon, notaire à Cacouna, 5 août 1774.

27 juillet 1775.

Acte de donation de Jean-Baptiste Rioux père tant pour lui que pour dame Reine Boucher, sa femme, en faveur de leur fils, Jean-Baptiste Rioux, de certaines portions du fief et seigneurie des Trois-Pistoles.

Greffe de Roger Lelièvre, notaire à Québec, 27 juillet 1775.

13 mars 1778.

Acte de vente de Régis Lepage à Etienne Rioux fils d'une partie du fief et seigneurie des Trois-Pistoles.

Greffe de Michel Saindon, notaire à Cacouna, 13 mars 1778.

20 janvier 1780.

Acte de vente de Madeleine Rioux, veuve du sieur Lepage de la Fossaye, et Régis Lepage, son fils, à Etienne Rioux d'une part de terre dans le fief et seigneurie des Trois-Pistoles.

Greffe de Michel Saindon, notaire à Cacouna, 20 janvier 1780.

5 juin 1780.

Acte de vente de Prisque Soucy et Madeleine Rioux, sa femme, à Etienne Rioux d'une part de terre dans le fief et seigneurie des Trois-Pistoles.

Greffe de Michel Saindon, notaire à Cacouna, 5 juin 1780.

26 février 1782.

Acte d'accord et partage entre Etienne Rioux, seigneur des Trois-Pistoles, et Jean-Baptiste Rioux et ses frères, héritiers présomptifs de Vincent Rioux et de Marie-Catherine Côté, sa femme.

Pièce sous seing privé déposé au greffe de la Cour des Plaidoyers Communs de Québec, le 13 août 1782.

9 septembre 1782.

Acte de vente de Prisque Soucy et Marie-Madeleine Rioux, sa femme, et Jean-Baptiste Larrivée et Marie-Geneviève Rioux, sa femme, à Etienne Rioux de tous leurs droits dans le manoir seigneurial des Trois-Pistoles.

Pièce sous seing privé déposée au greffe de Jacques Colin, notaire aux Trois-Pistoles.

17 février 1783.

Acte de vente de Barthélemy Dubé et Marie-Louise Lepage, sa femme, à Etienne Rioux fils de tous les biens-fonds, parts et portions que la dite dame Dubé peut réclamer dans le domaine des Trois-Pistoles.

Acte sous seing privé déposé au greffe de Jacques Colin, notaire aux Trois-Pistoles.

24 mars 1783.

Acte de partage entre Prisque Soucy et sa femme et Jean-Baptiste Larrivée et sa femme, héritiers présomptifs du seigneur des Trois-Pistoles.

Pièce sous seing privé déposée au greffe de Jacques Colin, notaire aux Trois-Pistoles, le 2 avril 1783.

24 mars 1783.

Acte de partage de la seigneurie des Trois-Pistoles.

Pièce sous seing privé déposée au greffe de Jacques Colin, notaires aux Trois-Pistoles, le 2 avril 1783.

25 mars 1783.

Acte de vente de Jean-Baptiste Larrivée et Geneviève Rioux, sa femme, à Etienne Rioux d'un circuit de terre joignant le manoir seigneurial des Trois-Pistoles.

Pièce sous seing privé mentionnée dans l'acte de foi et hommage d'Eloi Rioux du 17 mai 1831.

9 février 1784.

Acte de donation d'Etienne Rioux à Etienne Rioux, son fils, et à dame Marie-Rosalie Côté, sa femme, de tout ce qu'il peut avoir à lui, consistant en la seigneurie des Trois-Pistoles, etc., etc.

Greffe de Jacques Colin, notaire aux Trois-Pistoles, 9 février 1784.

9 février 1784.

Acte d'échange entre Etienne Rioux fils et Jean-Baptiste Larrivée par lequel le dit Rioux cède au dit Larrivée neuf arpents de terre de front dans l'Anse-au-Coq et le dit Larrivée donne au dit Rioux cinq arpents et neuf perches dans le fief et seigneurie des Trois-Pistoles.

Greffe de Jacques Colin, notaire aux Trois-Pistoles, 9 février 1784.

9 février 1784.

Acte d'échange entre Ambroise Damours et Etienne Rioux fils par lequel le dit Damours cède au dit Rioux quatre arpents et deux perches de terre de front dans le fief et seigneurie des Trois-Pistoles.

Greffe de Jacques Colin, notaire aux Trois-Pistoles, 9 février 1784.

8 juillet 1784.

Acte de vente de Pierre Lepage de Saint-Barnabé, seigneur de Rimouski, et dame Véronique Rioux, sa femme, à Etienne Rioux de la part et portion de terre qui leur est échue dans le domaine des Trois-Pistoles.

Pièce sous seing privée déposée au greffe de Jacques Colin, notaire aux Trois-Pistoles, le 2 décembre 1784.

2 décembre 1784.

Acte de vente de Barthélemy Dubé et Marie-Louise Lepage, sa femme, à Etienne Rioux fils de tout ce qu'ils peuvent avoir et prétendre dans le fief et seigneurie des Trois-Pistoles.

Greffe de Jacques Colin, notaire aux Trois-Pistoles, le 2 décembre 1784.

Mars 1791.

Acte de vente de Barthélemy Dubé et Louise Lepage,

sa femme, à Etienne Rioux d'une portion de terre dans le fief et seigneurie des Trois-Pistoles.

Pièce sous seing privé déposée au greffe de Jacques Colin, notaire aux Trois-Pistoles, le 24 mars 1791.

25 janvier 1792.

Acte d'abandon de Barthélemy Dubé et Marie-Louise Lepage, sa femme, à Etienne Rioux de tout ce qui peut leur appartenir dans le fief et seigneurie des Trois-Pistoles.

Pièce sous seing privé déposée au greffe de Jacques Colin, notaire aux Trois-Pistoles, le 18 mars 1792.

17 janvier 1800.

Acte de vente de Marcel Lavoie et de dame Marie-Cécile Rioux, sa femme, à Etienne Rioux de tous les biens immobiliers que la dite Marie-Cécile Rioux peut réclamer dans la succession de feu Marie-Rosalie Côté, épouse du dit Etienne Rioux.

Greffe de Bernard Dubergès, notaire à Kamouraska, 17 janvier 1800.

6 mars 1803.

Acte de vente de Jean-Baptiste Larrivée et dame Marie-Geneviève Rioux, sa femme, à Vincent Rioux, co-seigneur des Trois Pistoles, d'un fief de six arpents huit perches de front sur deux lieues de profondeur, situé sur la dite seigneurie qui borne par devant au fleuve Saint-Laurent, en montant toute la profondeur de la dite seigneurie, joignant au sud-ouest au domaine, courant au nord-est la largeur des dits six arpents et huit perches à la terre actuellement appartenant à Alexis Pot-de-vin (Potvin), aux dits vendeurs appartenant le dit fief comme venant d'héritage de feu Nicolas Rioux, seigneur primitif des Trois-Pistoles.

Greffe d'Augustin Dionne, notaire à la Rivière-Ouelle, 6 mars 1803.

7 mars 1803.

Acte d'échange entre Paul Rioux et Marie-Marguerite Côté, sa femme, d'une part, et Pierre Rioux fils, d'autre part, par lequel le dit Paul Rioux cède à Pierre Rioux fils, leur frère et beau-frère, une terre et habitation sur la première concession de la seigneurie des Trois-Pistoles et en contre-échange le dit Pierre Rioux leur cède, entre autres biens, deux perches treize pieds et un pouce de terre de front sur quarante-deux arpents en profondeur en fief sur la première concession, etc, etc.

Greffe d'Augustin Dionne, notaire à la Rivière-Ouelle, 7 mars 1803.

15 juillet 1805.

Acte de donation entre-vifs d'Etienne Rioux, seigneur primitif des Trois-Pistoles, à Joseph Rioux, son fils, d'une terre de six arpents de front qui forme le domaine de la seigneurie des Trois-Pistoles.

Greffe d'Augustin Dionne, notaire à la Rivière-Ouelle, 15 juillet 1805.

15 juillet 1805.

Testament solennel d'Etienne Rioux par lequel il institue Joseph Rioux, son fils, son légataire universel.

Greffe d'Augustin Dionne, notaire à la Rivière-Ouelle, 15 juillet 1805.

5 mars 1807.

Acte de vente de Cyrille Larrivée, fils de Jean-Baptiste Larrivée, à Paul Rioux d'une partie du fief et seigneurie de Trois-Pistoles (trois arpents de terre de front sur deux lieues de profondeur).

Greffe de Bernard Dubergès, notaire à Kamouraska,
5 mars 1807.

25 mars 1807.

Acte de vente de Nicolas Larrivée, fils de Jean-Baptiste Larrivée et de Marie-Constance Martin, sa femme, à Paul Rioux d'une partie du fief et seigneurie des Trois-Pistoles (cinq arpents de front sur deux lieues de profondeur).

Greffe de Bernard Dubergès, notaire à Kamouraska,
25 mars 1807.

24 juin 1807.

Acte de vente de Jean-François-Régis Lepage de la Fosse et Marie-Josephite Métayer, sa femme, à Paul Rioux d'une partie du fief et seigneurie des Trois-Pistoles (cinq arpents et quart de front sur deux lieues de profondeur).

Greffe de Bernard Dubergès, notaire à Kamouraska,
24 juin 1807.

30 juillet 1807.

Acte de vente de Josué Rioux et Elie Rioux, et André Levesque et Théotiste Rioux, sa femme, et encore Vincent Levesque et Edes Rioux, sa femme, à Paul Rioux et Marie-Marguerite Côté, sa femme, de toutes les portions de fief qu'ils peuvent avoir dans le fief et seigneurie des Trois-Pistoles.

Greffe d'Augustin Dionne, notaire à la Rivière-Ouelle, 30 juillet 1807.

23 octobre 1807.

Acte de vente de François-Amable Côté et Pétronille Lepage de Saint-Barnabé, sa femme, à Paul Rioux de quatre arpents de front sur toute la profondeur de la seigneurie des Trois-Pistoles.

Greffe d'Augustin Dionne, notaire à la Rivière-Ouelle, 23 octobre 1807.

2 octobre 1808.

Acte de vente de Charles Lepage, Joseph Lepage, Germain et Nicolas Lepage, Diles Thérèse Lepage et Marie-Louise Lepage, Joseph Ruest et Marie-Gudule Lepage, sa femme, François-Amable Côté et Pétronille Lepage, sa femme, à Paul Lepage de cinq arpents deux perches et demie de terre de front sur toute la profondeur du fief et seigneurie des Trois-Pistoles.

Greffe d'Augustin Dionne, notaire à la Rivière-Ouelle, 2 octobre 1808.

2 octobre 1808.

Acte de vente de Pierre Lepage de Saint-Germain, Charles Lepage, Joseph Lepage, Germain Lepage et Nicolas Lepage, demoiselles Thérèse Lepage, Marie-Louise Lepage, Joseph Ruest et dame Marie-Gudule Lepage, sa femme, François-Amable Côté et Pétronille Lepage, sa femme, à Joseph Rioux d'une portion de terre dans le fief et seigneurie des Trois-Pistoles.

Greffe d'Augustin Dionne, notaire à Kamouraska, 2 octobre 1808.

29 janvier 1810.

Acte de vente de Germain Soucy, fils de Germain Soucy et de Marie-Archange Petit, et Marie-Archange Petit, veuve de Germain Soucy et présentement épouse de Noël Dubé, etc, à Paul Rioux d'un fief de deux arpents six perches de front sur toute la profondeur du fief et seigneurie des Trois-Pistoles.

Greffe d'Augustin Dionne, notaire à la Rivière-Ouelle, 29 janvier 1810.

22 août 1810.

Acte de vente de Cyrille Larrivée à Paul Rioux de deux arpents de terre de front sur deux lieues de profondeur dans le fief et seigneurie des Trois-Pistoles.

Greffe d'Augustin Dionne, notaire à la Rivière-Ouelle, 22 août 1810.

22 août 1810.

Acte d'échange entre Joseph Rioux, seigneur primitif des Trois-Pistoles, et Pélagie Asselin, sa femme, et Maximilien Rioux, fils d'Etienne Rioux, de parties de terre dans le fief et seigneurie des Trois-Pistoles.

Greffe d'Augustin Dionne, notaire à la Rivière-Ouelle, 22 août 1810.

22 août 1810.

Acte de vente de Jean-Baptiste Bélanger et de dame Elisabeth Rioux, sa femme, à Joseph Rioux de toutes les parts et portions qui peuvent leur appartenir dans le fief et seigneurie des Trois-Pistoles.

Greffe d'Augustin Dionne, notaire à la Rivière-Ouelle, 22 août 1810.

23 août 1810.

Acte de vente de Maxime-Etienne Damours et Vincent Damours, Jean-François Ouellet et Marie-Françoise Damours, sa femme, Hyacinthe Morin et Marie-Elizabeth Boucher, sa femme, Jean-Baptiste Leblond et Julienne Damours, sa femme, Gabriel Houde et Véronique Damours, sa femme, à Paul Rioux de leurs parts et prétentions dans le fief et seigneurie des Trois-Pistoles.

Greffe d'Augustin Dionne, notaire à la Rivière-Ouelle, 23 août 1810.

8 août 1814.

Acte de vente de Michel Bélanger et Marie-Modeste

Rioux, sa femme, à Joseph Rioux de leurs parts et portions du fief et seigneurie des Trois-Pistoles.

Greffe d'Augustin Dionne, notaire à la Rivière-Ouelle, 8 août 1814.

16 octobre 1815.

Acte de vente de Calixte Saint-Laurent et Geneviève Larrivée, sa femme, à Paul Rioux d'une terre en fief dans le fief et seigneurie des Trois-Pistoles.

Greffe de Joseph Amyot, notaire à la Rivière-du-Loup, 16 octobre 1815.

11 février 1815.

Acte de vente de Cyrille Larrivée et Luce Larrivée, sa femme, à Etienne Rioux, pour Joseph Rioux, son fils, d'une portion de terre dans le fief et seigneurie des Trois-Pistoles.

Greffe d'Augustin Dionne, notaire à Kamouraska, 11 février 1815.

21 juin 1815.

Acte d'échange entre Joseph Rioux et Etienne Rioux, fils d'Etienne Rioux, de certaines portions de terre dans le fief et seigneurie des Trois-Pistoles.

Greffe d'Augustin Dionne, notaire à Kamouraska, 21 juin 1815.

8 octobre 1817.

Acte de vente d'Etienne Rioux fils à Joseph Rioux, son frère, de tous ses droits dans le fief et seigneurie des Trois-Pistoles y compris le manoir et le moulin à farine, au vendeur appartenant par succession de feu dame Rosalie Côté, sa mère.

Greffe de Joseph Ouellet, notaire aux Trois-Pistoles. 8 octobre 1817.

29 avril 1818.

Acte de vente de Vincent Levesque, fils de Joseph Levesque, à Paul Rioux des droits successifs à lui appartenant dans le fief et seigneurie des Trois-Pistoles.

Greffe de Joseph Ouellet, notaire aux Trois-Pistoles, 29 avril 1818.

8 mai 1818.

Testament de dame Reine Boucher, veuve de Jean-Baptiste Rioux, par lequel elle institue Jean-Baptiste Rioux, son fils, son légataire universel.

Greffe de Joseph Ouellet, notaire aux Trois-Pistoles, le 8 mai 1818.

7 novembre 1818.

Acte de vente d'Eloi Rioux à Jean-Baptiste Rioux de tous ses droits dans le fief et seigneurie des Trois-Pistoles.

Greffe de Joseph Ouellet, notaire aux Trois-Pistoles, 7 novembre 1818.

9 novembre 1818.

Acte de vente de Paul Rioux, co-seigneur des Trois-Pistoles, à Joseph Rioux de la cinquième partie du tiers du moulin à farine des Trois-Pistoles.

Greffe de Joseph Ouellet, notaire aux Trois-Pistoles, 9 novembre 1818.

17 novembre 1818.

Acte de partage entre les héritiers de feu Vincent Rioux, co-seigneur des Trois-Pistoles.

Greffe de Joseph Ouellet, notaire aux Trois-Pistoles, 17 novembre 1818.

4 avril 1823.

Acte de vente de Marcel Lavoie et Cécile Rioux, sa femme, à Joseph Rioux de tous leurs droits dans le fief et seigneurie des Trois-Pistoles.

Greffe de Joseph Ouellet, notaire aux Trois-Pistoles,
4 avril 1823.

5 novembre 1827.

Acte de donation de Joseph Rioux, seigneur primitif
des Trois-Pistoles, et dame Pélagie Asselin, sa femme, à
Eloi Rioux, leur fils, de diverses parties de terre du fief et
seigneurie des Trois-Pistoles.

Greffe de Joseph Ouellet, notaire aux Trois-Pistoles,
5 novembre 1827.

5 juin 1829.

Acte de donation de Joseph Rioux, seigneur primitif
des Trois-Pistoles, et dame Pélagie Asselin, sa femme, à
Eloi Rioux, leur fils, d'une partie du fief et seigneurie des
Trois-Pistoles.

Greffe de Joseph Ouellet, notaire aux Trois-Pistoles,
5 juin 1829.

15 octobre 1829.

Souffrance et délai jusqu'au mois de juin 1829 accor-
dé à Paul Rioux, seigneur d'une grande partie de la
seigneurie des Trois-Pistoles, pour la foi et hommage que
le dit Rioux est tenu de rendre pour le dit fief et seigneurie.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio
277.

30 juillet 1830.

Acte de foi et hommage de Paul Rioux, fils de feu
Vincent Rioux, pour une partie du fief et seigneurie des
Trois-Pistoles.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio
353.

17 mai 1831.

**Acte de foi et hommage d'Eloi Rioux pour la plus
grande partie du fief et seigneurie des Trois-Pistoles.**

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 374.

25 mars 1832.

Acte de foi et hommage de Paul Rioux, fils de feu Paul Rioux, tant en son nom que comme procureur de Jean-Baptiste Rioux, fils de feu Jean-Baptiste Rioux, de Benjamin Rioux, fils de Vincent Rioux, Pierre Rioux, fils de feu Etienne Rioux, tous petits-fils de feu Vincent Rioux, etc., etc., pour le fief et seigneurie des Trois-Pistoles.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 421.

18 septembre 1858.

Cadastre de la seigneurie des Trois-Pistoles, appartenant à Jean-Baptiste Rioux, écuyer, capitaine, clos le 18 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 90, 1ère partie).

Archives de la province de Québec.

18 septembre 1858.

Cadastre de partie de la seigneurie des Trois-Pistoles, appartenant à Etienne D'Amours, clos le 18 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 90, 2ème partie).

Archives de la province de Québec.

18 septembre 1858.

Cadastre de partie de la seigneurie des Trois-Pistoles, appartenant à Eloi Rioux (seigneur primitif), clos le 18 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 90, 3ème partie).

Archives de la province de Québec.

18 septembre 1858.

Cadastre de partie de la seigneurie des Trois-Pistoles.

appartenant à Charles-Hilaire Têtu, clos le 18 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 90, 4ème partie).

Archives de la province de Québec.

18 septembre 1858.

Cadastré de partie de la seigneurie des Trois-Pistoles, appartenant à Nazaire Têtu, clos le 18 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 90, 5ème partie).

Archives de la province de Québec.

18 septembre 1858.

Cadastré de partie de la seigneurie des Trois-Pistoles, appartenant à Eloi Rioux *et al.*, représentant capt. Jean-Baptiste Rioux, clos le 18 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 90, 6ème partie).

Archives de la province de Québec.

18 septembre 1858.

Cadastré de partie de la seigneurie des Trois-Pistoles, appartenant aux héritiers Benjamin Rioux, clos le 18 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 90, 7ème partie).

Archives de la province de Québec.

18 septembre 1858.

Cadastré de partie de la seigneurie des Trois-Pistoles, appartenant aux héritiers Paul Rioux, clos le 18 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 90, 8ème partie).

Archives de la province de Québec.

18 septembre 1858.

Cadastré de partie de la seigneurie des Trois-Pistoles, appartenant à Louis Bertrand, clos le 18 septembre 1858,

par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 90, 9ème partie).

Archives de la province de Québec.

18 septembre 1858.

Cadastré de partie de la seigneurie des Trois-Pistoles, appartenant à Jean-Baptiste Rioux, (Bostonnais), clos le 18 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 90, 10ème partie).

Archives de la province de Québec.

18 septembre 1858.

Cadastré de partie de la seigneurie des Trois-Pistoles, appartenant à François Rioux, pilote, clos le 18 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 90, 11ème partie).

Archives de la province de Québec.

18 septembre 1858.

Cadastré de partie de la seigneurie des Trois-Pistoles, appartenant à Jean-Baptiste et François Rioux, clos le 18 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 90, 12ème partie).

Archives de la province de Québec.

18 septembre 1858.

Cadastré de partie de la seigneurie des Trois-Pistoles, appartenant à Pierre Rioux, clos le 18 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 90, 13ème partie).

Archives de la province de Québec.

18 septembre 1858.

Cadastré de partie de la seigneurie des Trois-Pistoles, appartenant à Louis Leclerc, clos le 18 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 90, 14ème partie).

Archives de la province de Québec.

18 septembre 1858.

Cadastré de partie de la seigneurie des Trois-Pistoles, appartenant à Joseph St-Laurent, clos le 18 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 90, 15ème partie).

Archives de la province de Québec.

18 septembre 1858.

Cadastré de partie de la seigneurie des Trois-Pistoles, appartenant à Augustin Morency, clos le 18 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 90, 16ème partie).

Archives de la province de Québec.

18 septembre 1858.

Cadastré de partie de la seigneurie des Trois-Pistoles, appartenant à Jean-Saturnin D'Amours, clos le 18 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 90, 17ème partie).

Archives de la province de Québec.

18 septembre 1858.

Cadastré de partie de la seigneurie des Trois-Pistoles, appartenant à Raphaël Plourde, clos le 18 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 90, 18ème partie).

Archives de la province de Québec.

18 septembre 1858.

Cadastré de partie de la seigneurie des Trois-Pistoles, appartenant à Léandre Morency, clos le 18 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 90, 19ème partie).

Archives de la province de Québec.

18 septembre 1858.

Cadastré de partie de la seigneurie des Trois-Pistoles, appartenant à la veuve Ambroise D'Amours, clos le 18 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 90, 20ème partie).

Archives de la province de Québec.

18 septembre 1858.

Cadastré de partie de la seigneurie des Trois-Pistoles, appartenant à Philippe Renouf, clos le 18 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 90, 21ème partie).

Archives de la province de Québec.

18 septembre 1858.

Cadastré de partie de la seigneurie des Trois-Pistoles, appartenant à Edouard Malenfant, clos le 18 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 90, 22ème partie).

Archives de la province de Québec.

18 septembre 1858.

Cadastré de partie de la seigneurie des Trois-Pistoles, appartenant à Maurice Martel, clos le 18 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 90, 23ème partie).

Archives de la province de Québec.

18 septembre 1858.

Cadastré de partie de la seigneurie des Trois-Pistoles, appartenant à Séverin Rioux, clos le 18 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 90, 24ème partie).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE L'ILE-AUX-COUDRES

29 octobre 1687.

Acte de concession du marquis de Denonville et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au séminaire de Québec de "l'isle aux Coudres et battures qui sont autour d'icelle." A titre de fief.

Registre d'intendance no 3, folio 11.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 322.

1er mars 1688.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession de l'Ile-aux-Coudres accordée aux Messieurs du séminaire de Québec par MM. de Denonville et Bochart Champigny le 29 octobre 1687.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 81.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 37.

1er mars 1688.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession de toutes les grèves qui sont au-devant de leurs terres et seigneuries accordées aux Messieurs du séminaire de Québec par MM. de Denonville et Bochart Champigny, le 29 octobre 1687.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 80.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 38.

1er septembre 1710.

Requête des Messieurs du séminaire de Québec à M.

l'intendant aux fins de rectifier le contrat de concession de l'Ile-aux-Coudres.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 654.

1er septembre 1710.

Rectification du contrat de concession de l'Ile-aux-Coudres, par l'intendant Bégon, et permission aux Messieurs du séminaire de Québec d'établir des habitants dans leur dite seigneurie de l'Ile-aux-Coudres.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fief, folio 655.

11 janvier 1738.

Acte de foi et hommage de messire François-Elzéar Vallier, prêtre, théologal de la cathédrale de Québec, supérieur du séminaire de Québec, pour le fief de l'Ile-aux-Coudres appartenant au dit séminaire.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 200.

14 janvier 1738.

Aveu et dénombrement de François-Elzéar Vallier, prêtre, théologal de la cathédrale de Québec, supérieur du séminaire de Québec, pour le fief et seigneurie de l'Ile-aux-Coudres.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 2, folio 605.

19 mars 1781.

Acte de foi et hommage de Thomas-Laurent Bédard, prêtre, directeur et procureur du séminaire de Québec, pour le fief et seigneurie de l'Ile-aux-Coudres appartenant au dit séminaire.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 289.

11 juillet 1781.

Aveu et dénombrement de messire Henry-François Gravé, directeur et procureur du séminaire de Québec, pour le fief et seigneurie de l'Île-aux-Coudres.

Aveux et dénombremens, régime anglais, cahier no 1, folios 508 et 530.

16 juin 1859.

Cadastré de la seigneurie de l'Île-aux-Coudres, appartenant aux Messieurs du séminaire de Québec, clos le 16 juin 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 5).

Archives de la province de Québec.

FIEF DE L'ANSE ET RIVIÈRE DU CAP-CHAT

12 mars 1688.

Acte de concession du marquis de Denonville et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Denis Riverin, agent de Messieurs les anciens fermiers de ce pays au bail d'Oudiette, de l'“anse et rivière appelée Cap-Chat, scittuée au commencement des Monts Notre-Dame dans le fleuve Saint-Laurent en descendant de Québec, avecq six arpents de terre seullement de chaque costé de la dite rivière, pour y construire les bastiments et magazins nécessaires et convenables à l'establissement de pescherie qu'il y doit comancer ce printemps prochain.” En toute propriété.

Registre d'intendance no 3, folio 12.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 322.

FIEF ET SEIGNEURIE DE RIMOUSKI ET
SAINT-BARNABÉ

24 avril 1688.

Acte de concession du marquis de Denonville et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Rouer de la Cardonnière de "l'estendue de deux lieues de terre, prez et bois de front sur le fleuve St-Laurent à prendre joignant et attenant la concession du Bic appartenante au sieur de Vitré en descendant le dit fleuve et deux lieues de profondeur dans les terres, ensemble la rivière dite de Rimouski et autres rivières et ruisseaux sy aucuns se trouvent dans la dite estendue, avecq l'isle de St-Barnabé et les battures, isles et islets qui se pourront rencontrer entre les dites terres et la dite isle." En seigneurie, fief et justice.

Registre d'intendance no 3, folio 13.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, pp. 20 et 323.

24 mai 1689.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée au sieur Augustin Rouer de la Cardonnière par MM. de Denonville et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 24 avril 1688.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 85.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 42.

18 juillet 1694.

Acte d'échange entre Augustin Rouer, sieur de la Cardonnière, et René Lepage, sieur de Sainte-Claire, du

fief et seigneurie de Rimouski pour une terre et habitation en l'île d'Orléans, fief d'Argentenay.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 18 juillet 1694. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

27 janvier 1696.

Acte de foi et hommage de René Lepage, sieur de Sainte-Claire, pour la terre, fief et seigneurie de Rimouski dite Sainte-Barnabé.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 390.

20 août 1724.

Acte de foi et hommage de Pierre Lepage de Saint-Barnabé, fils aîné de feu René Lepage de Sainte-Claire, et en cette qualité propriétaire pour moitié du fief et seigneurie de Rimouski, et encore comme propriétaire pour un septième avec ses frères dans les deux treizièmes de l'autre moitié du dit fief, à cause des professions religieuses de ses deux soeurs, etc., etc.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 110.

25 août 1724.

Aveu et dénombrement de Pierre Lepage de Saint-Barnabé, fils aîné de feu René Lepage, pour le fief et seigneurie de Rimouski.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 183.

11 mars 1751.

Acte de concession du marquis de la Jonquière et de François Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Pierre Lepage de Saint-Barnabé, seigneur de Rimouski, de "l'étendue de terre de cinq quarts de lieue

de front sur deux lieues de profondeur, à prendre depuis la concession accordée au feu sieur Rouer de la Cardonnière, suivant le brevet de Sa Majesté du 24 mai 1689, en descendant au nord-est jusques et compris la pointe de l'île au Père, de manière que le suppliant se trouvera avoir trois lieues et un quart de front sur deux lieues de profondeur, qui seront bornés en total à la concession des représentants du sieur de Vitré, au sud-ouest et nord-est, à la pointe du dit islet au Père."

Registre d'intendance no 2, folio 77.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 224.

27 août 1756.

Acte d'échange entre Paul Lepage de la Mollaye, seigneur en partie de Rimouski, et Nicolas Dominique Lepage de la Fossaye par lequel le dit Lepage de la Mollaye abandonne au dit Lepage de la Fossaye tous les droits qu'il a par sa femme dans la seigneurie des Trois-Pistoles et reçoit en retour tous les droits possédés par le sieur Lepage de la Fossaye dans la seigneurie de Rimouski.

Greffe de Jean-Baptiste Decharnay, notaire à Québec,
27 août 1756.

1773.

Défense que produit devant les honorables juges de la cour des Plaidoyers Communs du district de Québec le sieur Louis Lepage, seigneur de Rimouski et Saint-Barnabé, à l'action mal à propos intentée contre lui-même et Pierre Lepage, par les sieur et dame Ignace Aubert et Charlotte Aubert d'Albergatti, héritiers de feu Ignace Aubert et son épouse, seigneurs du Bic (plaidoyer de maître Olry).

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Publiée dans *Le Bic: les étapes d'une paroisse* de M. l'abbé Joseph-D. Michaud, vol. I, p. 291.

24 juin 1790.

Acte de vente de Louis Lepage de Saint-Germain, garçon majeur, seigneur de Rimouski, Métis et propriétaire en partie des terres de l'Anse-aux-Coques et Sainte-Claire, à Joseph Drapeau, marchand, de Québec, seigneur de Champlain, de tous ses droits dans le fief et seigneurie de Rimouski, etc., etc.

Greffe de Louis Deschenaux, notaire à Québec, 24 juin 1790. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 août 1790.

Acte de donation et concession de Joseph Drapeau, seigneur de Champlain, Rimouski et autres lieux, à Louis Lepage, marchand traiteur, "à titre d'usufruit sa vie durant et à titre de propriété pour ses enfants à naître en légitime mariage, d'une terre contenant quatre arpents de front sur deux lieues de profondeur, située en la seigneurie de Rimouski et faisant partie et à détacher du domaine de la dite seigneurie, bornée par devant au fleuve Saint-Laurent avec droit de pêche au devant de la dite concession, par derrière au bout des dites deux lieues, joignant d'un côté au nord-est à la terre de l'église et d'autre côté au sud-ouest au surplus du dit domaine..."

Greffe de Louis Deschenaux, notaire à Québec, 25 août 1790. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 septembre 1790.

Acte de cession de droit de Benjamin Côté, au nom et comme porteur de pouvoir spécial de demoiselle Geneviève Lepage de Saint-Germain, fille majeure de quarante

ans, demeurant à L'Isle-Verte, en faveur de Joseph Drapeau de tous les droits, etc., que la dite Geneviève Lepage de Saint-Germain peut avoir dans les fiefs et seigneuries de Rimouski et Saint-Barnabé, Anse-aux-Coques, terre Sainte-Claire, etc., etc.

Greffe de Louis Deschenaux, notaire à Québec, 15 septembre 1790. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 juin 1829.

Souffrance qui vaudra foi jusqu'à l'expiration de trois mois accordée par sir James Kempt à dame Geneviève Noël, veuve de Joseph Drapeau, dame Marie-Josephite Drapeau, veuve de Jean-Baptiste d'Estimauville, demoiselles Angélique-Flavie Drapeau, Marguerite-Josephite Drapeau, Gertrude-Luce Drapeau et Louise-Angèle Drapeau, filles majeures, et Augustin Kelly et dame Marie-Adélaïde Drapeau, sa femme, pour la foi et hommage qu'ils doivent rendre pour les fiefs et seigneuries de Rimouski et Saint-Barnabé.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 257.

15 septembre 1858.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Rimouski et Saint-Barnabé, appartenant aux dames Drapeau, clos le 15 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 93, 1ère partie).

Archives de la province de Québec.

15 septembre 1858.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Rimouski et Saint-Barnabé, appartenant à Ulgère Lepage, clos le 15 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 93, 2ème partie).

Archives de la province de Québec.

15 septembre 1858.

Cadastré de la partie de la seigneurie de Rimouski et Saint-Barnabé, appartenant à Edouard Pouliot, clos le 15 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 93, 3ème partie).

Archives de la province de Québec.

15 septembre 1858.

Cadastré de la partie de la seigneurie de Rimouski et Saint-Barnabé, appartenant à Charles Lepage, clos le 15 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 93, 4ème partie).

Archives de la province de Québec.

15 septembre 1858.

Cadastré de la partie de la seigneurie de Rimouski et Saint-Barnabé, appartenant à Victor Rehel, clos le 15 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 93, 5ème partie).

Archives de la province de Québec.

15 septembre 1858.

Cadastré de la partie de la seigneurie de Rimouski et Saint-Barnabé, appartenant à Alexandre et Etienne Côté, clos le 15 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 93, 6ème partie).

Archives de la province de Québec.

15 septembre 1858.

Cadastré de la partie de la seigneurie de Rimouski et Saint-Barnabé, appartenant à Théodore Gagnon, clos le 15 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 93, 7ème partie).

Archives de la province de Québec.

15 septembre 1858.

Cadastré de la partie de la seigneurie de Rimouski et Saint-Barnabé, appartenant à Pierre Gagné dit Bellavance, clos le 15 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 93, 8ème partie).

Archives de la province de Québec.

15 septembre 1858.

Cadastré de la partie de la seigneurie de Rimouski et Saint-Barnabé, appartenant à Paulette Lepage, clos le 15 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 93, 9ème partie).

Archives de la province de Québec.

15 septembre 1858.

Cadastré de la partie de la seigneurie de Rimouski et Saint-Barnabé, appartenant à Jean Lepage, clos le 15 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 93, 10ème partie).

Archives de la province de Québec.

15 septembre 1858.

Cadastré de la partie de la seigneurie de Rimouski et Saint-Barnabé, appartenant à André Côté, clos le 15 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 93, 11ème partie).

Archives de la province de Québec.

15 septembre 1858.

Cadastré de la partie de la seigneurie de Rimouski et Saint-Barnabé, appartenant à Hilaire St-Laurent, clos le 15 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 93, 12ème partie).

Archives de la province de Québec.

15 septembre 1858.

Cadastré de la partie de la seigneurie de Rimouski et

Saint-Barnabé, appartenant à Octave Ruest, clos le 15 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 93, 13ème partie).

Archives de la province de Québec.

15 septembre 1858.

Cadastré de la partie de la seigneurie de Rimouski et Saint-Barnabé, appartenant à Nicolas Levesque, clos le 15 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 93, 14ème partie).

Archives de la province de Québec.

15 septembre 1858.

Cadastré de la partie de la seigneurie de Rimouski et Saint-Barnabé, appartenant à Olivier Pineau, clos le 15 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 93, 15ème partie).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE DOUAQUET

(Acadie)

23 juillet 1688.

Acte de concession du marquis de Denonville et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur de La Mothe-Cadillac, demeurant à l'Acadie, du "lieu appelé Douaquec, de deux lieues de front sur la mer sur deux lieues de profondeur, la rivière Douaquec les séparant par le milieu, icelle non comprise, avec l'isle de Mont-Désert et autres isles et islets qui sont dans la devanture des dites deux lieues." A titre de fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 3, folio 18.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 328.

24 mai 1689.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession du lieu appelé Douaquet proche Mageis accordée au sieur de Lamothe-Cadillac par MM. de Denonville et Bochart Champigny, le 20 mai 1688.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 89.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 39.

FIEF ET SEIGNEURIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS NOTRE-DAME

26 novembre 1688.

Acte de concession du marquis de Denonville et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Denis Riverin de "la rivière Ste-Anne scituée au commencement des Monts Nostre-Dame, dans le fleuve St-Laurens, avec une demye lieüe de front sur le dit fleuve, moitié au dessus et l'autre moitié au dessous de la dite rivière, icelle non comprise dans la dite estenduë, sur une lieue de profondeur dans les terres pour y faire un établissement de pesche de molüe, balaines et autres choses et y mettre des habitants." A titre de fief, seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 3, folio 19.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 329.

16 octobre 1858.

Cadastre de la seigneurie de Sainte-Anne-des-Monts,

appartenant à John Leboutillier, clos le 16 octobre 1858, par J.-G. Lebel, écuyer, commissaire (no 104).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE PACHOT OU DE LA RIVIÈRE-MITIS

7 janvier 1689.

Acte de concession du marquis de Denonville et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à François Pachot, marchand à Québec, de "la rivière de Mitis dans sa devanture sur le fleuve St-Laurent, jusqu'à une lieue de profondeur, et une lieue de terre de front sur le dit fleuve, moitié au-dessus et l'autre moitié au-dessous de la dite rivière, sur semblable profondeur d'une lieue, pour y faire un établissement de pesche de morue, baleine et loups-marins et autres établissements." A titre de fief, seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 3, folio 21.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 150.

25 août 1703.

Acte de vente de dame Charlotte-Françoise Juchereau, "comtesse de Saint-Laurent," épouse de François de la Forest, tant en son nom qu'en celui de ses enfants mineurs, à René Lepage, seigneur de Sainte-Claire et de Rimouski, du fief et seigneurie concédé au feu sieur Pachot, son premier mari, le 7 janvier 1689.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 25 août 1703. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 août 1724.

Acte de foi et hommage de Pierre Lepage de Saint-Barnabé, fils aîné de feu René Lepage de Sainte-Claire, et en cette qualité propriétaire pour moitié du fief et seigneurie de la Rivière-Mitis, et encore comme propriétaire pour un septième dans les deux treizièmes de l'autre moitié du dit fief, à cause de la profession religieuse de ses deux soeurs, etc., etc.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 110.

25 août 1724.

Aveu et dénombrement de Pierre Lepage de Saint-Barnabé, fils aîné de feu René Lepage, pour le fief et seigneurie de la Rivière-Mitis.

Aveux et dénombremments, régime français, cahier no 1, folio 183.

24 juin 1790.

Acte de vente de Louis Lepage de Saint-Germain, garçon majeur, à Joseph Drapeau, marchand, de Québec, du fief et seigneurie de Mitis.

Greffe de Louis Deschenaux, notaire à Québec, 24 juin 1790. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 juin 1829.

Souffrance qui vaudra foi jusqu'à l'expiration de trois mois accordée par sir James Kempt à dame Geneviève Noël, veuve de Joseph Drapeau, dame Marie-Josephte Drapeau, veuve de Jean-Baptiste d'Estimauville, demoiselles Angélique-Flavie Drapeau, Marguerite-Josephte Drapeau, Gertrude-Luce Drapeau et Louise-Angèle Drapeau, filles majeures, et Augustin Kelly et dame Marie-Adélaïde Drapeau, sa femme, pour la foi et hommage

qu'elles doivent rendre pour le fief et seigneurie Pachot ou Rivière-Mitis.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 257.

11 septembre 1858.

Cadastre de la seigneurie Pachot, appartenant aux dames Drapeau, clos le 11 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 96).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE KANIBEKACHICHE
OU PETIT-NAKCHOUAC
(Acadie)

7 janvier 1689.

Acte de concession du marquis de Denonville et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Pierre Chesnet, escuyer, sieur Dubreuil, de "deux lieues de front le long de la rivière St-Jean dans le lieu appelé par les Sauvages Kanibekachiche et petit Nakchouac, savoir une lieue d'un costé et une lieue de l'autre, les dites places Kanibekachiche et petit Nakchouac faisant le milieu de sa concession avec les isles et islets qui se trouveront audevant et trois lieues de profondeur." A titre de fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 3, folio 20.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 330.

FIEF ET SEIGNEURIE DE BELLE-ISLE

19 janvier 1689.

Acte de concession du marquis de Denonville et de

Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, aux sieurs Riverin, Chanion, Catignon et Bouthier, marchands négociants en ce pays, de “l’isle de Belisle avec six lieues de front le long de la coste des Esquimaux et pareille estendue le long de la coste de l’isle de Terre-Neuve qui forme le dit destroit de Belisle pour en jouir leurs ayantz cause en propriété à tousjours, et encor la faculté de faire à l’exclusion de tous autres pendant vingt années consécutives la trette et commerce avec les Sauvages depuis les Blancs Sablons, situéz le long de la dite coste des Esquimaux jusques à trente lieues le long de la coste de Labrador allant au destroit dutson (d’Hudson), ensemble tout le long de la coste de la dite isle de Terre-Neuve qui forme le destroit de Belisle, avec pouvoir de s’establir dans la dite isle de Belisle ou autres lieux qui leur seront propres dans la grande terre ou dans l’isle de Terre-Neuve, mesme d’y fortifier dans l’estendue de la présente concession si besoing estait pour la conservation de leur establissement.” En fief, seigneurie et justice.

Registre d’intendance no 3, folio 21.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 331.

FIEF ET SEIGNEURIE DE SAINT-MATHIEU
(OÛECOBEQUY)
(Acadie)

28 mars 1689.

Acte de concession du marquis de Denonville et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Mathieu Martin, d’une des plus anciennes familles de l’Acadie y étant le premier né, du

“lieu appelé Oüecobequy, qu’il a nommé St-Mathieu, qui comprend tout ce fond du bassin des Mines avec deux lieues de profondeur de chaque costé dans les terres, à commencer vis-à-vis l’embouchure de la rivière de Chica-benacady du costé du sud sud-est, traversant à ouest nord-ouest.” A titre de fief, seigneurie et justice.

Registre d’intendance no 3, folio 26.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 333.

FIEF ET SEIGNEURIE DE BLANC-SABLON

14 avril 1689.

Acte de concession du marquis de Denonville et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, aux sieurs Charles Aubert de la Chesnaye, François Pachot, François Poisset, Mathieu de Lino, Pierre Lallemand, Charles Patu et Jean Gobin, tous marchands négociants en ce pays, de “la permission de faire les pesches de molüe, baleynes, lousps-marins, marsouins et autres que faire se pourra dans le golphe et fleuve St-Laurens entre le bas du Blanc-Sablon (dans la terre du Nord) seitué en latitude par 51 degrés jusques au lieu concédé aux sieurs Riverin et compagne au 52e degré et entre les 49 degrés sur le dit golphe Saint-Laurens dans l’isle de Terre-Neuve jusques à la concession des dits sieurs Riverin et compagne dans la dite isle, et pour en jouir par eux à toujours par portions égales trois lieues de front sur trois lieues de profondeur dans la terre du Nord, et pareille quantité de terre dans l’isle de Terre-Neuve...” En propriété à titre de fief et seigneurie.

Registre d’intendance no 3, folio 29.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 391.

FIEF ET SEIGNEURIE DE CHICABENACADY OU
SAINT-JOSEPH
(Acadie)

Acte de concession du marquis de Denonville et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à damoiselle Marie-Joseph Leneuf de "la rivière Chicabencady ou St-Joseph dans la baie des Mines, avec l'estendue des terres le long d'icelle jusques à la rivière de Dogobemit pour y faire des établissements et y traiter avec les Sauvages." A titre de fief, seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 3, folio 31.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 392.

FIEF ET SEIGNEURIE DE POCMOUCHE OU
NIPISIGUIT

3 août 1689.

Acte de concession du marquis de Denonville et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Michel Degrez, habitant de Pocmouche, d'"une lieue de front sur une lieue de profondeur dans la rivière de Pocmouche, dans la baie des Chaleurs, côte de Miscou, à vingt-cinq lieues de l'île Percée, à commencer la dite concession à l'embouchure de la dite rivière en remontant icelle avec droit de traite avec les Sauvages et de chasse et de pêche dans la dite étendue."

Registre d'intendance no 3, folio 32

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 393.

29 août 1691.

Acte de transaction entre Richard Denys de Fronsac et Philippe Enault par lequel il est réglé que le d. sieur Enault jouira d'une concession de deux lieues de front, à prendre une lieue de chaque côté de la rivière de Nepisiguit sur pareille profondeur de deux lieues dans la baie des Chaleurs, à la charge de cent sols de rente payable de deux ans en deux ans au jour et fête de saint Michel.

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 29 août 1691. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

17 août 1693.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Philippe Esnault, habitant de Nepisiguit, de "la rivière de Pocmouche avec quatre lieues de terre de front de chaque costé d'icelle à vingt-cinq ou trente lieues de Miramichy y compris une lieue de terre de front qui avait esté concédée au nommé Degrais (Degrez) qui s'est retiré avec les Anglais de Baston et marié à une Anglaise quoy qu'il le fut à une Sauvagesse en face de l'Eglise et qui est son redevable d'environ deux cents livres n'y ayant aucun travaux sur la terre du dit Degrais, sur mesme profondeur de quatre lieues." A titre de fief.

Registre d'intendance no 4, folio 14.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 411.

15 avril 1694.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession

accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Philippe Esnault, habitant de Nipisiguit, à l'Acadie, le 17 août 1693.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 139.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 53.

15 octobre 1696.

Bail par Pierre Rey Gaillard, commissaire d'artillerie en ce pays, au nom et comme tuteur de l'enfant mineur de défunt Richard Denis de Fronsac et de Françoise Cailleteau, à présent femme du dit Rey Gaillard, à Denis Riverin, conseiller au Conseil Souverain, de la terre, fief et seigneurie de Nipisiguit.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 15 octobre 1696. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

11 février 1699.

Acte de transaction entre Pierre Rey Gaillard, commissaire d'artillerie en ce pays, au nom et comme tuteur de l'enfant mineur de défunt Richard Denis de Fronsac et de Françoise Cailleteau, à présent femme du dit Rey Gaillard, et Denis Riverin, conseiller au Conseil Souverain, pour la résiliation du bail de la terre, fief et seigneurie de Nipisiguit passé entre eux le 15 octobre 1698.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 11 février 1699. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

16 juillet 1703.

Le Conseil Souverain ou Supérieur rend le jugement suivant: "Vu la transaction passée devant Genaple, no-

taire en la Prévôté de cette ville, le 29 du mois d'août 1691, entre le feu sieur de Fronsac et le sieur Philippe Esnault, protestation faite par le dit Esnault le dernier jour du dit mois d'août 1691 contre la dite transaction, certificat au dos d'icelle du sieur de Champigny que la dite protestation lui a été mise en mains le même jour, le rapport du sieur Dupont, le Conseil ouï le procureur général du Roi a restitué et restitue le demandeur Esnault contre la dite transaction, ce faisant ordonne qu'il jouira en pure propriété de sa concession de Nipisiguit suivant les titres qui lui en ont été donnés par MM. le marquis de Denonville et de Champigny, pour lors gouverneur et intendant en ce pays, et l'arrêt du dit jour 20 août 1691 pourvu qu'elle ne se trouve dans les limites de la concession du dit feu sieur de Fronsac. . . ”

Jugements et délibérations du Conseil Souverain ou Supérieur, 1703, p. 11.

30 août 1705.

Arrêt du Conseil Souverain ou Supérieur qui maintient Philippe Enault Barbocant en la jouissance et possession de la seigneurie de Poemouche (ou Nipisiguit) conformément à son arrêt du 16 juillet 1703, en ce faisant ordonne que **Jean de Clarmont, écuyer, sieur de la Gallière**, intéressé en la Compagnie du Mont-Louis et directeur général d'icelle, déguerpira incessamment de la dite seigneurie de Poemouche jusques à ce qu'il ait fait arpenter la seigneurie de l'enfant mineur du feu sieur de Fronsac pour savoir si elle est enfermée en icelle.

Jugements et délibérations du Conseil Souverain ou Supérieur, 1705, p. 102.

FIEF ET SEIGNEURIE DE SAINT-CASTIN
(Acadie)

14 octobre 1689.

Acte de concession du marquis de Denonville et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Vincent de Saint-Castin de "deux lieues de front à prendre en terres non concédées le long de la rivière St-Jean, joignant les terres de Jamesec (Gemeseik), à sa discrétion, sur pareille profondeur de deux lieues." En fief, seigneurie et justice.

Registre d'intendance no 3, folio 14.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, pp. 325 et 395.

FIEF ET SEIGNEURIE DE GENAPLE OU DE
LONGUES-VUES
(Acadie)

25 février 1690.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à François Genaple, sieur de Bellefonds, notaire royal à Québec et commis du grand voyer de ce pays, de l'"espace de terre scitué à la rivière St-Jean, pays de l'Acadie, entre Medoktek et Nacchouak qui joint à la terre de Gemesek, savoir le lieu appelé les Longues-Vues commençant à la rivière appelée en nom sauvage Sk8teop-skek jusques au lieu et rivière appelée Nerkoï8iquek, sur deux lieues de profondeur dans les dites terres, d'un costé et d'autre la dite rivière St-Jean; ensemble les isles et

islets qui sont dans le dit espace.” En titre de fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 4, folio 1.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 396.

2 mars 1691.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée au sieur François Genaple de Bellefonds, notaire royal à Québec, par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 25 février 1690.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 93.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 45.

FIEF ET SEIGNEURIE GOBIN

(Acadie)

26 mai 1690.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Gobin, marchand à Québec, de “l'estendue de douze lieues de front sur dix lieues de profondeur dans la baie des Chaleurs à la Cadie, compris les rivières qui se pourront trouver dans la dite étendue à prendre les dites douze lieues depuis la borne de la concession du sieur de Fronsac réglée par l'ordonnance de nous intendant du dix-huitiesme avril dernier tirant au nord-ouest avec les pointes, isles, islets et battures qui se trouveront dans la dite devanture.” A titre de fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 4, folio 2.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 397.

28 mai 1690.

Acte de donation de Jean Gobin, marchand bourgeois, de Québec, à Richard Denys de Fronsac des "douze lieues de terre de front sur dix lieues de profondeur dans la baie des Chaleurs, à l'Acadie, avec les rivières qui sont comprises dans la dite étendue de terre, pour en jouir, faire et disposer par le dit sieur de Fronsac comme de chose à lui appartenant, et ce avec tous les mêmes droits et privilèges contenus en la concession faite au dit sieur Gobin le 28 mai 1690. . . "

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 28 mai 1690. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

16 mars 1691.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Gobin, marchand à Québec, le 26 mai 1690.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 105.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 46.

19 juillet 1753.

Acte de foi et hommage de damoiselle Marie-Françoise-Achille Rey Gaillard, tant au nom d'héritière 1o pour un tiers de feu Pierre Rey Gaillard, commissaire d'artillerie en ce pays, et de feu Françoise Cailleteau, sa femme, ses père et mère; 2o pour moitié de feu Jeanne-Françoise Rey Gaillard, sa soeur, laquelle était aussi héritière pour

un parcel tiers de ses père et mère, que comme entrée en possession de l'hérédité de Pierre Rey Gaillard, son frère, absent depuis plus de trente ans de cette colonie, lequel était héritier tant pour un pareil tiers que pour pareille moitié de la dite feu sa soeur, pour le fief de Gobin Nipis-siguit.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 315.

FIEF ET SEIGNEURIE DE MIRAMICHI

18 avril 1690.

Ordonnance de Jean Bochart Champigny, intendant de la Nouvelle-France, qui, en exécution de l'arrêt du conseil du roi du 17 avril 1687, règle et limite la concession accordée à Nicolas Denys au lieu de Miramichi, à quinze lieues de front sur quinze de profondeur "à prendre depuis la rivière aux Truites icelle comprise une lieue tirant au sud-est et les autres quatorze lieues au nord-ouest avec les pointes, îles et îlets qui se trouveront sur les dites quinze lieues de devanture. . ."

Registre d'intendance no 4, folio 1.

Publiée dans *Ordonnances, commissions, etc., etc., des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France, 1639-1706*, vol. II, p. 196.

16 mars 1691.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny au sieur Nicolas Denys de Fronsac, laquelle concession a été réglée et limitée par arrêt du Conseil du 17 avril 1687, à quinze lieues de front sur quinze lieues de profondeur. . .

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 104.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 45.

15 octobre 1696.

Bail par Pierre Rey Gaillard, commissaire d'artillerie en ce pays, au nom et comme tuteur de l'enfant mineur de défunt Richard Denis de Fronsac et de Françoise Cailleteau, à présent femme du dit Rey Gaillard, à Denis Riverin, conseiller au Conseil Souverain, du fief et seigneurie de Miramichi.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 15 octobre 1696. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

11 février 1699.

Transaction entre Pierre Rey Gaillard, commissaire d'artillerie en ce pays, au nom et comme tuteur de l'enfant mineur de défunt Richard Denis de Fronsac et de Françoise Cailleteau, à présent femme du dit Rey Gaillard, et Denis Riverin, conseiller au Conseil Souverain, pour la résiliation du bail de la terre, fief et seigneurie de Miramichi passé entre eux le 15 octobre 1698.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 11 février 1699. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

19 juillet 1753.

Acte de foi et hommage de damoiselle Marie-Françoise-Achille Rey Gaillard, tant au nom d'héritière 1o pour un tiers de feu Pierre Rey Gaillard, commissaire d'artillerie en ce pays, et de feu Françoise Cailleteau, sa femme, ses père et mère; 2o pour moitié de feu Jeanne-Françoise Rey Gaillard, sa soeur, laquelle était aussi héri-

tière pour un pareil tiers de ses père et mère, que comme entrée en possession de l'hérédité de Pierre Rey Gaillard, son frère, absent depuis plus de trente ans de cette colonie, lequel était héritier tant pour un pareil tiers que pour pareille moitié de la dite feu sa soeur, pour le fief de Miramichi.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 315.

Arrière-fief Riverin

24 novembre 1696.

Acte de concession de Pierre Rey Gaillard, commissaire d'artillerie en ce pays, au nom et comme tuteur élu par justice à la personne et biens de Louis Denys, fils de défunt Richard Denys de Fronsac, et de Françoise Cailleteau, la dite Cailleteau à présent femme en secondes noces de lui dit Rey Gaillard, au sieur Denis Riverin, marchand, de Québec, de "deux lieues de terre de front sur le bord de la mer à commencer du milieu de la rivière appelée Caraquet dans son embouchure vis-à-vis où l'eau douce et l'eau salée se rencontrent sur pareille profondeur de deux lieues... ensemble la moitié de l'île de Caraquet pour y faire la pesche et un quart de lieue de profondeur dans la première grande île qui se trouve la plus proche au devant de la dite concession... pour de la dite terre ainsi spécifiée jouir, faire et disposer par le dit sieur Riverin au titre d'arrière-fief... mouvant et relevant de la seigneurie de Miramichi..."

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 24 novembre 1696. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Arrière-fief Grignon

17 juin 1698.

Concession de Pierre Rey Gaillard, commissaire d'artillerie en ce pays, au nom et comme tuteur élu par justice, à Louis Denys, fils mineur de défunt Richard Denys, sieur de Fronsac, et de Françoise Cailleteau, à Jean Grignon, marchand, de la ville de Larochele, de présent en cette ville de Québec, de "trois lieues de terre de large à prendre au bord de la mer, en la seigneurie de Miramichi, sur six lieues de profondeur dans les terres à prendre la largeur des d. trois lieues sur les rhumbs de vent sudest et norouest et à l'égard de la profondeur nordest et surouest avec toutes les pointes de terres et rivières, îles, îlets et battures qui se trouveront audevant la d. largeur, et outre ce toutes les îles de Miscou à l'exception de ce qui a été ci-devant concédé au sieur Denis Riverin, à prendre l'alignement et borne vis-à-vis la fin de l'alignement de la concession du d. s. Riverin du côté du sudest et continuer la d. largeur de trois lieues sur le d. rhumb de vent sur la d. profondeur; pour de la d. terre, rivière, îles, îlets et battures jouir au titre d'arrière-fief et seigneurie..."

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 17 juin 1698. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Arrière-fief Gourdeau

17 juin 1698.

Acte de concession de Pierre Rey Gaillard, commissaire d'artillerie en ce pays, au nom et comme tuteur élu par justice à Louis Denys, fils mineur de défunt Richard

Denys de Fronsac et Françoise Cailleateau, à Jacques Gourdeau, marchand, de Québec, d'un arrière-fief et seigneurie, savoir "trois lieues de terre de large à prendre au bord de la mer en la seigneurie de Miramichi sur six lieues de profondeur dans les terres, à prendre la largeur des d. trois lieues sur les rhumbs de vent sudest et nord-ouest, et à l'égard de la profondeur, nordest et surouest avec toutes les pointes de terres et rivières, îles, îlets et battures qui se trouveront au devant la d. largeur à prendre l'alignement et borne vis-à-vis la fin de l'alignement de la concession faite au sieur Jean Grignon ce jourd'hui du côté du ouest et continuer la d. largeur de trois lieues sur le d. rhumb de vent sur la d. profondeur..."

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 17 juin 1698. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

17 février 1699.

Acte de vente de Jacques Gourdeau, marchand, de Québec, à Pierre Rey Gaillard, commissaire d'artillerie en ce pays, d'une "concession en titre d'arrière-fief sise et située en la seigneurie de Miramichi, contenant trois lieues de large sur le bord de la mer, sur six lieues de profondeur dans les terres... joignant d'un côté aux terres de la rivière et du fief de Jean Grignon, d'autre côté et par le bout de la profondeur aux terres non concédées, et par le devant au bord de la mer."

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 17 février 1699. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE RISTIGOUCHE

26 mai 1690.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Pierre Lemoyne d'Iberville, de "l'étendue de douze lieues de front sur dix lieues de profondeur dans la baie des Chaleurs à la Cadie, compris les rivières qui se pourront trouver dans la dite étendue à prendre les dites douze lieues depuis la borne de la concession du sieur Gobin ce jourd'huy accordée tirant au nord-ouest en partie et l'autre partie à l'est-sud-est, la rivière de Ristigouche comprise, avec les pointes, isles, islets et battures qui se trouveront dans la dite devanture." A titre de fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 4, folio 2.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 398.

28 mai 1690.

Acte de donation de Pierre Lemoyne d'Iberville à Richard Denys de Fronsac de la concession à lui accordée par M. de Frontenac le 26 mai 1690.

Greffe de Genaple, notaire à Québec, 28 mai 1690.
Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

16 mars 1691.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Lemoyne d'Iberville, le 26 mai 1690.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 105.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 46.

15 octobre 1696.

Bail par Pierre Rey Gaillard, commissaire d'artillerie en ce pays, au nom et comme tuteur de l'enfant mineur de défunt Richard Denis de Fronsac et de Françoise Cailleteau, à présent femme du dit Rey Gaillard, à Denis Riverin, conseiller au Conseil Souverain, du fief et seigneurie de Ristigouche.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 15 octobre 1696. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

11 février 1699.

Acte de transaction entre Pierre Rey Gaillard, commissaire d'artillerie en ce pays, au nom et comme tuteur de l'enfant mineur de défunt Richard Denis de Fronsac et de Françoise Cailleteau, à présent femme du dit Rey Gaillard, et Denis Riverin, conseiller au Conseil Souverain, pour la résiliation du bail de la terre, fief et seigneurie de Ristigouche passé entre eux le 15 octobre 1698.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 11 février 1699.

13 août 1693.

Contrat de concession de Françoise Cailleteau, veuve Richard Denys de Fronsac, tant en son nom que comme mère et tutrice naturelle de Louis Denys de Fronsac, fils mineur âgé de 33 mois, du dit défunt et d'elle, à Pierre Vallot, de six arpents de terre de front sur la rivière de Kiskapeguiac en sa seigneurie de Ristigouche, sur une lieue de profondeur moyennant six livres de rente seigneuriale et un sol de cens par chacun an.

Greffe de Louis Chambalon, notaire à Québec, 13 août

1693. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

19 juillet 1753.

Acte de foi et hommage de damoiselle Marie-Françoise-Achille Rey Gaillard, tant au nom d'héritière: 1o pour un tiers de feu Pierre Rey Gaillard, commissaire d'artillerie en ce pays, et de feu Françoise Cailleteau, sa femme, ses père et mère; 2o pour moitié de feu Jeanne-Françoise Rey Gaillard, sa soeur, laquelle était aussi héritière pour un pareil tiers de ses père et mère, que comme entrée en possession de l'hérité de Pierre Rey Gaillard, son frère, absent depuis plus de trente ans de cette colonie, lequel était héritier tant pour un pareil tiers que pour pareille moitié de la dite feu sa soeur, pour le fief d'Iberville-Ristigouche.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 315.

22 septembre 1796.

Acte en retrait par Sa Majesté de la seigneurie de Ristigouche.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 4, folio 57.

Arrière-fief Chambalon

17 juin 1698.

Acte de concession de Pierre Rey Gaillard, commissaire d'artillerie en ce pays, au nom et comme tuteur de Louis Denys, fils mineur de feu Richard Denys, sieur de Fronsac, et de Françoise Cailleteau, remariée au dit Rey Gaillard, à maître Louis Chambalon, notaire royal à Québec, de "trois lieues de terre de large à prendre en la seigneurie de Ristigouche, dans le fond de la baie des Cha-

leurs, à la rivière appelée la rivière à l'Anguille, savoir une lieue et demie de large de chaque côté de la dite rivière et icelle dite rivière comprise, sur six lieues de profondeur dans les terres à prendre la dite largeur des dites trois lieues sur le bord de la dite baie des Chaleurs sur les rumbes de vent suest et norouest et à l'égard de la profondeur sur les rumbes de vent nordest et surouest avec toutes les pointes de terre, îles et rivières qui se trouveront avoir leur cours sur la dite étendue. . . " En titre d'arrière-fief et seigneurie.

Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, 17 juin 1698. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LA GRANDE-VALLÉE DES MONTS NOTRE-DAME

23 mars 1691.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur François Hazeur, marchand bourgeois de ce pays, de "l'étendue de terre de deux lieues de front au lieu appelé la Grande-Vallée des Monts Notre-Dame, dans le fleuve St-Laurent, du costé du sud, à deux lieues de la rivière de la Magdelaine et à quatre lieues de l'étang en descendant vers Gaspé, avec la rivière qui se rencontre à la dite Vallée des Monts qui sera dans le milieu des dites deux lieues de front sur trois lieues de profondeur dans les terres avec les isles et islets qui se pourront trouver sur la devanture des dites deux lieues et dans la dite rivière sur la profondeur des dites trois lieues." A titre de fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 4, folio 3.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 399.

1er mars 1693.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur François Hazeur, marchand à Québec, le 23 mars 1691.

Registre français des enregistrements, cahier A, folio 170.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 50.

20 mars 1725.

Acte de foi et hommage de Michel Sarrazin, conseiller au Conseil Supérieur et médecin du Roi, au nom et comme ayant épousé Marie-Anne Hazeur, faisant aussi pour messire Thierry Hazeur et pour messire Pierre Hazeur de Lorme, le dit Sarrazin au dit nom et les sieurs Hazeur propriétaires chacun pour un tiers dans le fief nommé la Grande-Vallée des Monts Notre-Dame concédé au sieur François Hazeur père par MM. de Frontenac et Bochart Champigny le 23 mars 1691.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 126.

28 mars 1725.

Aveu et dénombrement de Michel Sarrazin, conseiller au Conseil Supérieur et médecin des hôpitaux de Sa Majesté, pour le fief de la Grande-Vallée des Monts Notre-Dame.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 224.

5 juillet 1858.

Cadastre de la seigneurie de la Grande-Vallée des Monts, appartenant à R.-H.-J. Beaumont, clos le 5 juillet 1858, par J.-G. Lebel, écuyer, commissaire (no 103).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE MARSON (Acadie)

23 mars 1691.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Marie-Françoise Chartier, veuve du sieur de Marson, ci-devant commandant à l'Acadie, d'«une étendue de terre à la rivière St-Jean, à l'Acadie, de quatre lieues de front sur la dite rivière et deux lieues de profondeur de l'autre costé et vis-à-vis la concession du sieur de Duchaufour nommé Jemsec, le milieu desquelles quatre lieues de front sera vis-à-vis la maison de Jemsec.» A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 4, folio 4.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 400.

1er mars 1693.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à dame Marie-Françoise Chartier, veuve du sieur de Marson, ci-devant commandant à l'Acadie, le 23 mars 1691.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 110.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 49.

FIEF ET SEIGNEURIE DE MOUSCOUDABOUE
(Acadie)

4 août 1691.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Mathieu de Goutin, écrivain du roi et lieutenant général de l'Acadie, de "deux lieues de front au lieu appelé par les Sauvages Mouscoudabouet, à l'Acadie, savoir une lieue au-dessus de la rivière du mesme nom et une lieue au-dessous sur deux lieues de profondeur en montant la dite rivière et le long d'icelle, avec les isles, islets et battures qui se trouveront sur la devanture des d. deux lieues de front et dans la dite rivière sur la dite profondeur." A titre de fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 4, folio 6.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 403.

18 février 1692.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Mathieu de Goutin, lieutenant général de l'Acadie, le 4 août 1691.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 96.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 47.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LA MARTINIÈRE OU
BEAUCHAMP

5 août 1692.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Claude de Bermen, sieur de la Martinière, conseiller au Conseil Souverain de ce pays, de "l'espace de terre qui se pourra trouver sy aucun il y a non concédé entre la seigneurie de Lauzon et celle de Monteàpeine ou le fief du sieur de Vitré, sur la profondeur semblable à la seigneurie de Lauzon, si personne n'en est propriétaire." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 4, folio 7.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 140.

1er mars 1693.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Claude de Bermen de la Martinière, conseiller au Conseil Souverain, le 5 août 1692.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 113.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 48.

20 janvier 1724.

Acte de foi et hommage de Louis-Claude de Bermen de la Martinière, enseigne en second d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, pour le fief et seigneurie de la Martinière concédé à feu son père.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 91.

22 janvier 1724.

Aveu et dénombrement de Louis-Claude de Bermen de la Martinière, enseigne en second, fils aîné de feu Claude de Bermen de la Martinière, pour le fief et seigneurie de la Martinière.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 128.

18 juin 1749.

Acte de concession du marquis de la Galissonnière et de François Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Claude-Antoine de Bermen, écuyer, seigneur de la Martinière, capitaine d'une des compagnies d'infanterie entretenues pour le service de Sa Majesté en ce pays, de "l'étendue de terre qui se trouve à prendre au bout de la profondeur du fief de Vitré et qui est enclavée entre les fiefs de Vincennes et Livaudière au nord-est et celui du suppliant au sud-ouest, jusques à l'égale profondeur de six lieues que contient le fief du dit suppliant." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 9, p. 41.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 213.

31 mai 1750.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession en augmentation accordée par MM. de la Galissonnière, commandant général en la Nouvelle-France, et Bigot, intendant au dit pays, le 23 septembre 1748, au sieur Bermen de la Martinière, capitaine d'infanterie en Canada.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 9, folio 82.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 123.

25 mai 1753.

Ordonnance de François Bigot entre Claude-Antoine de Bermen de la Martinière, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, seigneur de la Martinière, Joseph Roy, seigneur de Vincennes et de Vitré, et Nicolas Boisseau, greffier en chef du Conseil Supérieur, mis en cause **comme garant du dit Roy**, au sujet des bornes des dits fiefs de la Martinière, Vincennes et Vitré; Bermen de la Martinière maintenu dans la possession et jouissance du terrain qui se trouve au bout des quarante arpents qui paraissent former la profondeur du fief de Vitré.

Ordonnances des Intendants, cahier no 40, p. 58.

18 juillet 1763.

Acte de vente de Catherine Parsons, veuve de Claude-Antoine Bermen, écuyer, sieur de la Martinière, vivant chevalier de Saint-Louis, capitaine des troupes du détachement de la marine, tant en son nom à cause de sa communauté de biens avec son mari qu'au nom de tutrice élue par justice à Marie-Anne, sa fille mineure, que stipulant et se faisant fort d'Antoine de Mellis, écrivain de la marine, et de Charles de Bermen de la Martinière, sa femme, à Son Excellence James Murray, gouverneur de Québec, du fief et seigneurie de la Martinière, consistant en tout l'espace de terre qui se trouve entre la seigneurie de Lauzon et celle de Montapeine ou Vitré sur la profondeur de six lieues comme celle de la seigneurie de Lauzon.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 18 juillet 1763. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 août 1763.

Acte de vente de Son Excellence James Murray, gouverneur de Québec, à Alexandre Fraser, lieutenant au 78^e Régiment, du fief et seigneurie de la Martinière qu'il a acheté de dame Catherine Parsons, veuve de Claude-Antoine de Bermen, sieur de la Martinière, par transaction du 18 juillet 1763.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 2 août 1763. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

27 février 1781.

Acte de foi et hommage d'Alexandre Fraser, capitaine, pour le fief et seigneurie de la Martinière.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 210.

18 février 1859.

Cadastre du fief Beauchamp ou de la Martinière, appartenant à Andrew Stuart, clos le 18 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 55).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DU LAC-MÉTIS OU MITIS

10 février 1693.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Louis Rouer, fils d'Augustin Rouer de la Cardonnière, "du lac appelé Mitis, avec une lieue de terre de profondeur tout autour d'icelui, à titre de fief et justice, haute, moyenne et basse . . . , de passer par la dite rivière Mitis et autres rivières et chemins les plus

commodes pour aller, venir et transporter tout ce qu'il jugera à propos au dit lac...”

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 688.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 405.

15 avril 1694.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Augustin Rouer de la Cardonnière pour son fils, Louis Rouer, le 10 février 1693.

Cahier d'intendance no 2, folio 689.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 52.

27 avril 1701.

Autorisation de René-Louis Chartier de Lotbinière, lieutenant général de la Prévôté de Québec, à Augustin Rouer de Villeray de vendre le lac Kesquabequise qui appartient à son fils mineur, Louis Rouer de Villeray.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
26 décembre 1720.

Contrat de mariage de Nicolas Lanoullier et de Jean-Catherine André, fille mineure de Pierre André de Leigne et de Claudine Fredin.

Greffe de Jacques Barbel, notaire à Québec, 26 décembre 1720.

18 mai 1725.

Acte de vente de Louise Le Gardeur, veuve de feu Augustin Rouer de la Cardonnière, héritière de feu Louis Rouer, son fils aîné “décédé garçon en l'année 1712 s'étant perdu sur la prise faite par M. Dumont La Frisse avec

lequel il était armé en course," à Nicolas Lanoullier, trésorier de la marine, de la seigneurie appelée le lac Métis . . .

Greffe de Jean-Claude Louet, notaire à Québec, 18 mai 1725. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 août 1725.

Acte de foi et hommage de Nicolas Lanoullier, conseiller au Conseil Supérieur et trésorier de la marine, pour le fief du Lac-Mitis qu'il a acheté de dame Louise Le Gardeur, veuve d'Augustin Rouer de la Cardonnière, héritière de Louis Rouer, premier concessionnaire, décédé garçon en 1712.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 143.

27 août 1725.

Aveu et dénombrement de Nicolas Lanoullier pour le fief et seigneurie du Lac-Mitis.

Aveux et dénombremments, régime français, cahier no 1, folio 280.

12 octobre 1741.

Acte de mariage de René-Ovide Hertel de Rouville et de Louise-Catherine André de Leigne, fille de Pierre André de Leigne et de Claudine Fredin.

Archives paroissiales de Notre-Dame de Québec.

.....

Testament solennel de Jean-Baptiste Melchior Hertel de Rouville par lequel il lègue ses biens à Jean-Baptiste René Hertel de Rouville, son fils, et dame Marie-Anne Julie Hertel de Rouville, sa fille, épouse de Charles-Michel de Salaberry.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de Jean-Baptiste-René Hertel de Rouville du 13 janvier 1831.

13 janvier 1831.

Acte de foi et hommage de Pierre Laforce, notaire, fondé de pouvoir de Jean-Baptiste-René Hertel de Rouville, propriétaire de deux tiers indivis du fief et seigneurie du Lac-Mitis, et de dame Marie-Anne-Julie Hertel de Rouville, veuve de feu l'honorable Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry, propriétaire de l'autre tiers indivis, pour le dit fief et seigneurie du Lac-Mitis.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 369.

19 janvier 1855.

Acte de commutation de la seigneurie du Lac-Mitis en faveur de Jean-Baptiste-René Hertel de Rouville et Marie-Julie Hertel de Rouville.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
1er février 1855.

Acte de vente de Jean-Baptiste-René Hertel de Rouville, de Sorel, à Alfred Gill, de la ville de Hartford, Cartland Starr, de Boston, et Samuel Eastman Crocker, tous des Etats-Unis, du fief et seigneurie du Lac-Mitis.

Greffe de John George Crebassa, notaire à Sorel, 1er février 1855. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

6 avril 1875.

Acte de vente par le shérif de Rimouski à George Ward Bartholomew du fief et seigneurie de Lac-Mitis, le dit fief saisi sur les biens de George O. Holbrooke.

Archives judiciaires de Rimouski.

29 août 1876.

Acte de vente de George M. Bartholomew, de Hartford, aux Etats-Unis, se portant fort de son fils George Ward Bartholomew, à David Edward Price, William

Evan Price et Evan John Price, marchands, de Québec, du fief et seigneurie du Lac-Mitis.

Greffe de W. Darling Campbell, notaire à Québec, 29 août 1876. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

NOTE — A consulter sur la seigneurie du Lac-Mitis les factums de la cause Price Brothers & Company Limited and His Majesty the King, dont le jugement a été rendu en Cour Supérieure à Québec le 15 avril 1924. Cette cause fut portée en appel, puis en Cour Suprême et finalement au Conseil Privé. Il s'agissait d'interpréter l'acte de concession du 10 février 1693. MM. de Frontenac et Champigny donnaient-ils trois lacs ou un seul au sieur Louis Rouer? Le Conseil Privé décida que les trois lacs en question étaient dans les limites de la concession du 10 février 1693.

FIEF ET SEIGNEURIE D'AUTEUIL

15 février 1693.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à François-Madeleine Ruelle, écuyer, sieur d'Auteuil et de Monceaux, procureur général de Sa Majesté au Conseil Souverain de ce pays, de l'espace qu'il y a au lieu dit la rivière Jacques-Cartier "d'une demie lieue de front en descendant au nord-est du bout de la dite rivière sur cinq lieues de profondeur entre le fief du dit sieur d'Auteuil et celui du sieur Dupont, conseiller au Conseil Souverain, qui a pour front la ligne de profondeur du sieur Toupin Dussault, au nord-est la ligne du sieur Dupont, au sud-ouest celle du dit fief du dit sieur d'Auteuil,

et au nord-ouest la ligne qu'il fera tirer au bout de quatre lieues et demie, ensemble les rivières, ruisseaux et tout ce qui s'y trouvera compris." A titre de fief et seigneurie et de haute, moyenne et basse justice.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 122.

Registre d'intendance no 4, folio 10.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 149.

15 avril 1694.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur François-Madeleine Ruelle d'Auteuil, procureur général au Conseil Souverain de Québec, le 15 février 1693.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 122.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 51.

5 janvier 1722.

Ordonnance de Michel Bégon, intendant de la Nouvelle-France, sur la requête présentée par le sieur Ruelle d'Auteuil, ci-devant procureur général au Conseil Supérieur, représenté par son fils le sieur d'Auteuil de la Malotière, et Jean Toupin dit Dussault, seigneur de Bélair, au sujet d'une concession de quatre lieues et demie de profondeur accordée par M. de Frontenac au dit sieur d'Auteuil à commencer en arrière de la concession de Toupin dit Dussault.

Ordonnances des Intendants, cahier no 8, folio 2.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 467.

18 août 1725.

Acte de foi et hommage de François-Madeleine Ruelle d'Auteuil, propriétaire pour moitié du fief d'Auteuil, à cause de sa communauté avec Marie-Anne Juchereau, sa femme, auparavant veuve de François Pollet de la Combe Pocière, faisant aussi pour Ignace-Alexandre Ruelle d'Auteuil, capitaine de vaisseau au service du roi d'Espagne, son fils aîné, propriétaire pour un quart dans le dit fief comme héritier de sa mère, et ses autres enfants, héritiers chacun pour un cinquième dans l'autre quart du dit fief, lequel fief d'Auteuil fut concédé à la feuë dame du Vault de Monceaux le 29 mai 1649 par la Compagnie de la Nouvelle-France et encore plus tard, le 15 février 1693, au dit sieur Ruelle d'Auteuil, par MM. de Frontenac et Bochart Champigny.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 139.

20 août 1725.

Aveu et dénombrement de François-Madeleine Ruelle d'Auteuil et de Monceaux pour la moitié du fief et seigneurie vulgairement appelé d'Auteuil.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 257.

23 mars 1734.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui oblige tous les habitants de la seigneurie d'Auteuil, sur la rivière Jacques-Cartier, de produire incessamment au sieur Ruelle d'Auteuil les billets ou contrats de concession si aucuns ils ont des terres qu'ils possèdent dans la dite seigneurie; ordonné à tous ceux qui n'ont point de contrats d'en prendre dans quinzaine pour toute préfixion et délai et d'en fournir une grosse exécu-

toire au dit sieur d'Auteuil, sous les peines de droit, saisie des fruits de leurs terres et même de réunion d'icelles au domaine du sieur d'Auteuil.

Ordonnances des Intendants, cahier no 22, folio 23.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 532.

23 mars 1734.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui porte que faute par Baptiste Chailler, Pierre Chailler, Etienne Chailler, Pierre Matte, Jean Chatillon et Baptiste Laroche, habitants de la seigneurie d'Auteuil, de tenir feu et lieu d'ici à trois mois, il sera procédé à la réunion de leurs terres au domaine du sieur d'Auteuil et à lui permis de les concéder à d'autres.

Ordonnances des Intendants, cahier no 22, folio 24.

8 août 1746.

Testament olographe de François-Marie Ruelle d'Auteuil, sieur de Monceaux, fils et cohéritier de feu François-Madeleine Ruelle d'Auteuil de Monceaux et de Marie-Anne Juchereau, par lequel il veut et entend que tous ses propres paternels et maternels soient partagés également entre les enfants du sieur de Muy.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de George Allsopp du 15 juin 1781.

15 janvier 1756.

Testament d'Ignace d'Auteuil, chevalier, fils aîné et héritier pour moitié de François-Madeleine Ruelle d'Auteuil de Monceaux et de Marie-Anne Juchereau, par lequel il ordonne que tout ce qui se trouvera au pouvoir de son beau-frère, M. de Muy, en dépôt et en confiance partie des intérêts et hérédités que son défunt père lui a laissés, lui restera, etc., etc.

Testament reçu par Fernand Ximènes de Pineda, notaire en la ville de Carthagène, le 15 janvier 1756. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

6 juillet 1763.

Testament de dame Thérèse Catin, veuve de Charles Ruette d'Auteuil, par lequel elle donne et lègue au sieur Charles-Auguste Rhéaume, son fils, issu de son premier mariage avec feu Simon Rhéaume, tous ses biens meubles et immeubles tant en fiefs qu'en rôtture.

Greffe de Pierre Mézière, notaire à Montréal, 6 juillet 1763.

22 septembre 1773.

Acte de vente de Charles-Auguste Rhéaume à George Allsopp et à John Bondfield du fief et seigneurie d'Auteuil.

Greffe de Pierre Mézière, notaire à Montréal, 22 septembre 1773.

2 février 1775.

Acte de cession et abandon de John Bondfield à George Allsopp de tous ses droits dans le fief et seigneurie d'Auteuil.

Greffe de Panet, notaire à Québec, 2 février 1775.
15 juin 1781.

Acte de foi et hommage de George Allsopp, écuyer, de la ville de Québec, un des membres du conseil de Sa Majesté, pour le fief et seigneurie d'Auteuil.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 96.
5 juillet 1859.

Cadastre de la seigneurie d'Auteuil appartenant à George A. Allsopp et autres, clos le 5 juillet 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 27).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE FOSSEMBAULT

20 février 1693.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Alexandre Peuvret, écuyer, sieur de Gaudarville, de "trois lieues de profondeur au derrière du fief de Gaudarville, ensemble toutes les terres attenant qui sont derrière les fiefs des sieurs de Maure et Guillaume Bonhomme, et ce jusqu'à la profondeur de la mesme ligne du nord-est au sud-ouest qui terminera les dites trois lieues en sorte que tout ce qui est compris en la présente concession sera borné d'un bout pardevant au sud-est des lignes qui terminent les profondeurs des dits fiefs de Gaudarville, Bonhomme et de Maure et par derrière au nord-ouest d'une ligne courant aussy nord-est et sud-ouest qui terminera à la profondeur des dites trois lieues par derrière le dit fief de Gaudarville, et sera prolongée droit jusqu'au dit fief de Neuville; et par un costé au nord-est d'une partie des terres du dit fief de Sillery, d'une partie de celles de Gaudarville et des terres du dit Bonhomme, et d'autre costé au sud-ouest bornée des terres du fief de Neuville." En titre de fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 4, folio 11.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 406.

15 avril 1694.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Alexandre Peuvret de Gaudarville, le 20 février 1693.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 642.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 50.

22 avril 1709.

Acte de conventions des sieurs Augustin Juchereau de Maure, Claude-Charles du Tisé, au nom et comme ayant épousé Marie-Anne Gaultier de Comporté, précédemment veuve d'Alexandre Peuvret de Gaudarville, et Guillaume Bonhomme de Belair, lesquels décident que le sieur Bernard de la Rivière, juré arpenteur, tirera du haut de la ligne qui sépare la seigneurie de Maure d'avec celle de Gaudarville, une autre ligne jusqu'au bout d'en haut de celle de Neuville qui la sépare d'avec celle de Maure, lesquelles lignes se terminent chacune à une lieue et demie de profondeur, d'où sera tiré la dite nouvelle ligne de l'un à l'autre bout des susdites lignes, et ce pour faire la séparation de la terre de Maure d'avec celles de Belair et de Fossembault.

Greffe de François Genaple, notaire à Québec, 22 avril 1709. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er août 1725.

Acte de foi et hommage de Marie-Anne Peuvret, fille et héritière d'Alexandre Peuvret de Gaudarville, pour un tiers dans le fief de Fossembault, faisant aussi pour Alexandre-Joseph Peuvret de Gaudarville, son frère, de présent à Saint-Domingue, héritier du dit feu sieur Alexandre Peuvret de Gaudarville pour les deux autres tiers du fief de Fossembault.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 134.

2 août 1725.

Aveu et dénombrement de Marie-Anne Peuvret, âgée de vingt-quatre ans ou environ, héritière de feu Alexandre Peuvret de Gaudarville, greffier en chef du Conseil Supérieur, pour un tiers dans le fief et seigneurie de Fossembault, faisant aussi pour Joseph-Alexandre Peuvret de Gaudarville, son frère, âgé d'environ vingt-trois ans, de présent à Saint-Domingue, héritier du dit fief de Fossembault pour les deux autres tiers.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 242.

30 septembre 1741.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui porte que Nicolas-Marie Renaud d'Avènes des Méloizes et de Neuville, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, commandant pour le Roi au fort de Chambly, sera tenu d'ici au 15 novembre prochain de faire borner et mesurer conjointement et à frais communs avec la dépositaire des Pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec, propriétaire du fief de Maure ou de Saint-Augustin, et la demoiselle Peuvret, propriétaire de la seigneurie de Fossembault, dans les profondeurs du dit fief de Maure, la ligne de profondeur de sa seigneurie de Neuville, au nord-est au bout de laquelle il sera planté une borne d'où partira le front de la terre nouvellement concédée à Louis Fornel, négociant à Québec; pour lequel bornage et mesurage a été nommé d'office Mtre Plamondon, arpenteur juré, lequel se transportera sur les lieux à la première réquisition pour sur la représentation à lui faite des titres et contrats des parties être par lui procédé au mesurage ci-dessus ordonné.

Ordonnances des Intendants, cahier no 29, folio 55.

9 septembre 1859.

Cadastre de la seigneurie de Fossembault, appartenant à l'honorable Antoine Juchereau Duchesnay, clos le 9 septembre 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 23).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE SAINTE-CLAIRE ⁽¹⁾

17 mars 1693.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, **gouverneur et intendant de la Nouvelle-France**, à René Lepage, **habitant de l'île et comté de Saint-Laurent**, d'une lieue de terre de front à prendre à une ligne qui sera tirée nord-est et sud-ouest pour terminer la profondeur de la concession du sieur Couillard de Lespinay scituée à la Rivière du Sud avec deux lieues de profondeur, joignant d'un costé au nord en la prolongation de la ligne qui fait séparation des terres du sieur de Lespinay dans celles du sieur Amyot de Vincelotte, d'autre costé au sud-ouest les terres non concédées, d'un bout au nord-ouest la dite ligne qui termine la profondeur de la dite terre du dit sieur de Lespinay et d'autre bout au sud-est une autre ligne parallèle qui terminera les dites deux lieues de profondeur.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 117.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 407.

(1) Cette concession fut faite en censive

15 avril 1694.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur René Lepage, habitant de l'île Saint-Laurent, le 17 mars 1693.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 17.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 52.

8 février 1859.

Cadastre abrégé du fief Sainte-Claire, appartenant aux dames Drapeau, clos le 8 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 70).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE L'ILE DU GRAND MENANE (Acadie)

16 avril 1693.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Paul d'Ailleboust, écuyer, sieur de Périgny, "de l'isle du Grand Menane, ensemble les isles, islets et battures qui se trouveront autour et proche d'icelle." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 4, folio 13.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 409.

FIEF ET SEIGNEURIE DE ROUVILLE

18 janvier 1694.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Jean-Baptiste Hertel, écuyer, sieur de Rouville, de "deux lieues de terre de front sur une lieue et demye de profondeur, à prendre du costé du sud de la rivière Richelieu, attenant la seigneurie de Chambly en descendant la ditte rivière." A titre de fief et seigneurie et aux droits de justice, haute, moyenne et basse.

Registre d'intendance no 4, folio 15.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 139.

22 mars 1695.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Jean-Baptiste Hertel de Rouville, le 18 janvier 1694.

Cahier d'intendance no 1, folio 340.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 57.

10 janvier 1724.

Acte de foi et hommage de Marie-Anne Beaudoin, veuve de Jean-Baptiste Hertel de Rouville, chevalier de Saint-Louis, capitaine dans les troupes du détachement de la marine à l'île Royale et commandant de Port-Dauphin, faisant aussi comme tutrice de Jean-Baptiste Hertel de Rouville, âgé de seize ans, de Louis-Antoine Hertel, âgé de douze ans, Joseph Hertel, âgé de onze ans, Jacques Hertel, âgé de quatre ans, Ovide Hertel, âgé de trois ans, Thérèse Hertel, âgée de quatorze ans, et Françoise Hertel,

âgée de sept ans, tous propriétaires du fief et seigneurie de Rouville pour diverses parts.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 88.

12 janvier 1724.

Aveu et dénombrement de Marie-Anne Beaudoin, veuve de Jean-Baptiste Hertel de Rouville, chevalier de Saint-Louis, capitaine dans le détachement des troupes de la marine, pour le fief de Rouville.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 126.

29 août 1764.

Acte de vente et cession de Paul-François Raimbault, sieur Duverger de Saint-Blin et Marie-Louise de Moncour, sa femme, à Jean-Baptiste Hertel de Rouville et dame Marie-Anne Legras, sa femme, de toutes les parts et portions à eux appartenant dans la seigneurie de Rouville par le sieur Pierre-Joseph de Moncour, leur frère et beau-frère.

Conventions reçues devant le R. P. Félix de Berey, récollet, missionnaire de Chambly, le 29 août 1764.

10 septembre 1772.

Acte de vente de Jean-Baptiste Hertel de Rouville et Marie-Anne Legras, sa femme, au sieur René-Ovide Hertel de Rouville de tous les droits successifs et autres cédés par leurs frères et soeurs et les héritiers Moncour dans la seigneurie de Rouville.

Greffe de François Simonnet, notaire à Montréal, 10 septembre 1772.

28 février 1781.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Melchior Hertel de Rouville, au nom et comme chargé de pouvoir

de René-Ovide Hertel de Rouville, son père, pour le fief et seigneurie de Rouville.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 227.

23 septembre 1814.

Testament solennel de Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville par lequel le testateur lègue à Jean-Baptiste-René Hertel de Rouville, son fils, la totalité du fief et seigneurie de Rouville, mais à condition que Marie-Anne Hervieux, femme du testateur et mère du dit Jean-Baptiste-René Hertel de Rouville, en ait la jouissance jusqu'à sa mort.

Greffe de René Boileau, notaire à Chambly, 23 septembre 1814.

1822-1830.

Papier terrier de la seigneurie de Rouville dressé par le notaire J.-B. Taché, de Kamouraska.

Pièce conservée dans le greffe du notaire J.-B. Taché, aux Archives judiciaires de la Rivière-du-Loup-en-Bas.

13 janvier 1831.

Acte de foi et hommage de Pierre Laforce, notaire, de Québec, au nom et fondé de la procuration de Jean-Baptiste-René Hertel de Rouville, pour le fief et seigneurie de Rouville.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 369.

16 avril 1844.

Acte de vente de Jean-Baptiste Brousseau, médecin, de Beloeil, procureur spécial de l'honorable Jean-Baptiste-René Hertel de Rouville, à Antoine Juchereau Duchesnay, avocat, acceptant pour Thomas Edmund Campbell, du fief et seigneurie de Rouville, etc., etc.

Greffe d'Ovide Leblanc, notaire à Montréal, 16 avril 1844.

26 août 1846.

Acte de foi et hommage de Thomas Edmund Campbell, major dans le Septième Régiment des Hussards de Sa Majesté, pour le fief et seigneurie de Rouville.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 4, folio 48.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Rouville, possédée par le major T. E. Campbell, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 102).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE BELOEIL

18 janvier 1694.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Joseph Hertel, écuyer, de "deux lieues de terre de front avec une lieue et demie de profondeur, à prendre du costé du nord-ouest de la rivière Richelieu, attenant à la seigneurie de Chambly, en descendant la dite rivière." A titre de fief et seigneurie et autres droits de justice, haute, moyenne et basse.

Registre d'intendance no 4, folio 16.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 98.

22 mars 1695.

Acte de ratification de Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Joseph Hertel, le 18 janvier 1694.

Cahier d'intendance no 1, folio 195.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 55.

19 mai 1701.

Acte de foi et hommage de Joseph Hertel pour son fief de Beloeil dont il a eu la concession de MM. de Frontenac et Bochart Champigny, le 18 janvier 1694.

Greffe d'Antoine Adhémar, notaire à Montréal, 19 mai 1701. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 février 1711.

Acte de vente du sieur Hertel à messire Charles Lemoyne, baron de Longueuil, du fief et seigneurie de Beloeil.

Greffe de Pierre Raimbault, notaire à Montréal, 25 février 1711. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

24 mars 1713.

Acte de concession de MM. de Vaudreuil et Bégon, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à M. Lemoyne de Longueuil, lieutenant pour le roi au gouvernement de Montréal, d'«une lieue de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, le long de la rivière de Richelieu, en lieux non concédés à prendre depuis la seigneurie de Beloeil qu'il possède en tirant du côté du sud-ouest derrière la seigneurie de Chambly pour le front, et pour la profondeur dans les terres en allant au nord-ouest.» En propriété à toujours, à titre de fief, etc.

Registre d'intendance no 6, folio 3.

Publié dans *Pièce et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 455.

14 juillet 1714.

Acte de foi et hommage de messire Charles Lemoyne,

baron de Longueuil, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, lieutenant de roi au gouvernement de Montréal, pour le fief et seigneurie de Beloeil, dont il a fait l'acquisition par acte en date du 25 février 1711.

Greffe de Pierre Raimbault, notaire à Montréal, 14 juillet 1714. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

16 avril 1723.

Acte de foi et hommage de Charles Lemoyne, chevalier, baron de Longueuil, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, gouverneur de la ville et gouvernement des Trois-Rivières, pour son fief vulgairement nommé Beloeil.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 63.

Publié dans *Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil*, de MM. Jodoin et Vincent, p. 224.

20 avril 1723.

Aveu et dénombrement de Charles Lemoyne, baron de Longueuil, chevalier de Saint-Louis, gouverneur des Trois-Rivières, pour le fief de Beloeil.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 76.

17 juillet 1730.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui enjoint aux habitants de la seigneurie de Beloeil de rapporter et représenter à Charles Lemoyne, baron de Longueuil, leurs billets et contrats de concession.

Ordonnances des Intendants, cahier no 18, folio 39.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 516.

25 juin 1733.

Acte de foi et hommage de Charles Lemoyne, baron de Longueuil, capitaine d'une compagnie dans les troupes

du détachement de la marine, pour le fief et seigneurie de Beloeil.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 164.

6 février 1781.

Acte de foi et hommage de Guillaume Grant, membre du Conseil de Sa Majesté, tant au nom et comme chargé de procuration de damoiselle Charles Lemoyne, baronne de Longueuil, dame et propriétaire du fief et seigneurie de Beloeil, qu'au nom et comme ayant épousé dame Marie-Catherine Fleury Deschambault, veuve en premières noces et douairière de feu Charles Lemoyne, baron de Longueuil, pour le dit fief et seigneurie de Beloeil.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 99.
5 mai 1781.

Contrat de mariage entre David-Alexander Grant, écuyer, et Marie-Charles-Josephte Lemoyne de Longueuil, baronne de Longueuil, et dame de Beloeil, par lequel il est convenu (entre autres choses) que les futurs époux seront uns et communs en tous biens, etc., etc.

Greffe de Berthelot d'Artigny, notaire à Québec, 5 mai 1781.

13 juin 1829.

Acte de foi et hommage de l'honorable Charles-William Grant, conseiller législatif du Bas-Canada, tant au nom de dame Marie-Charles-Josephte Lemoyne de Longueuil, sa mère, veuve de David Alexander Grant, son père, usufruitière sa vie durant du fief et seigneurie de Beloeil, qu'en son propre nom comme fils aîné de ses dits père et mère, et en cette qualité propriétaire pour moitié du dit fief et seigneurie, pour le dit fief et seigneurie de Beloeil.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 206.

20 mai 1841.

Acte de foi et hommage de l'honorable Charles-William Grant, de la cité de Montréal, pour le fief et seigneurie de Beloeil.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 4, folio 33.

Arrière-fief Boucault

15 avril 1723.

Acte de concession de Charles Lemoyne, baron de Longueuil, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de la ville et gouvernement des Trois-Rivières, seigneur de Longueuil et de Beloeil, à Nicolas-Gaspard Boucault, secrétaire de Mgr Bégon, intendant de ce pays, "de six arpents de terre de front sur cinquante arpents de profondeur situés sur le bord de la rivière de Chambly, le dit front à prendre au-dessous du domaine de la dite seigneurie de Beloeil, pour en jouir par le dit Boucault, ses successeurs et ayants-cause en propriété à toujours au titre d'arrière-fief..."

Greffe de Louet, notaire à Québec, 15 avril 1723.
Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 février 1732.

Acte de foi et hommage de Nicolas-Gaspard Boucault, procureur du Roi aux sièges de la Prévôté et Amirauté de Québec, à dame Marguerite Le Gardeur, veuve du baron de Longueuil, pour son arrière-fief relevant de la seigneurie de Beloeil.

Greffe de Raimbault fils, notaire à Montréal, 20 février 1732. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

2 avril 1743.

Acte de cession de Nicolas-Gaspard Boucault, conseiller du Roi, lieutenant de la Prévôté et Amirauté de Québec, à Pierre-Antoine de Lacorne, sieur de la Colombière, officier dans les troupes du détachement de la marine en ce pays, d'un arrière-fief créé par feu M. le baron de Longueuil dans sa seigneurie de Beloeil le 15 avril 1723 en faveur du dit Nicolas-Gaspard Boucault.

Greffe de Nicolas Boisseau, notaire à Québec, 2 avril 1743. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

22 juin 1743.

Acte de foi et hommage de Pierre-Antoine de Lacorne, sieur de la Colombière, officier dans les troupes du détachement de la marine, à messire Charles Lemoyne, baron de Longueuil, major de Montréal, seigneur de Beloeil, pour l'arrière-fief qu'il possède dans la dite seigneurie de Beloeil et qu'il a acheté du sieur Boucault.

Greffe d'Adhémar, notaire à Montréal, 22 juin 1743. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

14 juillet 1813.

Acte de vente de Christophe et Ambroise Sanguinet à Paul Lussier d'un arrière-fief situé dans le fief et seigneurie de Beloeil.

Greffe de Louis Guy et Joseph Papineau, notaires à Montréal, 14 juillet 1813.

21 juin 1817.

Acte de foi et hommage de Paul Lussier, demeurant à Varennes, à Thomas Busby, chargé des affaires de Marie-Charles-Joseph Lemoyne, baronne de Longueuil, veuve de David-Alexander Grant, propriétaire de la seigneurie de Beloeil, pour son arrière-fief de Beloeil dépendant de la

dite seigneurie, lequel arrière-fief de vingt-quatre arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur, il a acheté de Christophe et Ambroise Sanguinet par acte passé devant Louis Guy et Joseph Papineau, le 14 juillet 1813.

Greffe de N.-B. Doucet, notaire à Montréal, 21 juin 1817. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Beloeil, possédée par dame Elizabeth Grant, veuve de feu Nicolas-Fortuné-Charles de Montenach, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 4).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DU LAC-MATAPEDIA

26 mai 1694.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Charles-Nicolas-Joseph Damours, fils de Charles Damours, écuyer, sieur de Louvières, du "lac appelé Matapeguia esloigné d'environ dix lieues de Matane, avec une lieue de terre de profondeur tout autour d'iceluy." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 4, folio 17.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 411.

26 septembre 1797.

Acte de vente et d'adjudication de James Shepherd, shérif du district de Québec, à Patrick Langan, de la ville de Montréal, du fief et seigneurie du Lac-Matapédia, saisi

à la poursuite de John McKindlay, marchand, de Montréal, contre Jean-Baptiste Raymond, marchand, de la paroisse de La Tortue, district de Montréal.

Archives judiciaires de Québec.

11 février 1799.

Acte de foi et hommage de David-Alexander Grant, procureur spécial de Patrick Langan, pour le fief et seigneurie du Lac-Matapédia.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 203.

18 avril 1804.

Acte sous seing privé de Henry-George Forsyth qui déclare qu'un tiers indivis du fief et seigneurie du Lac-Matapédia appartient à John McKindlay en vertu du contrat de vente du 26 septembre 1797, le dit John McKindlay ayant fourni un tiers du prix d'acquisition, et Patrick Langan ayant acheté le dit tiers pour le compte du susdit McKindlay.

Cité dans l'acte de foi et hommage de Henry George Forsyth du 25 octobre 1831.

25 octobre 1831.

Acte de foi et hommage de Henry-George Forsyth, au nom de Charlotte Langan, sa femme, et aussi aux noms de Julia Langan, femme de James Leslie, et de Marie Johnson Langan, femme d'Archibald Kennedy Johnson, pour deux tiers du fief et seigneurie du Lac-Matapédia.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 402.

16 février 1833.

Acte de foi et hommage de John Thompson Badgeley, de Montréal, au nom et comme fondé de procuration de

John McKindlay, d'Edimbourg, pour un tiers indivis dans le fief et seigneurie du Lac-Matapédia.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 430.

FIEF ET SEIGNEURIE DE DUMESNY-NORÉ OU SAINT-DENIS (RICHELIEU)

20 septembre 1694.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Louis de Gannes, écuyer, sieur de Falaise, lieutenant d'une compagnie du détachement de la marine en ce pays où il est marié et établi, de "deux lieues de terre de profondeur derrière la terre et seigneurie de Contrecoeur sur toute la largeur d'icelle qui est de deux lieues, laquelle profondeur passera en partie au delà de la rivière de Chambly et courra les mêmes rhumbs de vent que la dite terre de Contrecoeur avec les isles et islets qui se trouveront dans la dite rivière de Chambly par le travers de la dite profondeur." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 4, folio 17.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 412.

22 mars 1695.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Louis de Gannes de Falaise, lieutenant d'une compagnie du détachement de la marine, le 20 septembre 1694.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 3, folio 77.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 58.

21 mai 1713.

Acte de vente de Louis de Gannes, écuyer, sieur de Falaise, major de la province d'Acadie, à Jacques Le Picart, sieur de Noré et Dumesny, chevalier de Saint-Louis, major des troupes du détachement de la marine, et dame Marie-Renée Chorel de Saint-Romain, son épouse, de la moitié d'une concession de deux lieues de front près la rivière Chambly, et quatorze arpents de front dans l'autre moitié.

Acte de Jacques Barbel, notaire à Québec, 21 mai 1713. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 juin 1714.

Acte de transaction entre dame Marie-Renée Chorel de Saint-Romain, veuve de Jacques Le Picard, sieur de Noré et Dumesny, tant en son nom que comme tutrice des enfants mineurs issus de son mariage, et Antoine de Pécaudy de Contrecoeur, au sujet de la vente d'une demi-lieue de front sur deux lieues de profondeur de terre que le dit sieur de Contrecoeur a faite aux dits sieur et dame Le Picard de Noré le 21 juin 1713.

Greffe de Pierre Raimbault, notaire à Montréal, 25 juin 1714.

9 juillet 1714.

Acte d'arrangement entre Jean-Louis de Lacorne, chevalier de Saint-Louis, tant en son nom que se faisant fort de dame Marie de Pécaudy, son épouse, et dame Marie-Renée Chorel de Saint-Romain, veuve de Jacques Le Picard de Noré, pour elle et ses enfants mineurs, "les-

quelles parties pour éviter les frais des partages qu'elles ont à faire ensemble des quatorze arpents de terre de front sur la profondeur de deux lieues qui appartiennent à la dite veuve Le Picard de Noré et au dit sieur de Lacorne dans le fief et seigneurie de Saint-Denis, ont convenu, etc., etc.

Greffe de Pierre Raimbault, notaire à Montréal, 9 juillet 1714. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 septembre 1736.

Acte de vente de Pierre-Joseph Céloron de Blainville, lieutenant, chargé de pouvoir de messire Louis Le Picard d'Etelan, chevalier, seigneur Dumesnil Noré, et Philippe Le Picard, chevalier, tous deux de Rochefort, à Claude-Pierre Pécaudy de Contrecoeur, officier dans les troupes, du fief et seigneurie Dumesnil, sis sur le bord de la rivière Richelieu, tenant d'un côté au fief de la Fresnière et appartenant au sieur Dumesnil, comme héritier de feu Jacques Le Picard Dumesnil, leur frère, vivant chevalier de Saint-Louis, capitaine et major des troupes.

Acte de Raimbault fils, notaire à Montréal, 12 septembre 1736 (1).

25 mai 1745.

Acte de foi et hommage de François Daine, lieutenant général au siège de la Prévôté de Québec, fondé de procuration de Pierre-Claude Pécaudy de Contrecoeur, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, pour le fief de Saint-Denis.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 267.

(1) Renseignement communiqué par M. E.-Z. Massicotte.

25 mai 1745.

Acte de foi et hommage de Henry Hiché, conseiller du Roi et son procureur au siège de la Prévôté de Québec, fondé de procuration de dame Marie Pécaudy de Contrecoeur, veuve de Jean-Louis de Chapt Lacorne, lieutenant de Roi à Montréal, pour dix-neuf à vingt arpents de front à prendre et à détacher du fief de Saint-Denis ci-devant nommé Dumesny-Noré.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 276.

2 mai 1750.

Acte de concession du marquis de la Jonquière et de François Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Pierre Pécaudy, sieur de Contrecoeur, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, propriétaire de la seigneurie vulgairement appelée Saint-Denis, des "derrières de la seigneurie de Saint-Denis qui ne sont point concédés, savoir quatre lieues en profondeur, à prendre au bout des deux lieues en profondeur que contient la seigneurie de Saint-Denis, d'un côté au nord-est à la ligne des héritiers de feu M. de Saint-Ours, et de l'autre au sud-ouest aux terres non concédées, pour de la dite augmentation tant en front qu'en profondeur, ne faire avec la dite seigneurie qu'une seule et même seigneurie."

Registre d'intendance no 9, folio 61.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 218.

1er mai 1754.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession en augmentation accordée par MM. de la Jonquière et Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le

2 mai 1750, au sieur Pierre Pécaudy de Contrecoeur, capitaine dans les troupes.

Insinuations du Conseil Supérieur, cahier no 10, folio 7.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 135.

17 mai 1758.

Ordonnance de MM. de Vaudreuil et Bigot, qui, sur la requête de Claude Pécaudy de Contrecoeur, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, seigneur de Saint-Denis sur la rivière Richelieu, établit un bourg dans la dite seigneurie de Saint-Denis sur un terrain de deux arpents de front sur quatre arpents et trente pieds de profondeur, etc., etc.

Ordonnances des Intendants, cahier no 42, folio 46.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 420.

27 août 1768.

Contrat de mariage de Joseph Boucher de Montarville et de Catherine de Pécaudy de Contrecoeur, par lequel il appert que Pierre-Claude de Pécaudy de Contrecoeur donne à la demoiselle sa fille en avancement d'hoirie la quantité de dix arpents de terre de front sur une lieue de profondeur en fief et seigneurie dans la dite seigneurie de Saint-Denis.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 27 août 1768.

17 février 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph Boucher, sieur de Montarville, pour le fief et seigneurie de Saint-Denis.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 171.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Saint-Denis, possédée par indivis par Henri Deschambault, écuyer, pour $\frac{1}{2}$ et G.-L.-F. Deschambault, écuyer, pour $\frac{1}{2}$, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 108).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE VOLANT RADISSON

19 octobre 1694.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Etienne Volant Radisson des "isles, islets et battures non concédées qui se trouvent au haut du lac St-Pierre au-dessus des isles concédées au sieur de Sorel depuis le bord du chenail du nord jusqu'au grand chenail du milieu appelé le chenail de l'isle Platte, lesquels isles, islets et battures contiennent trois quarts de lieue ou environ de large sur autant de profondeur." A titre de fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 4, folio 18.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 413.

22 mars 1695.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Etienne Volant Radisson, le 19 octobre 1694.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fief, folio 431.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1863, p. 57.

30 juin 1707.

Ordonnance de Jacques Raudot, qui pour mettre fin aux contestations entre le sieur Radisson et la demoiselle Du Sablé, déclare que la demoiselle Du Sablé et le sieur Brisset demeureront propriétaires de l'île Saint-Pierre (près l'île Dupas) et le sieur Radisson de l'île à l'Aigle.

Ordonnances des Intendants, cahier no 1, folio 121.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 133.

13 juillet 1712.

Acte de vente d'Etienne Volant, sieur de Radisson, à Jacques Brisset des îles à l'Aigle et à la Grenouille (1).

Greffe d'Antoine Adhémar, notaire à Montréal, 13 juillet 1712.

29 janvier 1722.

Acte de vente de François Lefebvre Duplessis, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, et Catherine Pelletier, son épouse, à messire Jean-Baptiste Arnaud, curé de l'île Dupas, de l'île Rond, situé sur le fleuve Saint-Laurent, dépendante de la seigneurie de Sorel, et trois autres îles relevant du Roi directement et qui sont en fief situées à l'entrée des îles de Richelieu entre l'île de Grâce et les îles à la Carpe, les dites trois îles appartenant au dit Lefebvre Duplessis et à sa femme par donation en arrière-fief qui leur en a été faite par le sieur et dame Radisson auxquels elles avaient été concédées par Sa Majesté.

Greffe de Michel Lepailleur, notaire à Montréal, 29

(1) M. l'abbé Plinguet remarque que ces deux îles qui comprenaient 565 arpents en superficie furent vendues pour la somme de 300 francs du pays. En attendant le paiement, qui devait être à la convenance du preneur, il y avait une rente de 15 francs par année, qui ne fut éteinte par le paiement des 300 francs que le 21 janvier 1752. Un seigneur à qui il fallait quarante-deux ans et demi pour payer une somme de \$50.00! (*Bulletin des Recherches Historiques*, vol. V, p. 104.)

janvier 1722. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

9 juin 1724.

Acte de foi et hommage de messire Jean-Baptiste Arnaud, curé de l'île Dupas, etc., pour le fief et seigneurie concédé par MM. de Frontenac et Bochart Champigny le 19 octobre 1694 au sieur Etienne Volant Radisson, lequel fief et seigneurie a été acheté par le dit messire Arnaud de François Lefebvre Duplessis Fabert et de Catherine Pelletier, sa femme, donataires par leur contrat de mariage (Adhémar) du dit sieur Volant Radisson et de Geneviève Letendre, sa femme.

Fois et hommages, régime français, cahier no 1, folio 98.

10 juin 1724.

Aveu et dénombrement de messire Jean-Baptiste Arnaud, curé de l'île Dupas, Berthier et autres lieux circonvoisins, pour trois îles faisant partie de neuf concédées au sieur Radisson le 19 octobre 1694.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 148.

1er décembre 1860.

Cadastre du fief Radisson, possédé par les Soeurs de l'Hôpital général de Montréal, fait le 1er décembre 1860, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 97).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DES ILES AUX CERFS,
SAINT-CHARLES OU SAINT-FRANÇOIS-
LE-NEUF

1er mars 1695.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à François Hertel, écuyer, sieur de la Frenière, de "deux lieues de terre de front avec pareille profondeur à prendre le long de la rivière Richelieu qui descend du lac de Chambly à la concession cy-devant par nous donnée au sieur de Rouville, son frère, en descendant la dite rivière tant que les dites deux lieues se pourront estendre du costé du sud d'icelle, avec les isles et islets adjacents." A titre de fief et seigneurie et aux droits de justice, haute, moyenne et basse.

Registre d'intendance no 4, folio 20.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 415.

19 mai 1696.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur François Hertel de la Frenière, lieutenant réformé, le 1er mars 1695.

Cahier d'intendance no 1, folio 158.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 59.

19 mai 1701.

Acte de foi et hommage de François Hertel, écuyer, sieur de la Frenière, lieutenant réformé dans les troupes du détachement de la marine, pour "deux lieues de terre de

front sur pareille profondeur à prendre du côté du sud de la rivière Richelieu attenant la concession du sieur de Rouville, son frère, en descendant la dite rivière, le tout comme il lui a été concédé par feu Mgr le comte de Frontenac, le 1er mars 1695."

Greffe d'Antoine Adhémar, notaire à Montréal, 19 mai 1701. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

29 mai 1723.

Acte de procuration de François-Zacharie Hertel de la Frenière, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, à Jean-Baptiste Boucher de Niverville, officier dans les troupes du détachement de la marine, pour rendre en son lieu et place la foi et hommage qu'il doit à Sa Majesté pour le fief appelé l'île aux Cerfs.

Greffe de Michel Lepailleur, notaire à Montréal, 29 mai 1723.

11 juin 1723.

Aveu et dénombrement de Jean-Baptiste Boucher, sieur de Niverville, enseigne de compagnie, fondé de la procuration de François-Zacharie Hertel de la Frenière, pour le fief et seigneurie des îles aux Cerfs.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 97.

8 décembre 1743.

Acte de vente de François Hertel de la Frenière à Joseph Marchand de sa seigneurie consistant en deux lieues de front sur pareille profondeur à lui concédée le 1er mars 1695.

Greffe d'Antoine Adhémar, notaire à Montréal, 8 décembre 1743.

13 juillet 1770.

Acte de vente et d'adjudication d'Edward-William Gray, député prévôt maréchal pour le district de Montréal, à Jean Jenisson du fief et seigneurie de Saint-Charles saisi sur les biens de Joseph Marchand.

Archives Judiciaires de Montréal.

28 mai 1781.

Acte de foi et hommage de Jean Jenisson, du district de Montréal, pour le fief et seigneurie de Saint-Charles ou Jenisson.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 1.
8 août 1798.

Acte de vente et adjudication par décret faite par Edward-William Gray, shérif du district de Montréal, à James Walker de la seigneurie de Saint-François-le-Neuf saisie sur les biens de feu Jean Jenisson.

Archives Judiciaires de Montréal.

7 février 1802.

Acte de vente et d'adjudication par décret faite par Edward-William Gray, shérif du district de Montréal, à André Winckelfos du fief et seigneurie de Saint-François-le-Neuf, saisi sur les biens de Marguerite Hughes, veuve et commune en biens avec feu l'honorable James Walker.

Archives Judiciaires de Montréal.

31 octobre 1803.

Acte de foi et hommage de André Winckelfos, du district de Montréal, pour le fief et seigneurie de Saint-François Leneuf dit Saint-Charles.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 256.

3 juin 1826.

Acte de vente et d'adjudication par décret faite par

Frederick-W. Ermatinger, shérif du district de Montréal, à Pierre-Dominique Debartzch du fief et seigneurie de Saint-François-le-Neuf saisi sur les biens de feu André Winckelfos.

Archives Judiciaires de Montréal.

8 octobre 1845.

Acte de foi et hommage d'Alexandre-Edouard Kierzkowski, gentilhomme, tant au nom de dame Louise-Aurélienne Debartzch, son épouse, qu'aux noms de dame Josephthe-Elmire Debartzch, épouse de Lewis-Thomas Drummond, avocat, de dame Rosalie-Caroline Debartzch, épouse de Samuel Cornwallis Monk, avocat, et de Marguerite Cordelia Debartzch, épouse d'Edouard Sylvestre de Rottermund, communément appelé le comte de Rottermund, pour le fief et seigneurie de Saint-François-le-Neuf.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 4, folio 35.

24 janvier 1861.

Cadastré de la seigneurie de Saint-François-le-Neuf, possédée par l'honorable A. E. Kierzkowski, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 109).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE COURNOYER

1er mars 1695.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Jacques Hertel, écuyer, sieur de Cournoyer, enseigne d'une compagnie des troupes du détachement de la marine en ce pays, de "deux lieues de terre de front sur

pareille profondeur du costé du nord de la rivière de Richelieu, à commencer à la seigneurie du sieur Joseph Hertel en descendant la dite rivière." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 4, folio 19.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 415.

19 mai 1696.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Jacques Hertel de Cournoyer, enseigne d'une compagnie du détachement de la marine, le 1er mars 1695.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 135.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 59.

17 octobre 1701.

Acte de foi et hommage de Jacques Hertel de Cournoyer, enseigne d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, pour sa terre et seigneurie de Cournoyer.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 559.

18 septembre 1770.

Acte de vente de Jacques Perrault, au nom et comme fondé de procuration de Jacques Lambert Hertel de Cournoyer à François Lefebvre de Bellefeuille et dame Marie Josephte de Cournoyer, sa femme, de tous les droits successifs qui peuvent lui revenir dans le fief et seigneurie de Cournoyer.

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 18 septembre 1770.

29 mai 1781.

Souffrance qui vaudra foi accordée par Frederic Haldimand, gouverneur en chef de la province de Québec, à Jacques Perrault, au nom et comme fondé de procuration de Marie-Josephte Cournoyer, veuve du sieur François Lefebvre de Bellefeuille, pour la foi et hommage que son fils aîné, détenu prisonnier dans les colonies rebelles, devait rendre pour le fief et seigneurie de Cournoyer.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 39.

24 décembre 1781.

Acte de foi et hommage d'Antoine Lefebvre de Bellefeuille, comparaissant tant pour lui comme fils de François Lefebvre de Bellefeuille que pour sa mère, Marie-Josephte Cournoyer, pour le fief et seigneurie de Cournoyer, acheté par son père et sa mère de Jacques Lambert Hertel de Cournoyer, le 18 septembre 1770.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 111.

22 octobre 1825.

Acte de vente d'Antoine Lefebvre de Bellefeuille, tant en son nom que se portant fort de Louis-Charles Lefebvre de Bellefeuille, François Lefebvre de Bellefeuille, tous deux prêtres, et Joseph Lefebvre de Bellefeuille, ses frères, plus pour et au nom de Joseph Lefebvre de Bellefeuille, son oncle, et de dame Françoise Lefebvre de Bellefeuille, veuve de Louis-Joseph Le Proust, demoiselle Jeanne Lefebvre de Bellefeuille et Joseph Lefebvre de Bellefeuille, ses tantes, à Joseph-Toussaint Drolet, major de milice, du fief et seigneurie de Cournoyer.

Greffe de N.-B. Doucet, notaire à Montréal, 22 octobre 1825.

10 avril 1841.

Acte de vente de l'honorable Joseph Masson, Joseph-T. Barrett et Benjamin-H. Lemoine, cessionnaires des droits des créanciers de feu Joseph-Toussaint Drolet, à l'honorable Pierre-Dominique Debartzch du fief et seigneurie de Cournoyer.

Greffe de J. Belle, notaire à Montréal, 10 avril 1841.

23 juin 1845.

Acte de donation de l'honorable Pierre-Dominique Debartzch et dame Josephite de Saint-Ours, sa femme, à Josephite-Elmire Debartzch, Rosalie-Caroline Debartzch, Louise-Aurélié Debartzch et Marguerite-Cordélie Debartzch leur quatre filles, autorisées par leurs maris, du fief et seigneurie de Cournoyer.

Greffe de Charles Brien, notaire du district de Montréal, 23 juin 1845.

8 octobre 1845.

Acte de foi et hommage de Josephite-Elmire Debartzch, épouse de Lewis-Thomas Drummond, Rosalie-Caroline Debartzch, épouse de Samuel Cornwallis Monk; Louise-Aurélié Debartzch, épouse d'Alexandre-Edouard Kierkowski, pour le fief et seigneurie de Cournoyer qu'elles tiennent de leur père Pierre-Dominique Debartzch.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 4, folio 35.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Cournoyer, possédée par John Fraser, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 40).

Archives de la province de Québec.

Arrière-fief Sylvain

.....
 Acte de concession de Jacques Hertel de Cournoyer à Thimothée Sylvain d'un arrière-fief dans sa seigneurie de Cournoyer.

Mentionné dans l'ordonnance de l'intendant Bigot du 1er mars 1752.

1er mars 1752.

Ordonnance de François Bigot, intendant de la Nouvelle-France, qui porte que faute par la veuve de Thimothée Sylvain, vivant médecin du Roi à Montréal, de payer les années de redevances échues sur l'arrière-fief concédé à son mari par Jacques Hertel de Cournoyer dans son fief de Cournoyer, de tenir feu et lieu et de mettre le dit arrière-fief en valeur d'ici au 15 septembre prochain, il sera procédé à la réunion du dit arrière-fief au domaine du fief de Cournoyer appartenant à Joseph La Frenière Cournoyer.

Ordonnances des Intendants, cahier no 40, folio 9.

FIEF ET SEIGNEURIE LE GARDEUR DE TILLY

1er mars 1695.

Acte de concession du comte de Fronctenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Pierre Noël Le Gardeur de Tilly, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine en ce pays, où il est marié et établi, de "trois lieues de terre de front sur autant de profondeur dans la rivière de Richelieu, à prendre du costé du sud-est de la dite rivière, à demy-lieue audessus des islets appelés L'Assomption

iceux compris, en descendant de la dite rivière." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 4, folio 21.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 416.

FIEF ET SEIGNEURIE BOURCHEMIN DE L'HERMITIÈRE

1er mars 1695.

Réunion au Domaine de Sa Majesté de la terre et seigneurie accordée le 29 octobre 1672 par Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, à Pierre Dorfeuille, écuyer, sieur de la Hussodière, et concession par le comte de Frontenac et Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Jacques-François de Bourchemin, écuyer, sieur de l'Hermitière, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine que Sa Majesté entretient en ce pays, de la susdite seigneurie consistant en "une lieue de terre de front sur une lieue de profondeur à prendre depuis la terre du sieur Crevier en descendant vers la rivière Nicolet le chenail Tardif compris avec les isles et islets qui se trouvent dans le dit chenail Tardif, avec une lieue en plus sur la profondeur." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 4, folio 22.

Publiée dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 417.

NOTE — Il semble que cette concession ne fut pas mise à effet puisque, moins de quatre mois plus tard, le 22 juin 1695, les mêmes MM. de Frontenac et Bochart Cham-

pigny accordaient une autre seigneurie à M. de Bourchemin. Qui éclaircira le mystère de cette concession ?

FIEF ET SEIGNEURIE DE CABANAC

22 avril 1695.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Joseph Desjordy, écuyer, sieur de Cabanac, capitaine réformé d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, de "ce qui se trouve de terre à concéder au nord-ouest de la rivière Richelieu, entre les fiefs des sieurs de Falaise et Cournoyer, contenant environ trois lieues de front et de profondeur jusqu'aux lignes qui seront tirées nord-est et sud-ouest pour terminer les profondeurs des concessions ci-devant accordées le long du fleuve Saint-Laurent qui se trouveront opposées et vis-à-vis des dites trois lieues ci-dessus concédées." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 4, folio 24.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 9.

19 mai 1696.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Joseph Desjordy, sieur de Cabanac, le 22 avril 1695.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 123.

30 janvier 1723.

Acte de foi et hommage de Melchior Desjordy, sieur de Cabanac, enseigne dans les troupes du détachement de

la marine, tant en son nom comme fils aîné de feu Joseph Desjordy, sieur de Cabanac, major des Trois-Rivières, héritier pour moitié dans la moitié du fief de Cabanac, faisant aussi pour Madeleine Pezard de la Touche, sa mère, présentement en France, propriétaire de l'autre moitié du dit fief, et pour ses frères et soeurs Joseph, François, Marie-Françoise, Thérèse, Marie-Madeleine, Louise, Geneviève et Agnès, héritiers chacun pour un huitième de l'autre moitié dans la moitié du dit fief, pour le dit fief de Cabanac concédé à son père par MM. de Frontenac et Bochart Champigny le 22 avril 1695.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 1.

FIEF ET SEIGNEURIE DE DESJORDY

22 avril 1695.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à François Desjordy, écuyer, capitaine réformé d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, de "deux lieues de terre de front sur trois de profondeur au sud-est de la rivière Richelieu, attenant le sieur Le Gardeur en descendant la dite rivière avec les isles et islets adjacents, contenant environ trois lieues de front et de profondeur, jusqu'aux lignes qui seront tirées nord-est et sud-ouest pour terminer les profondeurs des concessions cy-devant accordées le long du fleuve St-Laurent qui se trouveront opposées ou vis-à-vis des dittes trois lieues cy-dessus concédées." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 4, folio 24.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 418.

19 mai 1696.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur François Desjordy de Cabanac, lors capitaine réformé et à présent capitaine en pied, le 22 avril 1695.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 123.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 58.

8 août 1701.

Acte de foi et hommage de François Desjordy, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, pour "deux lieues de terre de front sur trois lieues de profondeur à prendre au sud-est de la rivière du Richelieu attendant le sieur Le Gardeur en descendant la dite rivière avec les îles et îlets adjacents le tout comme il lui a été concédé par feu M. de Frontenac le 22 avril 1695."

Greffe d'Adhémar, notaire à Montréal, 8 août 1701.
Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LA POINTE-
AUX-CHÊNES
(Acadie)

20 juin 1695.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur De Goutin, lieutenant général de l'Acadie et subdélégué de Monseigneur l'intendant au dit

pays, du "lieu nommé la Pointe aux Chesnes, scitué à la rivière St-Jean, avec une lieue de chaque costé de la ditte pointe sur deux de profondeur, ensemble les isles et islets adjacents." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 4, folio 26.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 421.

FIEF ET SEIGNEURIE DE CANIBEKECHIQUE
OU DAMOURS DE PLAINES
(Acadie)

20 juin 1695.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Bernard Damours, écuyer, sieur de Plaines, de "la rivière Canibekechiche affluent dans la rivière St-Jean à la Cadie, avec une lieue et demy de chaque costé de la ditte rivière sur deux lieues de profondeur, ensemble les isles et islets adjacents." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 4, folio 26.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 420.

19 mai 1696.

Brevet de confirmation par Sa Majesté en faveur de Bernard Damours de Plaines de la concession à lui accordée de la rivière Canibekechiche, affluent dans la rivière Saint-Jean de l'Acadie, par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, le 20 juin 1695.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 123.

FIEF THIBAudeau OU KAOUASKAGOUCHE
(Acadie)

20 juin 1695.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Pierre Thibaudeau, habitant du Port-Royal, de "la rivière appelée en sauvage K8askag8che située entre les Monts Déserts et Majais avec une lieue de chaque costé de la dite rivière sur deux lieues de profondeur à prendre à son embouchure avec les isles et islets si aucuns s'y trouvent." En titre de fief.

Registre d'intendance no 4, folio 25.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 419.

FIEF ET SEIGNEURIE DE BOURGHEMIN

22 juin 1695.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Jacques-François de Bourgchemin, écuyer, sieur de l'Hermitière, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, de "une lieue et demie de terre de front de chaque côté de la rivière Ouamaska (Yamaska) icelle comprise, à prendre une demie lieue au-dessous du ruisseau dit Salvaye et une lieue au-dessus en lieux non concédés sur pareille profondeur courant nord-ouest et sud-est avec les isles, islets et prairies adjacentes."

A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 4, folio 27.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 422.

19 mai 1696.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Jacques-François de Bourgchemin, sieur de l'Hermitière, lieutenant d'une compagnie du détachement de la marine, le 22 juin 1695.

Cahier d'intendance no 2, folio 555.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 61.

4 mai 1724.

Acte de vente de Marie-Anne du Bourgchemin, fille majeure demeurant à Paris, à haut et puissant seigneur Philippe de Rigaud de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France, représenté par le sieur Denis Hersant, marchand drapier, de Paris, des trois quarts au total de la seigneurie de Bourgchemin, appartenants à la dite d'elle du Bourgchemin comme héritière de sa défunte soeur, lesquelles étaient héritières ensemble pour les dits trois quarts de feu Jacques-François du Bourgchemin de l'Hermitière, leur père.

Acte de Péan et Raymond, notaires au Châtelet de Paris, 4 mai 1724. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 février 1725.

Acte de foi et hommage de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, gouverneur et lieutenant général en toute la Nouvelle-France, pour les trois quarts du fief de

Bourgchemin qu'il a achetés de damoiselle Marie-Anne de Bourgchemin, par acte de Raymond et Péan, notaires au Châtelet de Paris, le 4 mai 1724.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 118.

2 mars 1725.

Aveu et dénombrement de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France, pour le fief et seigneurie de Bourgchemin.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 204.

19 septembre 1731.

Acte de vente de René Guay à Pierre de Rigaud, sieur de Cavagnal, de tous les droits successifs qui lui sont advenus et échus par le décès de dame Elisabeth Dizy, sa mère, dans un fief et seigneurie sis en la rivière Yamaska, qui était dans la communauté de feu M. de Bourgchemin et sa dite mère, son épouse en premières noces.

Greffe de Pierre Petit, notaire aux Trois-Rivières, 19 septembre 1731.

19 octobre 1731.

Acte de vente de Pierre de Rigaud, sieur de Cavagnal, et Pierre de Rigaud, sieur de Vaudreuil, à Mgr Herman Dosquet, évêque de Samos, coadjuteur de l'évêque de Québec, d'un fief contenant une lieue et demie de terre de front de chaque côté de la rivière Yamaska, icelle comprise, etc, etc.

Greffe de Claude Barolet, notaire à Québec, 19 octobre 1731.

19 octobre 1735.

Acte de donation de Mgr Pierre-Herman Dosquet, évêque de Québec, à Messieurs les Ecclésiastiques du sémi-

naire de Saint-Sulpice de la moitié de la seigneurie dite de Bourgchemin ("la moitié de la seigneurie dite de Saint-Hermann a été réunie au domaine de Sa Majesté").

Greffe de Jacques Barbel, notaire à Québec, 19 octobre 1735.

3 novembre 1746.

Acte de donation de M. François-Eléazard Vallier, prêtre, supérieur du séminaire de Québec, au nom et comme fondé de pouvoir de Mgr Pierre-Herman Dosquet, ancien évêque de Québec, à mademoiselle Louise de Ramezay de la moitié du fief et seigneurie de Bourgchemin.

Greffe de Gilbert Boucault de Godefus, notaire à Québec, 3 novembre 1746.

18 août 1772.

Acte de vente et d'adjudication d'Edward-William Gray, député prévôt-maréchal du district de Montréal, à Thomas Barrow, de la ville de Montréal, député paie-maître général des troupes de Sa Majesté en cette Province, de partie du fief et seigneurie de Bourgchemin saisie sur les biens de Georges Jackson, d'Yamaska, à la poursuite de François Henry (?) et Pierre-François Thiersant.

Archives Judiciaires de Montréal.

25 août 1774.

Acte de vente de damoiselle Louise de Ramezay, fille majeure, à Thomas Barrow de la moitié du fief et seigneurie de Bourgchemin, sis et situé sur la rivière d'Yamaska.

Greffe d'Antoine Grisé, notaire à Chambly, 25 août 1774.

3 février 1781.

Acte de foi et hommage de messire Jean Brassier, prêtre et procureur du séminaire de Montréal, à ce autori-

sé par Messieurs du dit Séminaire, pour moitié du fief et seigneurie de Bourgchemin.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 81.

17 mai 1784.

Acte de foi et hommage de Thomas Barrow, écuyer, capitaine dans le Soixantième Régiment de Sa Majesté, fils et unique héritier de feu Thomas Barrow, ci-devant député paie-maître général des troupes de Sa Majesté en cette province, pour la moitié du fief et seigneurie de Bourgchemin.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 122.

16 novembre 1797.

Acte de vente de Patrick Langan, de Montréal, et Juliana Langan, sa femme, à Gilbert Jenkins, à ce acceptant pour lui Thomas Spencer, son procureur, d'une certaine partie du fief et seigneurie de Bourgchemin.

Greffe de Louis Chaboillez, notaire à Montréal, 16 novembre 1797.

24 août 1804.

Acte de partage et de limitation entre Patrick Langan et Gilbert Jenkins du terrain acheté par le dit Jenkins dans le fief et seigneurie de Bourgchemin le 16 novembre 1797.

Greffe de Louis Chaboillez, notaire à Montréal, le 24 août 1804.

3 août 1818.

Acte de cession de Gilbert Jenkins à Hugues Lemoine de Martigny fils de tous ses droits de propriété sur le fief et seigneurie de Bourgchemin.

Pièce sous seing privée mentionnée dans l'acte de foi et hommage de Hugues Lemoine de Martigny du 13 juin 1829.

13 juin 1829.

Acte de foi et hommage de Hughes Lemoine de Martigny pour le fief et seigneurie de Bourgchemin.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 219.

13 janvier 1835.

Acte de vente de demoiselle Jane-Ann Barrows, de Londres, agissant par son procureur, l'honorable Samuel Gale, à Aimé Massue de la partie du fief et seigneurie de Bourgchemin qui se trouve située du côté ouest de la rivière Yamaska, borné d'un côté à la seigneurie de Saint-Ours, de l'autre à Bourg-Marie-Ouest, en front à la rivière Yamaska et en arrière à la seigneurie de Sorel.

Greffe de Peter Lukin, notaire à Montréal, 13 janvier 1835.

27 mai 1835.

Acte de foi et hommage de Louis Massue, fondé de procuration d'Aimé Massue, de Varennes, pour la moitié du fief et seigneurie de Bourgchemin.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 455.

1er décembre 1860.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Bourgchemin Est, possédée par H. G. Forsyth, écuyer, fait le 1er décembre 1860, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 27).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Bourgchemin Ouest, possédée par Aimé Massue, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 26).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Bourgchemin Est, possédée par G. G. Forsyth, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no28).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Bourgchemin Est, possédée par l'honorable James Leslie, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 29).

Archives de la province de Québec.

Arrière-fief Gosselin

19 octobre 1735.

Acte de concession de Mgr Pierre-Herman Dosquet, évêque de Québec, à messire Jean-Baptiste Gosselin, prêtre, demeurant au séminaire de Québec, de "neuf arpents de terre de front à prendre dans la seigneurie de Bourgchemin, à l'est, sur le bord de la rivière d'Yamaska, sur toute la profondeur de la dite seigneurie"... pour en jouir en propriété à toujours au titre d'arrière-fief.

Greffe de Henry Hiché, notaire à Québec, 19 octobre 1735. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 octobre 1748.

Acte de donation de messire Jean-Baptiste Gosselin, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Québec, à François Lemaître, fils mineur de François Lemaître et de Marie Collet, "d'un arrière-fief pris en la seigneurie de Bourgchemin, concédé au dit messire Gosselin par Mgr Dosquet, le 19 octobre 1735.

Greffe de Claude Barolet, notaire à Québec, 12 octobre 1748. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Arrière-fief Hodiesne

12 octobre 1735.

Acte de concession de Mgr Pierre-Herman Dosquet, évêque de Québec, à M. Gervais Hodiesne, ecclésiastique, demeurant au séminaire de Québec, de "huit arpents de terre de front à prendre dans l'une ou l'autre de ses seigneuries de Bourgchemin ou de Saint-Herman, sur la profondeur d'icelles, à son choix et option et dans le temps qu'il jugera à propos, dans les seuls endroits toutefois qui ne se trouveront pas concédés lorsqu'il fera son choix... ", pour en jouir en propriété à toujours au titre d'arrière-fief...

Greffe de Henry Hiché, notaire à Québec, 12 octobre 1735. Pièce détachée aux Archives de la Province de Québec.

29 mai 1781.

Souffrance et délai accordés par Frédéric Haldimand, capitaine général et gouverneur en chef de la province de Québec, au sieur Pierre Du Calvet, actuellement détenu prisonnier, pour la foi et hommage qu'il est tenu de rendre pour "un fief dans la seigneurie de Bourgchemin nommé du Ruisseau du Petit Lac d'environ vingt arpents de large, à commencer de la rivière d'Yamaska sur toute la profondeur de la dite seigneurie de Bourgchemin."

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 35.

FIEF ET SEIGNEURIE DE DESCOUDET
(Acadie)

8 juillet 1695.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Michel Chartier, habitant, demeurant à l'Acadie, d'"un espace de terre scituée à la rivière DescouDET au dit pays contenant une demie lieue de front de chaque costé de la dite rivière sur une lieue et demie de profondeur, avec les isles et islets adjacents, à commencer du costé du sud-ouest à la terre du sieur de St-Aubin en descendant la dite rivière et du costé du nord-est aux terres non concédées vis-à-vis celle cy-dessus mentionnée." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 4, folio 28.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 423.

19 mai 1696.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Michel Chartier, habitant, demeurant à l'Acadie, le 8 juillet 1695.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 2, folio 131.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 60.

FIEF ET SEIGNEURIE DU PETIT YAMACHICHE
OU DE GRANDPRÉ

30 juillet 1695.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Pierre (1) Boucher, écuyer, sieur de Grandpré, major de la ville des Trois-Rivières, de "une lieue de terre de front sur trois de profondeur dans le lac St-Pierre, tenant d'un costé aux terres concédées de la rivière Hyamachiche et de l'autre à celles de la Rivière-du-Loup, ensemble les isles, islets et battures adjacentes." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 4, folio 18.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 414.

19 mai 1696.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Pierre Boucher de Grandpré, major de la ville des Trois-Rivières, le 3 janvier 1695.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fief, folio 43.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 61.

16 mai 1764.

Acte de vente de Joseph Godefroy de Tonnancour, fondé de procuration de Louis Boucher de Grandpré, capitaine des troupes à la Louisiane, au sieur Metral, pour le compte de M. Conrad Gogy, député juge, avocat pour le Roi, de la seigneurie appartenant au dit sieur de Grandpré

(1) Erreur. Il se prénomait Louis.

située dans le lac Saint-Pierre, entre les seigneuries de la Rivière-du-Loup et d'Yamachiche.

Greffe de Louis Pillard, notaire aux Trois-Rivières, 16 mai 1764.

Publié dans *Les bases de l'histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 270.

26 janvier 1781.

Acte de foi et hommage de Conrad Guky, membre du Conseil de Sa Majesté en cette Province, pour le fief et seigneurie de Grandpré.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 52.

Publié dans *Les Bases de l'Histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 353.

11 juillet 1782.

Aveu et dénombrement de Jacques-François Cugnet fils, de Québec, au nom et comme chargé de pouvoir de Conrad Guky, un des membres du Conseil de Sa Majesté en cette Province, pour le fief et seigneurie de Grandpré.

Aveux et dénombremments, régime anglais, cahier no 1, folio 500.

13 janvier 1785.

Acte de donation de l'honorable Conrad Guky, membre du Conseil législatif de cette Province, à demoiselle Elizabeth Wilkinson du fief et seigneurie de Grandpré, pour la dite dame jouir paisiblement du dit fief sa vie durant.

Greffe de Jean-Baptiste Badeau, notaire aux Trois-Rivières, 13 janvier 1785.

Publié dans *Les Bases de l'Histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 284.

17 mai 1785 (ou 1786).

Acte de foi et hommage de Robert Lester, négociant,

chargé de la procuration de demoiselle Elisabeth Wilkinson, de Machiche, pour le fief et seigneurie de Grandpré dont elle est donataire par usufruit.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 147.

Publié dans *Les Bases de l'Histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 395.

30 janvier 1817.

Acte de foi et hommage de Louis Guky pour le fief et seigneurie de Grandpré.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 47.

Publié dans *Les Bases de l'Histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 412.

24 janvier 1861.

Cadastré de la seigneurie de Grandpré, possédée par B.-A.-C. Guky, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 24).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LESSARD, LA MOLLAIE OU LA POINTE-AU-PÈRE

8 mars 1696.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Pierre Lessard et Barbe Fortin, sa femme, auparavant veuve de Pierre Gagnon, de "une lieue et demie de terre de front sur deux de profondeur, scituée au lieu dit le Bicq, le dit front à prendre au sud-ouest depuis la Pointe-au-Père appartenant au sieur René Lepage à cause d'un échange qu'il a fait avec le sieur la Cardonnière, et continuer le dit front au nord-est allant le long du fleuve

Saint-Laurent tant que la dite lieue et demie se pourra étendre.” A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 4, folio 28.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 423.

5 avril 1747.

Acte de vente de Pierre Côté et Marie-Anne Lepage, sa femme, et de Nicolas-Dominique Lafossé Lepage à Paul Lepage de Molé de leurs parts et prétentions dans le fief et seigneurie de Lessard.

Greffe de Nicolas Boisseau, notaire à Québec, 5 avril 1747.

..... août 1747.

Acte de vente de Pierre Bélanger et Geneviève Lessard, sa femme, à Paul Lepage de Molé d'une demi-lieue de front de la seigneurie de Lessard, à prendre de la Pointe-au-Père.

Greffe de Nicolas Boisseau, notaire à Québec, août 1747.

28 juin 1748.

Acte de vente de Louis Gagné dit Belleavance et de Thérèse Lessard, sa femme, à Paul Lepage de Molé de trente et un arpents et demi de front du fief et seigneurie de Lessard.

Greffe de Nicolas Boisseau, notaire à Québec, 28 juin 1748.

20 juin 1750.

Acte d'accord entre Pierre Lepage de Saint-Barnabé, propriétaire pour moitié du fief et seigneurie de Rimouski, et Paul Lepage de Molé, co-seigneur de Rimouski et propriétaire pour un neuvième dans l'autre moitié du dit fief

et seigneurie par la mort de ses père et mère, par lequel il est convenu que le sieur Lepage de Molé accepte onze arpents de front sur deux lieues de profondeur à la Pointe-au-Père et que les soixante-trois arpents de front qu'il a achetés des héritiers Lessard dans la dite seigneurie Lessard joindront au nord-est les onze arpents ci-dessus; en retour le sieur Lepage de Molé cède à Pierre Lepage de Saint-Barnabé tous ses droits dans la seigneurie de Rimouski.

Conventions signées devant le Père Ambroise, Récollet, à Rimouski, le 20 juin 1750.

17 juin 1775.

Acte de partage de la seigneurie Lessard ou la Mollaie entre les héritiers Lepage. Les parties commencent à chaîner 63 arpents pour le sieur Lepage de Molé en vertu de l'acte d'accord du 20 juin 1750. A l'extrémité nord-est de ces 63 arpents, une borne est plantée, et l'on fait une marque dans un arbre sur un rocher, à la droite du ruisseau à la Loutre. On continue ensuite à chaîner 63 arpents jusqu'à la pointe appelée les Petits Bouleaux. Cette partie de la seigneurie Lessard est divisée en huit parts de huit arpents chacune, et après avoir été tirées au sort, elles reviennent aux héritiers dans l'ordre suivant, en gagnant de l'ouest à l'est : Isabelle Lepage, Marie Lepage, Pierre Lepage de Saint-Barnabé, Thérèse Lepage, Cécile Lepage, Geneviève Lepage, Véronique Lepage et Lepage de Saint-Germain.

Tiré de *Notice historique sur la famille de René de La Voye* de J.-Edmond Roy, p. 87.

29 octobre 1781.

Acte de donation de Paul Lepage de la Mollaie (Molé), seigneur de la Pointe-au-Père et de l'Anse-au-Lard au

sieur Jean de Champlain de tous ses droits, propriétés, jouissance, etc., etc., dans la seigneurie de la Pointe-au-Père "consistant en une terre de quatre arpents en titre de fief avec les bâtiments qui sont dessus."

Pièce reçue par Louis Banville le 29 octobre 1781 et déposée au greffe de Berthelot d'Artigny, notaire à Québec, le 5 novembre 1781.

2 décembre 1783.

Acte de vente de Jean-Baptiste de Champlain à Alexandre McLennan de tous ses droits et prétentions dans le fief et seigneurie de Lessard ou la Mollaie.

Acte de Jacques Colin, notaire à la Rivière-Ouelle, 2 décembre 1783.

17 août 1790.

Acte de vente de MM. Simon Fraser junior et John Young, associés sous la raison de Fraser et Young, fondés de procuration générale et spéciale du sieur Alexandre McLennan, marchand à Kamouraska, à Joseph Drapeau, bourgeois, de Québec, de "tous les droits seigneuriaux et autres sur le fief et seigneurie de la Pointe-au-Père vendus, cédés et transportés au dit McLennan par le sieur Jean-Baptiste de Champlain par acte du 2 décembre 1783 devant le notaire Colin, desquels droits le dit de Champlain était donataire et cessionnaire du sieur Paul Molé Lepage, demeurant alors à la Pointe-au-Père, suivant acte de donation et cession devant Banville, faisant fonction de notaire, en date du 21 octobre 1781, déposé en l'étude de Mtre Berthelot le 5 novembre 1781.

Greffe d'Alexandre Dumas, notaire à Québec, 17 août 1790. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 juin 1829.

Souffrance qui vaudra foi jusqu'à l'expiration de trois mois accordée par sir James Kempt, à dame Geneviève Noël, veuve de Joseph Drapeau, dame Marie-Josephite Drapeau, veuve de Jean-Baptiste d'Estimauville, demoiselles Angélique-Flavie Drapeau, Marguerite-Josephite Drapeau, Gertrude-Luce Drapeau et Louise-Angèle Drapeau, filles majeures, et Augustin Kelly et dame Marie-Adélaïde Drapeau, sa femme, pour la foi et hommage qu'ils doivent rendre pour les fiefs et seigneuries de Rimouski.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 258.

14 septembre 1858.

Cadastre de la seigneurie Lessard ou la Mollaie, appartenant aux dames Drapeau, clos le 14 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 94).

Archives de la province de Québec.

FIEF DES AULNETS

15 octobre 1696.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à François Desjordy, écuyer, capitaine réformé d'une compagnie du détachement de la marine, de "deux lieues de terre de front sur quatre de profondeur, le long de la rivière du Sault à la Chaudière, le dit front à prendre depuis le lieu appelé les Aunez du côté du sud-ouest en le continuant de celui du sud et en lieux non concédés." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 1.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, pp. 95 et 426.

15 avril 1723.

Acte de foi et hommage de François Desjordy, chevalier de St-Louis, major des Trois-Rivières, pour le fief des Aulnets à lui accordé par MM. de Frontenac et Bochart Champigny le 15 octobre 1696.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 58.

16 avril 1723.

Aveu et dénombrement de François Desjordy, chevalier de Saint-Louis, major de la ville des Trois-Rivières, pour le fief des Aulnets, de deux lieues de front sur quatre de profondeur, situé le long de la rivière du Sault de la Chaudière.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 67.

FIEF ET SEIGNEURIE DE DUPLESSIS (ACADIE)

15 octobre 1696.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Georges Regnard, sieur Duplessis, commis en ce pays de M. de Lubert, trésorier général de la marine, de "la baie et rivière de Cocagne à l'Acadie avec deux lieues de terre de front de chaque côté de la dite baye sur six de profondeur, à commencer le dit front sur le bord de la mer et continuer de même en profondeur avec les isles, islets et prairies adjacentes, à laquelle concession nous don-

nous le nom de Duplessis.” A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 2.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 426.

28 avril 1697.

Révocation par Sa Majesté de la concession faite à Québec le 15 octobre 1696 par MM. de Frontenac et Bochart Champigny à M. Duplessis de la baie et rivière de Cocagne situées à l'Acadie avec deux lieues de terre de front de chaque côté de la dite baie sur six de profondeur... “icelle (concession) reconnue non convenable à ses intentions pour l'établissement du dit pays à cause de son étendue et des conditions qui y sont exprimées.”

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LEPAGE ET THIVIERGE, ANSE-AUX-COQUES, LA POINTE-AUX-BOULEAUX, DES MITISSES OU DU GRAND-MÉTIS

14 novembre 1696.

Acte de concession du comte de Frontenac et de M. Bochart Champigny, gouverneur et intendant, aux sieurs Louis Lepage et Gabriel Tibierge du “terrain qui se trouve entre la concession du sieur Pachot, marchand, et celle du sieur Lessard, scituée au lieu dit Rimousky sur le fleuve Saint-Laurens, du costé du sud, sur une lieue de profondeur.” A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 3.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 427.

7 mai 1697.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, aux sieurs Louis Lepage et Gabriel Tibierge de "deux lieues de terre en profondeur joignant le derrière de la concession à eux desjà accordée, située au lieu dit Remousky sur le fleuve St-Laurent, du costé du sud, tenant d'un costé à la terre du sieur Pachot, marchand, et de l'autre à celle du Sr Lessard, sur toute la largeur d'icelle, avec les isles et islets qui se trouveront dans la dite estendue, à condition que les enfans des deux femmes du dit Sr Tibierge partageront également entr'eux sa part après son décès et celui de sa femme, et à la charge de prendre de Sa Majesté ratification des présentes dans un an."

Aux mêmes droits et charges portés au titre de leur première concession.

Registre d'intendance no 5, folio 16.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 440.

23 août 1790.

Acte de vente de Louis Lepage de la Mollaye (Molé) et Reine Pinault, sa femme, à Gabriel Saint-Laurent père de huit arpents de terre de front en la seigneurie de l'Anse-aux-Coques, etc., etc.

Pièce reçue par Germain Lepage et déposée au greffe d'Alexandre Dumas, notaire à Québec, le 23 août 1790.

18 juin 1829.

Souffrance qui vaudra foi jusqu'à l'expiration de trois mois accordée par sir James Kempt, à dame Geneviève Noël, veuve de Joseph Drapeau, dame Marie-Josephte Drapeau, veuve de Jean-Baptiste d'Estimauville, demoiselles Angélique-Flavie Drapeau, Marguerite-Josephte

Drapeau, Gertrude-Luce Drapeau et Louise-Angèle Drapeau, filles majeures, et Augustin Kelly et dame Marie-Adélaïde Drapeau, sa femme, pour la foi et hommage qu'elles doivent rendre pour le fief et seigneurie de l'Anse-aux-Coques.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 258.

13 septembre 1858.

Cadastre de la seigneurie Lepage et Thivierge, appartenant aux dames Drapeau, clos le 13 septembre 1858, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 95).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE GRAND-PABOS

14 novembre 1696.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Hubert "de la rivière du Grand Pabo, autrement dite la rivière Duval, scituée dans la baie des Chaleurs, avec deux lieues et demie de front du costé de l'est de la dite rivière, et demie lieue du costé de l'oust en tirant vers la rivière du Petit Pabo, icelle comprise, sur pareille profondeur." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 3.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 146.

25 juin 1724.

Acte de foi et hommage de René Hubert, premier huisier du Conseil Supérieur de Québec, propriétaire pour moitié du fief du Grand-Pabos, à cause de la communauté de biens qui a été entre lui et feu Françoise de La Croix,

sa première femme, faisant aussi pour Jean-Baptiste-René Hubert, fils aîné du dit comparant et de la dite feu Françoise de La Croix, sa mère, et héritier pour un quart dans le dit fief, et pour Simon Hubert, Charles Hubert et Charlotte Hubert, épouse du sieur Pinguet de Vaucour, aussi ses enfants et de la dite Françoise de La Croix, héritiers chacun pour un tiers dans l'autre quart du dit fief.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 100.

26 juin 1724.

Aveu et dénombrement de René Hubert, premier huissier au Conseil Supérieur, pour le fief de Pabos.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 155.

22 octobre 1769.

Acte de vente des héritiers de feu René Hubert à Pierre Lefebvre de Bellefeuille du fief et seigneurie de Pabos.

Greffe de Jacques Pinguet, notaire à Québec, 22 octobre 1769.

28 mai 1764.

Acte de vente de François Lefebvre de Bellefeuille, faisant tant pour lui que se faisant fort pour Georges Lefebvre de Bellefeuille, son frère, au sieur Jacques Terroux, négociant à Québec, de la juste moitié du fief et seigneurie vulgairement appelé Pabos autrement dit la Rivière Duval, lequel fief appartient aux dits vendeurs comme héritiers de feu Pierre Lefebvre, leur père, qui l'avait acquis des héritiers de feu René Hubert.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 28 mai 1764.

4 juillet 1765.

Acte de vente du sieur Lefebvre de Bellefeuille tant

pour lui que se portant fort pour le sieur Georges Lefebvre de Bellefeuille, son frère, et le sieur Jacques Terroux, à Son Excellence le général Frédéric Haldimand du fief et seigneurie de Pabos, appartenant aux dits sieurs Lefebvre de Bellefeuille comme seuls et uniques héritiers de feu Pierre Lefebvre, leur père.

Greffe de Panet et Saillant, notaires à Québec, 4 juillet 1765.

31 mai 1781.

Acte de foi et hommage de Charles-Louis de Saint-Ours, chargé de pouvoir de Son Excellence le général Haldimand, pour le fief et seigneurie du Grand-Pabos.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 45.

15 novembre 1796.

Acte de vente de l'honorable Jenkin Williams, l'un des juges de la Cour du Banc du Roi pour le district de Québec, procureur fondé d'Antoine-François Haldimand, négociant, de Londres, à Félix O'Hara, de Gaspé, représenté par l'honorable John Young, l'un des membres du Conseil Exécutif et de la Chambre d'Assemblée, du fief et seigneurie de la Rivière-du-Grand-Pabos autrement dite la rivière Duval, le dit Antoine-François Haldimand propriétaire de la dite seigneurie en sa qualité de légataire universel de feu Son Excellence Frédéric Haldimand.

Greffe de Félix Têtu, notaire à Québec, 15 novembre 1796. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

25 août 1805.

Testament et acte de dernière volonté de Félix O'Hara.

Cité dans l'acte de foi et hommage de George Mellis Douglas du 16 avril 1836.

16 avril 1836.

Acte de foi et hommage de George Mellis Douglas, médecin, de Québec, fondé de procuration de Félix Stewart, de Gaspé, d'Annabella O'Hara et de Martha Sophia O'Hara, filles majeures et enfants issus du mariage d'Annabella Stewart avec feu Oliver O'Hara, et héritières de feu Félix O'Hara, leur frère, aussi un des enfants issus du mariage de Jane Band O'Hara, épouse de John Douglas McConnell, seule légataire vivante de feu Félix O'Hara (fils de Hugh), son frère, etc., etc., pour le fief et seigneurie de Grand-Pabos.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 4, folio 20.

29 juillet 1858.

Cadastre de la seigneurie de Grand-Pabos, appartenant à la Gaspé Fishing and Coal Mining Company, clos le 29 juillet 1858, par J.-G. Le Bel, écuyer, commissaire (no 101).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE DENEAU OU PORT-DANIEL

12 décembre 1696.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à René Deneau de "trois lieues et demie de terre de front au lieu dit le Port-Daniel dans la baie des Chaleurs, le dit front à commanser demie lieue à l'est du cap qui fait un des costés de l'ance du dit Port-Daniel à continuer les dites trois lieues et demie à l'ouest sur une lieue de profondeur, avec les rivières, ruisseaux et étangs

sy aucuns se trouvent dans la dite étendue." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 4.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 429.

23 juin 1736.

Acte de foi et hommage de Jean-Claude Louet, notaire, au nom et comme ayant épousé Anne Morin, veuve de René Deneau, la dite Anne Morin propriétaire pour moitié du fief Deneau, et René Deneau, fils aîné, Françoise-Gabrielle Deneau, femme de Louis Langlois dit Saint-Jean, et Joseph Deneau, tous enfants et héritiers du feu sieur Deneau, pour moitié en la moitié de l'autre moitié du dit fief Deneau ou Port-Daniel.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 170.

25 juin 1736.

Aveu et dénombrement de Jean-Claude Louet, notaire, au nom et comme ayant épousé Anne Morin, veuve de René Deneau, et des enfants de la dite Anne Morin, pour le fief et seigneurie Deneau ou Port-Daniel.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 2, folio 459.

15 mars 1755.

Bail à loyer de René Deneau, demeurant à Québec, tant en son nom comme seigneur du fief Deneau ou Port-Daniel que faisant pour Joseph et Françoise Deneau, ses frère et soeur, et Jean-Claude Louet, notaire, au nom et comme héritier de feu Anne Morin, sa mère, et en cette qualité héritier pour un quart dans les dits fiefs, à Michel Martel, écrivain principal de la marine, ayant le détail de

la construction des vaisseaux de Sa Majesté, du susdit fief Deneau ou Port-Daniel, pour trois années seulement.

Greffe de Lanoullier, notaire à Québec, 15 mars 1755.
Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

23 mars 1786.

Acte de vente de René Deneau aux sieurs Jeremiah McCarthy et Duncan McDonald, marchand, de Saint-Thomas, de huit vingt-huitièmes dans la totalité du fief et seigneurie Deneau ou Port-Daniel.

Greffe de Nicolas-Charles Levesque, notaire à Saint-Thomas, 23 mars 1786.

23 mars 1786.

Acte de vente de René Deneau à Jeremiah McCarthy et Donald McDonald de huit vingt-huitièmes dans le fief et seigneurie Deneau ou Port-Daniel.

Greffe de Nicolas-Charles Levesque, notaire à Saint-Thomas, 23 mars 1786.

2 avril 1786.

Acte de vente de Joseph Deneau, fils de Joseph Deneau, à Jeremiah McCarthy et Donald McDonald de cinq vingt-quatrièmes du fief et seigneurie Deneau ou Port-Daniel.

Greffe de Nicolas-Charles Levesque, notaire à Saint-Thomas, 2 avril 1786.

2 avril 1786.

Acte de vente des héritiers de Françoise-Gabrielle Deneau mariée à Joseph Langlois dit Saint-Jean à Jeremiah McCarthy et Donald McDonald de cinq vingt-quatrièmes dans la totalité du fief et seigneurie Deneau ou Port-Daniel.

Greffe de Nicolas-Charles Levesque, notaire à Saint-Thomas, 2 avril 1786.

2 avril 1786.

Acte de vente de Joseph Deneau, fils de Joseph Deneau, faisant tant pour lui que pour divers de ses consorts, aux sieurs Jeremiah McCarthy et Duncan McDonald des cinq vingt-quatrièmes au total du fief Deneau ou Port-Daniel.

Greffe de Nicolas-Charles Levesque, notaire à Saint-Thomas, 2 avril 1786.

27 août 1786.

Acte de vente d'Elisabeth Deneau, veuve de Pierre Bélanger, de Saint-Thomas, à Jeremiah McCarthy et Duncan McDonald d'un vingt-huitième dans la totalité du fief et seigneurie Deneau ou Port-Daniel.

Greffe de Nicolas-Charles Levesque, notaire à Saint-Thomas, 27 août 1786.

27 août 1786.

Acte de vente de Joseph-Simon Deneau, faisant tant pour lui que comme représentant Marie-Catherine Deneau, sa soeur, décédée, épouse de feu Clément Couillard, et Marie-Joseph Deneau, son autre soeur, décédée, épouse de Simon Tondreau, à Jeremiah McCarthy et Duncan McDonald de trois vingt-huitièmes dans la totalité du fief et seigneurie Deneau ou Port-Daniel.

Greffe de Nicolas-Charles Levesque, notaire à Saint-Thomas, 27 août 1786.

2 octobre 1786.

Acte de vente de Françoise Deneau, veuve de Pierre Pellerin, de Saint-Roch-des-Aulnaies, à Jeremiah McCarthy de six vingt-huitièmes de la totalité du fief Deneau ou Port-Daniel.

Pièce sous seing privé du 2 octobre 1786, déposée au

greffe de Louis Cazes, notaire à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le 20 octobre 1786.

3 août 1795.

Acte de vente de Geneviève Deneau, veuve de Jacques Fournier, représentée par Geneviève Fournier, sa fille, épouse du sieur Gendreau, à Jeremiah McCarthy et Duncan McDonald d'un vingt-huitième dans la totalité du fief et seigneurie Deneau ou Port-Daniel.

Greffe de Louis Cazes, notaire à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 3 août 1795.

22 septembre 1796.

Acte en retrait pour Sa Majesté du fief et seigneurie Deneau ou Port-Daniel, signifié par Jonathan Sewell, avocat général de Sa Majesté, à Alexandre Dumas, notaire, en sa qualité de procureur de Jeremiah McCarthy et dame Marie-Madeleine Dubergès, son épouse.

Greffe de Charles Voyer, notaire à Québec, 22 septembre 1796. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE BOISSELERY OU CAP-SAINT-LOUIS

(Acadie)

23 mars 1697.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Boisellery Noël, écuyer, contrôleur de la marine et des fortifications en ce pays, de "dix lieues de terre de front sur quatre de profondeur, scituées dans la baye des Chaleurs, à prendre depuis la rivière de Margonich en tirant vers celle de Menehik, avec les isles,

islets, battures et caps de sa deventure, à laquelle concession nous donnons le nom de Boisellery.” A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 6.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 431.

FIEF ET SEIGNEURIE D'ARTICOGNETH (Acadie)

29 mars 1697.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Charles Denys de Vitré, conseiller au Conseil Souverain de ce pays, de “quatre lieues de terre de front sur pareille profondeur scituées dans la grande baye de St-Laurent à prendre depuis la rivière appelée Articogneth icelle, moitié comprise, en tirant vers la seigneurie du sieur Noël, autrement dit le Cap St-Louis, avec les isles et islets adjacents. . .” A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 8.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 431.

FIEF ET SEIGNEURIE D'OUTLAS (Acadie)

29 mars 1697.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Outlas de “quatre lieues de terre de

front sur pareille profondeur dans la grande baye de St-Laurent, à prendre depuis la rivière appelée Articogneth icelle moitié comprise, en tirant vers le petit passage de Canceaux, avec les isles, islets et battures de sa devanture." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 8.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 432.

FIEF ET SEIGNEURIE DE MARTIN DE LINO (Acadie)

29 mars 1697.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Mathieu Martin de Lino, marchand à Québec, d'un "espace de terre contenant cinq lieues ou environ sur pareille profondeur, scitué à la coste de l'Acadie devant l'île Saint-Jean, à prendre depuis la concession du Sr Duplessis, trésorier de la marine, de la baye et rivière de Cocagne en tirant au sud-est vers celle du sieur de la Vallière, avec les isles, islets, battures et caps de sa devanture, à laquelle concession nous donnons le nom de Linoville." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 9.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 433.

FIEF ET SEIGNEURIE DE DENYS DE VITRÉ
(Acadie)

29 mars 1697.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Charles Denis de Vitré, conseiller au Conseil Souverain de ce pays, de "quatre lieues de terre de front sur pareille profondeur scituées dans la grande baye de St-Laurens, à prendre depuis la rivière appelée Articogneth icelle moitié comprise, en tirant vers la seigneurie du sieur Noël, autrement dit le Cap Saint-Louis, avec les isles et islets adjacents." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 8.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 431.

FIEF ET SEIGNEURIE DE SAINT-PAUL OU
DUPUY
(Acadie)

4 avril 1697.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Paul Dupuy, écuyer, lieutenant particulier en la Prévôté de Québec, de "trois lieues de terre de front ou environ, sur pareille profondeur, scituées à la coste de l'Acadie dans la grande baye de St-Laurent, tenant d'un costé à la concession du sieur de Lino et de l'autre à celle du sieur de la Vallière, avec les isles, islets et battures qui se trouveront dans la dite étendue, laquelle por-

tera le nom de St-Paul.” A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 11.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 434.

FIEF ET SEIGNEURIE DE COTTENTRÉ (Acadie)

6 avril 1697.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Marc-Antoine, sieur de Cottentré, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, de “quatre lieues de terre de front sur pareille profondeur, situées à la coste de l'Acadie, à prendre depuis la concession du sieur Outlas en tirant vers le petit passage de Canceaux, avec les isles, islets et battures qui se trouveront dans la ditte estendue.” A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 11.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 434.

FIEF ET SEIGNEURIE DE HAUTEVILLE (Acadie)

12 avril 1697.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Hauteville de “quatre ou cinq lieues de terre ou environ de front sur pareille profondeur sci-

tuées le long de la coste de l'Acadie entre Pintagouet et la rivière St-Jean, à prendre deux lieues au-dessous d'Adouaquet et deux lieues en remontant au nord-est au-dessus de Nesquet, avec les isles, islets et caps qui se trouveront dans la dite étendue, à laquelle seigneurie nous donnons et attribuons le nom de Villeclair." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 12.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 435.

NOTE. — En marge du Registre d'intendance, cahier no 5, folio 12 (verso), on lit : "On dit que cette terre appartient à M. de Saint-Castin et aux héritiers de Saint-Aubin fils."

FIEF ET SEIGNEURIE DE LE GARDEUR (Acadie)

12 avril 1697.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Le Gardeur, écuyer, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, de "cinq lieues de terre de front ou environ sur quatre de profondeur, scituées le long de la coste de l'Acadie, à commencer depuis la rivière de Quiquisheoubeugouet, borne du Sr de la Vallière, jusqu'à la rivière de Memehic, avec les isles, islets et battures qui se trouveront dans la dite étendue." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 13.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 436.

FIEF DE LA CROIX
(Acadie)

23 avril 1697.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur de La Croix de "la rivière Bonaventure, avec deux lieues de terre de front, sçavoir une demie lieue d'un côté de la dite rivière au sud-ouest allant vers Quisquaperiac et une lieue et demie de l'autre au nord-est tirant vers Paspébiac, sur quatre de profondeur, avec les isles, islets et battures qui se trouveront dans la dite étendue, le tout scitué dans le fond de la baye des Chaleurs." A titre de fief seulement.

Registre d'intendance no 5, folio 14.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 437.

FIEF ET SEIGNEURIE DE VILRENARD
(Acadie)

23 avril 1697.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Charles Genaple de Vilrenard d'"un espace de terre contenant une lieue et demie ou environ d'un côté et d'autre de la rivière St-Jean à l'Acadie, sur deux lieues de profondeur à prendre depuis la seigneurie de Monouat jusqu'à la rivière de Skouteopkek, avec les isles,

islets et battures qui se trouveront dans la dite étendue." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 14.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 436.

FIEF ET SEIGNEURIE DE JOLLIET OU SAINTE-CLAIRE

30 avril 1697.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Louis Jolliet "des islets qui sont dans la rivière des Etchemins, au-dessus du premier sault, contenant trois quarts de lieue ou environ avec trois lieues de terre de front sur pareille profondeur à prendre demie lieue au-dessous des dits islets en montant la dite rivière, tenant d'un côté à la seigneurie de Lauzon et de l'autre aux terres non concédées." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 15.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 439.

12 avril 1725.

Acte de foi et hommage de Joseph Fleury de la Gorgendière, négociant à Québec, au nom et comme ayant épousé Claire Jolliet, fille et héritière de feu Louis Jolliet et de Marie-Claire Bissot, et encore héritière de Louis Jolliet et François Jolliet d'Adancour, ses frères, décédés garçons, et faisant aussi pour Charles Jolliet de Mingan, ses beaux-frères, héritiers comme la dite damoiselle, leur

soeur, pour le fief accordé au dit feu sieur Louis Jolliet dans la rivière des Etchemins par MM. de Frontenac et Bochart Champigny le 30 avril 1697.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 128.

18 avril 1725.

Aveu et dénombrement de Joseph Fleury de la Gorgendière, négociant à Québec, au nom et comme ayant épousé Marie-Claire Jolliet, fille et héritière de Louis Jolliet et de Marie-Claire Bissot, pour le fief Sainte-Claire.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 229.

1777.

Acte de vente du sieur Boisseau, au nom et comme ayant épousé Marie-Claire Jolliet, et encore pour le sieur Noël Alain et Marie-Louise Jolliet, sa femme, encore M^{re} Antoine Panet, au nom et comme procureur de Charles Taché tant pour lui que pour ses mandataires, à Gabriel-Elzéar Taschereau de tous les droits que les dites parties ont pu et pourraient à l'avenir prétendre dans les fonds et propriétés entières et dans tous les fruits et profits échus et à échoir du dit fief et seigneurie de Jolliet tels que les dits droits leur sont échus comme représentants le feu sieur Jolliet de Mingan qui avait une part dans le dit fief et seigneurie.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage du 6 février 1781.

20 mai 1779.

Acte d'adjudication de James Sheppard, prévôt maréchal du district de Québec, au sieur Gabriel-Elzéar Taschereau, en vertu d'une exécution sortie de la cour des Plaidoyers Communs en date du 11 décembre 1778, contre les

biens et effets appartenant aux héritiers Jolliet et Anticosti, des neuf vingtièmes dans le fief et seigneurie de Jolliet.

Archives Judiciaires de Québec.

3 février 1780.

Acte de vente de Joseph Fleury Deschambault à Gabriel-Elzéar Taschereau d'un douzième dans les deux vingtièmes deux tiers dans le fief et seigneurie de Jolliet à lui appartenant par succession de ses père et mère.

Pièce sous seing privé déposée au greffe du sieur Berthelot, notaire à Québec, le 1er février 1781.

1er février 1781.

Acte de vente de William Grant à Gabriel-Elzéar Taschereau de tous ses droits et prétentions dans le fief et seigneurie de Jolliet à lui appartenant comme acquéreur des biens de succession de Joseph Marin.

Pièce sous seing privé déposée au greffe du sieur Berthelot, notaire à Québec, le 1er février 1781.

6 février 1781.

Acte de foi et hommage de Gabriel-Elzéar Taschereau, ci-devant l'un des juges de la Cour des Plaidoyers Communs pour le district de Montréal et l'un des commissaires de Paix de Sa Majesté en la province de Québec, pour le fief et seigneurie de Jolliet dont il possède les dix-sept vingtièmes un tiers.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 105.

4 octobre 1811.

Acte de partage des biens de la succession de feu l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau, propriétaire des seigneuries Taschereau, Linière, Saint-Joseph et Jolliet.

Greffe de Joseph Planté, notaire à Québec, 4 octobre 1811.

14 septembre 1814.

Acte de partage du fief et seigneurie de Jolliet : sont présents Louise-Françoise Juchereau Duchesnay, veuve de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau, en sa qualité de tutrice à Antoine-Charles, Georges-Louis et Julie-Louise Taschereau, et Thomas-Pierre-Joseph Taschereau, Jean-Thomas Taschereau et l'honorable Jean-Olivier Perreault et Marie-Louise Taschereau, sa femme, tant en leurs noms que comme cessionnaires des droits de messire Gabriel-Elzéar Taschereau, leur frère et beau-frère, etc., etc. Comme il appartient à Thomas-Pierre-Joseph Taschereau un quart au total de la seigneurie plus un tiers dans un trois-cent-soixantième au total, à Jean-Thomas Taschereau même part et portion, à Jean-Olivier Perrault et à son épouse soixante-dix-sept trois cent soixantièmes au total plus un tiers dans un trois cent soixantièmes au total, aux sieurs Antoine-Charles, Georges-Louis et Julie-Louise Taschereau chacun pour leur part un quinzième au total plus un trente-sixième, on fixe les parts de chaque héritier avec leurs bornes, etc., etc.

Greffe de Joseph Planté, notaire à Québec, 14 septembre 1814. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

30 septembre 1814.

Procès-verbal de Pierre Lambert, arpenteur, qui fait rapport de la superficie de la seigneurie de Jolliet et qui fixe les lignes de séparation entre les héritiers Taschereau, suivant le partage passé entr'eux le 14 septembre 1814.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

22 février 1815.

Acte de vente de l'honorable Jean-Olivier Perrault et de dame Marie-Louise Taschereau, son épouse, à Jean-Thomas Taschereau, lieutenant-colonel et député adjudant général des milices du Bas-Canada, et à dame Marie Panet, son épouse, de la part et portion encore indivise qui leur revient dans la seigneurie de Jolliet consistant en soixante-dix-sept trois cent soixantièmes et dans un tiers d'un trois cent soixantième du total de la dite seigneurie, laquelle seigneurie doit être de neuf lieues trois quarts égales à 68796 arpents de terre en superficie.

Greffe de Joseph Planté, notaire à Québec, 22 février 1815. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er mars 1815.

Autre partage entre les héritiers de feu l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau du fief et seigneurie de Jolliet.

Greffe de Joseph Planté, notaire à Québec, 1er mars 1815. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

11 septembre 1815.

Rapport de Thomas Wilson, Pierre-Edouard Desbarats, John Neilson, Félix Têtu et Jean Bélanger, nommés experts pour "estimer et déterminer la plus-value de certaines parts et portions et décider ce que chacun d'eux fera raison et à qui pour la plus-value de sa part dans le fief et seigneurie de Jolliet."

Greffe de Joseph Planté, notaire à Québec, 11 septembre 1815. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

7 novembre 1857.

Cadastré de la seigneurie Jolliet, partie possédée par

Jean-Thomas Taschereau, écuyer, clos le 7 novembre 1857, par Joseph-Ed. Turcotte, écuyer, commissaire (no 45).

Archives de la province de Québec.

7 décembre 1857.

Cadastre de la seigneurie Jolliet, partie possédée par les héritiers de feu Pierre-Elzéar Taschereau, écuyer, clos le 7 décembre 1857, par Joseph-Ed. Turcotte, écuyer, commissaire (no 45).

Archives de la province de Québec.

Arrière-fief Saint-Edouard

6 octobre 1817.

Acte de concession de Jean-Thomas Taschereau, seigneur de Jolliet, à George Pyke, avocat général de Sa Majesté en cette province, et Pierre-Edouard Desbarats, assistant-greffier de la Chambre d'Assemblée de cette province, d'une "étendue de terrain sise et située en la partie de la seigneurie Jolliet appartenant au dit sieur Taschereau de trente arpents de front sur trente arpents de profondeur contenant dix terres de trois arpents de front chacune sur la dite profondeur désigné dans le procès-verbal du sieur J.-B. Demers, arpenteur, en date des 22, 23, 24, 25, 26 et 27 juillet 1816 sous le nom de concession Saint-Edouard, bornée en front au sud-ouest de la ligne tirée par le sieur Joseph Martel, arpenteur, pour faire un chemin de front, en profondeur au nord-est à la d. profondeur de trente arpents; d'un côté au sud-est au township de Frampton, et d'autre côté au nord-ouest à trente arpents du dit township à une ligne parallèle à la ligne de séparation entre la dite seigneurie de Jolliet et le dit township de Frampton... ", la présente concession en arrière-fief, à la charge de rendre et porter foi et hommage au dit seigneur concédant. . .

Greffe de Joseph Planté, notaire à Québec, 6 octobre 1817. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 avril 1860.

Cadastré de la partie du fief Saint-Edouard, S. O. (arrière-fief de Jolliet), appartenant à Georges Desbarats, écuyer, clos le 18 avril 1860, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 46).

Archives de la province de Québec.

18 avril 1860.

Cadastré de la partie du fief Saint-Edouard (arrière-fief de Jolliet), appartenant aux héritiers de feu l'honorable George Pyke, clos le 18 avril 1860, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 46).

Archives de la province de Québec.

FIEF DU CAP-AU-DIAMANT

15 mai 1697.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au curé et marguilliers de l'église et paroisse de Québec, de huit arpents de terre situés sur le Cap au Diamant, à Québec, en fief seulement : "... Les curés et marguilliers de l'église et paroisse de Québec nous ayant représenté qu'en l'année 1650 il aurait été fait don à la dite église par les habitants du dit Québec de huit arpents de terre situés sur le Cap au Diamant, dont il aurait été fait échange pour le bien de la dite église, contre huit autres arpents situés au même lieu, comme il paraît par le titre d'échange qui lui en a été accordé par M. de Lauzon, pour lors gouverneur et lieutenant général pour le roi en ce pays,

desquels huit arpents de terre il en aurait été pris pour l'agrandissement du jardin du château du dit Québec demi arpent ou environ et que les fortifications de la dite ville coupent et traversent entièrement le reste du dit terrain, outre que la terre en a été enlevée jusqu'au roc pour faire les terrasses des dites fortifications, à quoi ayant égard et voulant indemniser en quelque manière la dite fabrique de la perte qu'elle en reçoit . . . nous, en vertu du pouvoir à nous conjointement donné par Sa Majesté avons érigé et érigeons en fief seulement le dit terrain en la manière qui est ci-devant désignée pour en jouir par la dite fabrique au dit titre et autres droits accoutumés suivant la coutume de Paris suivie en ce pays, et ce en pure aumône et sans aucunes charges . . . ”

Registre d'intendance no 5, folio 17.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 441.

17 mars 1740.

Aveu et dénombrement de Gilles Rageot de Beurivage, négociant, bourgeois de Québec, marguillier en charge de l'oeuvre et fabrique de Notre-Dame de Québec, pour le fief vulgairement appelé Cap-aux-Diamants qui appartient à la dite fabrique.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 2, folio 717.

23 décembre 1859.

Cadastre du fief Cap-aux-Diamants, appartenant à la fabrique Notre-Dame de Québec, clos le 23 décembre 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 15).

Archives de la province de Québec.

FIEF DE LA GRANDE-RIVIÈRE

31 mai 1697.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Jacques Cochu de "la Grande Rivière située dans la baie des Chaleurs avec une lieue et demie de terre de front sur deux de profondeur à prendre depuis la seigneurie du Grand Pabos appartenant au sieur René Hubert en tirant du côté du cap Epois vers l'île Percée." A titre de fief seulement.

Registre d'intendance no 5, folio 18.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 442.

15 septembre 1749.

Acte de dépôt de quatre certificats relatifs à la propriété de la seigneurie de la Grande-Rivière.

Greffe de Lanoullier, notaire à Québec, 15 septembre 1749. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 octobre 1750.

Acte de concession du marquis de la Jonquière et de François Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, aux héritiers de Jacques Cochu, ci-devant habitant de l'Acadie, de la baie des Chaleurs, avec une lieue et demie de terre de front sur deux lieues de profondeur, à prendre depuis la seigneurie du Grand-Pabos, appartenant au s. Lefebvre de Bellefeuille, en tirant du côté du Cap d'Espoir vers l'île Percée, pour en jouir par les dits héritiers Cochu, par égale portion, et leurs ayants cause en toute propriété, à toujours, à titre de fief seulement. . . "

Registre d'intendance no 9, folio 66.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 219.

26 juillet 1765.

Acte de vente de Pierre Cochu, habitant de l'île au Castor, paroisse de Berthier (en haut), à Henry Morin, négociant à Québec, de tous et chacun les droits qui lui appartiennent au nom et comme fils aîné et héritier de Jacques Cochu, son père, vivant navigateur en ce pays, sur la terre et seigneurie de la Grande-Rivière, sise dans la baie des Chaleurs, près Pabos, de trois lieues de front sur six lieues de profondeur. . .

Greffe de Simon Sanguinet, notaire à Québec, 26 juillet 1765. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 août 1765.

Acte de cession et transport de Jean-Baptiste Rousseau, de Neuville ou la Pointe-aux-Trembles, Michel Rousseau et Louis-Jacques Rousseau, de la seigneurie de Lauzon, héritiers de leur mère, feu Madeleine Cochu, au sieur Henry Morin de tous et chacun leurs droits dans la terre et fief de la Grande-Rivière.

Greffe de Simon Sanguinet, notaire à Québec, 12 août 1765. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

19 mai 1772.

Acte de vente de Henry Morin, de Québec, en sa qualité de cessionnaire et propriétaire des droits de Jean-Baptiste Rousseau, Michel Rousseau et Jacques Rousseau, héritiers de leur mère Madeleine Cochu et aussi en sa qualité de cessionnaire et propriétaire des droits de Pierre Cochu, à Duncan Anderson et William Smith du fief de la Grande-Rivière.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 19 mai 1772. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 juin 1793.

Acte de vente de Duncan Anderson, comme représentant de la ci-devant société Anderson et Smith, à Charles Robin, de Paspébiac, de tous ses droits dans le fief de la Grande-Rivière.

Greffe de Rt Robson, notaire à Londres, 18 juin 1793. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

15 octobre 1828.

Acte de foi et hommage de Robert Christie, ès nom et comme curateur à l'absence de James Robin, Philip Robin et John Robin, neveux et héritiers de feu Charles Robin, leur oncle, pour le fief de la Grande-Rivière.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 131.

31 mars 1858.

Cadastré de la seigneurie de la Grande-Rivière, appartenant à Charles Robin et al., clos le 31 mars 1858, par Peter Winter, écuyer, commissaire (no 102).

Archives de la province de Québec.

NOTE — On peut consulter sur le fief de la Grande-Rivière le *case* dans l'appel soumis au Conseil Privé du jugement rendu par la Cour du Banc du Roi de la province de Québec, le 10 mars 1906, dans la cause de "Louis Cabot & John Carbery et The Attorney General of the province of Quebec, for and in the name of His Majesty the King, represented by the Government of the Province of Quebec."

FIEF ET SEIGNEURIE DE L'ANSE-DE-L'ÉTANG

20 septembre 1697.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny à François Hazeur et Denis Riverin, marchands à Québec, de "l'ance de l'Étang située au bas du fleuve St-Laurent, six lieues au-dessous de la vallée des Monts Notre-Dame avec une demie lieue de front de chaque côté de la dite ance sur une lieue de profondeur, pour en jouir par eux, leurs sucesseurs et ayans cause en propriété à toujours, à la charge de donner avis au roi ou au gouverneur du pays des mines, minières ou minéraux si aucuns se trouvent dans la dite étendue, et de prendre de Sa Majesté ratification des présentes dans un an."

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 607.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 442.

20 mars 1725.

Acte de foi et hommage de Michel Sarrazin, conseiller au Conseil Supérieur et médecin du Roi, au nom et comme ayant épousé Marie-Anne Hazeur, faisant aussi pour messire Thierry Hazeur et pour messire Pierre Hazeur de Lorme, le dit Sarrazin au dit nom et les sieurs Hazeur propriétaires chacun pour un tiers dans le fief de l'ance de l'Étang concédé au feu sieur François Hazeur par MM. de Frontenac et Bochart Champigny le 20 septembre 1697.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 126.

28 mars 1725.

Aveu et dénombrement de Michel Sarrazin, conseiller

au Conseil Supérieur et médecin des hôpitaux de Sa Majesté, pour le fief de l'Anse-de-l'Étang.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 224.

FIEF HUBERT

10 juin 1698.

Acte de concession du comte de Frontenac et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur René-Louis Hubert fils de "deux lieues de terre de front sur pareille quantité de profondeur, scituée au derrière des seigneuries nommées St-Gabriel et St-Ignace, appartenant aux Pères Jésuites et aux Religieuses Hospitalières de Québec, le dit terrain tirant au nord-est, borné d'un bout des dites seigneuries, d'autre bout et des deux côtés des terres non concédées." A titre de fief seulement.

Registre d'intendance no 5, folio 23.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 147.

28 mai 1699.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur René-Louis Hubert fils, le 10 juin 1698.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 365.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 63.

25 juin 1724.

Acte de foi et hommage de René Hubert, premier huis-

sier du Conseil Supérieur de Québec, tant en son nom comme héritier pour moitié des acquets de feu Louis-René Hubert, son fils, décédé sans enfants, auquel le fief Hubert appartenait, que comme faisant pour les frères et soeurs du dit feu René-Louis Hubert, ses héritiers, chacun pour un quart dans l'autre moitié du dit fief.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 99.

26 juin 1724.

Aveu et dénombrement de René Hubert, premier huis-sier au Conseil Supérieur, pour le fief Hubert.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 154.

23 janvier 1864.

Cadastré de la seigneurie de Hubert, possédée par les héritiers de feu William Stevenson et John Neilson, éciers, fait le 23 janvier 1864, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 106).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE CHIPOUDY (Acadie)

21 août 1700.

Acte de concession de Hector de Callières et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Villieu, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine à l'Acadie, de "deux lieues de front à prendre depuis le cap le plus proche de la baie de Chiepoduy au nord-est, en descendant au sud-ouest sur deux lieues de profondeur avec l'île nommée aux Meu-

les." Le tout en fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 30.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 448.

FIEF ET SEIGNEURIE DE TARIEU

30 octobre 1700.

Acte de concession de Hector de Callières et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Pierre-Thomas Tarieu, sieur de la Pérade, lieutenant réformé des troupes du détachement de la marine en ce pays, de "l'espace de terre qui se trouve au derrière de la terre et seigneurie de Sainte-Anne, lequel espace contient environ deux lieues de front entre les lignes prolongées des seigneuries de Saint-Charles des Roches et Batiscan sur une lieue et demie de profondeur, ensemble la rivière qui peut traverser la dite espace de terre et les islets qui peuvent s'y rencontrer." A titre de fief et seigneurie, avec haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 31.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 448.

22 mai 1701.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession en augmentation accordée au sieur Thomas de la Pérade par MM. de Callières et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 30 octobre 1700.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 48.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 69.

23 février 1723.

Acte de foi et hommage de Thomas Tariou de la Pérade, lieutenant réformé, pour le fief Tariou à lui concédé le 30 octobre 1700.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 43.

25 février 1725.

Aveu et dénombrement de Thomas Tariou de la Pérade, lieutenant réformé, pour le fief Tariou.

Aveux et dénombremments, régime français, cahier no 1, folio 15.

20 avril 1735.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Thomas Tariou de la Pérade, lieutenant réformé dans les troupes du détachement de la marine, d'«une estendue de terre de trois lieues de profondeur à prendre derrière et sur la même largeur de la concession à lui accordée le 30 octobre 1700.» A titre de fief et seigneurie avec droit de haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 7, folio 31.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 177.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LESPINAY

7 avril 1701.

Acte de concession de Hector de Callières et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Lespinau du «peu de terrain qui se trouve entre la seigneurie de Jean de Paris et celle de la Rivière-du-Sud près Québec, lequel terrain se termine en

triangle au fleuve St-Laurent et tient d'un bout aux terres non concédées et de l'autre par la pointe au dit fleuve; ensemble que le dit terrain sera borné à la hauteur de la concession du dit Jean de Paris par une ligne parallèle qui sera tirée nord-est et sud-ouest jusqu'à celle de la dite Rivière-du-Sud." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 32.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 449.

6 juillet 1711.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Callières et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 7 avril 1701, au sieur de Lespinay.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 3, folio 56.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 77.

8 mars 1725.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Couillard, sieur de Lespinay, lieutenant particulier au siège de la Prévôté de Québec, pour un fief à lui accordé par MM. de Callières et Bochart Champigny le 7 avril 1701.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 122.

24 mai 1859.

Cadastré de la partie de la seigneurie L'Épinay, appartenant aux héritiers Patton, clos le 24 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 64, 1ère partie).

Archives de la province de Québec.

24 mai 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie L'Épinay, appartenant à Eucher Couillard, clos le 24 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 64, 2ème partie).

Archives de la province de Québec.

24 mai 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie L'Épinay, appartenant à Jean-Baptiste et Louis Dupuis, clos le 24 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 64, 3ème partie).

Archives de la province de Québec.

24 mai 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie L'Épinay, appartenant à Jacques Fournier, clos le 24 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 64, 4ème partie).

Archives de la province de Québec.

24 mai 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie L'Épinay, appartenant à Godefroi Blais, clos le 24 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 64, 5ème partie).

Archives de la province de Québec.

24 mai 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie L'Épinay, appartenant à Louis Blais, clos le 24 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 64, 6ème partie).

Archives de la province de Québec.

24 mai 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie L'Épinay, appartenant à Jean-Baptiste Morin, clos le 24 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 64, 7ème partie).

Archives de la province de Québec.

24 mai 1859.

Cadastré de la partie de la seigneurie L'Épinay, appartenant à Joseph et Louis Nicol, clos le 24 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 64, 8ème partie).

Archives de la province de Québec.

24 mai 1859.

Cadastré de la partie de la seigneurie L'Épinay, appartenant à Louis Nicol, clos le 24 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 64, 9ème partie).

Archives de la province de Québec.

24 mai 1859.

Cadastré de la partie de la seigneurie L'Épinay, appartenant à Antoine Talbot, clos le 24 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 64, 10ème partie).

Archives de la province de Québec.

24 mai 1859.

Cadastré de la partie de la seigneurie L'Épinay, appartenant à dame Eustache Bacon, clos le 24 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 64, 11ème partie).

Archives de la province de Québec.

24 mai 1859.

Cadastré de la partie de la seigneurie L'Épinay, en contestation entre les héritiers Patton et Eucher Couillard, clos le 24 mai 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 64, 12ème partie).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE SAINT-CHARLES-DE-
RICHELIEU

14 août 1701.

Acte de concession de Hector de Callières et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur René Fezeret, bourgeois, de la ville de Montréal, d'«une lieue et demie de terre en superficie, dans la rivière Ouamaska, icelle comprise, à prendre du costé du sud de la dite rivière, tirant sud-est, tenant d'un bout à la concession du feu sieur Bourchemin, et de l'autre aux terres non concédées, avec leurs isles, islets, prairies et battures adjacentes.» A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 33.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 105.

1er juin 1704.

Acte de ratification de Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Callières et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 14 août 1701, au sieur Fezeret, habitant de Montréal.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 229.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 72.

27 juin 1706.

Acte de foi et hommage de René Fezeret, sieur de Saint-Charles, pour le fief de Saint-Charles à lui concédé par MM. de Callières et Bochart Champigny le 14 août 1701.

Greffe de Pierre Raimbault, notaire à Montréal, 27

juin 1706. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

22 avril 1723.

Acte de foi et hommage de Marie-Josephte Fezeret, épouse et fondée de la procuration de Gabriel de Thiersan, sieur de Genlis, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, pour le fief et seigneurie de Saint-Charles dont elle a hérité de son père, feu Louis Fezeret, à qui il avait été concédé par MM. de Callières et Bochart Champigny le 14 août 1701.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 64.

23 avril 1723.

Aveu et dénombrement de dame Marie-Josephte Fezeret, épouse et procuratrice de Gabriel de Thiersan, sieur de Genlis, lieutenant de compagnie, pour le fief Saint-Charles.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 77.

5 août 1766.

Inventaire des titres du fief et seigneurie de Saint-Charles-de-Richelieu.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 5 août 1766.

18 août 1772.

Acte de vente d'Edward-William Gray, député prévôt maréchal du district de Montréal, à Thomas Barrow, de Montréal, sous-payeur général des troupes de Sa Majesté en cette Province, du fief et seigneurie de Saint-Charles, sur décret et adjudication sur les biens de George Jackson, de Yamaska, par ordre de la Cour des Plaidoyers

Communs de Montréal, à la poursuite de François Henry et Pierre-François Thiersant.

Archives Judiciaires de Montréal.

17 mai 1784.

Acte de foi et hommage de Thomas Barrow, écuyer, capitaine au 60ème régiment de Sa Majesté, fils et unique héritier de Thomas Barrow, en son vivant sous-payeur général des troupes de Sa Majesté en cette Province, pour le fief et seigneurie de Saint-Charles.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 122.

1er octobre 1833.

Acte de vente de Thomas-James Barrow, ci-devant colonel dans le régiment de la Garde de Sa Majesté appelé Coldstream Guards, représenté par Samuel Gale, à Aimé Massue du fief et seigneurie de Saint-Charles.

Greffe de Peter Lukin, notaire à Montréal, 1er octobre 1833.

12 juillet 1834.

Acte de foi et hommage de Louis Massue, de la cité de Québec, fondé de procuration d'Aimé Massue, pour le fief et seigneurie de Saint-Charles-de-Richelieu.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 452.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Saint-Charles, possédée par Aimé Massue, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 106).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE SAINT-JEAN OU
MASKINONGÉ-EST.

13 octobre 1701.

Acte de concession de Hector de Callières et de Jean Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, aux Dames Religieuses Ursulines de la ville des Trois-Rivières de "l'espace de terre non concédée qui se trouve dans le lac St-Pierre au fleuve St-Laurent du costé du nord, concistantes en environ trois quarts de lieues de front, entre le sieur Joseph Petit dit Bruno, sieur de Masquinongé, et le sieur Trottier dit de Beaubien, seigneur de la Rivière-du-Loup, sur la profondeur de deux lieues." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 34.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 450.

18 juin 1703.

Acte de ratification de Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Callières et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, aux Religieuses Ursulines établies aux Trois-Rivières, le 13 octobre 1701.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 630.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 72.

15 avril 1725.

Acte de foi et hommage de Pierre Poulin, notaire royal de la juridiction des Trois-Rivières, au nom et comme fon-

dé de la procuration des Dames Ursulines des Trois-Rivières, pour le fief et seigneurie de Saint-Jean.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 128.

22 avril 1725.

Aveu et dénombrement de Pierre Poulin, notaire royal de la juridiction royale des Trois-Rivières, au nom et comme fondé de la procuration des Dames Ursulines des Trois-Rivières, pour le fief et seigneurie de Saint-Jean.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 231.

3 février 1781.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Badeau, notaire, au nom et comme procureur fondé des Dames Religieuses Ursulines de la ville des Trois-Rivières, pour le fief et seigneurie de Saint-Jean.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 93.

NOTE — A consulter sur le fief Saint-Jean, *Les Ursulines des Trois-Rivières*, vol. I, p. 256, vol. III, p. 257, et vol. IV, p. 24.

FIEF ET SEIGNEURIE DE "L'AUGMENTATION DE SAINT-JEAN OU DE MASKINONGE-EST"

18 avril 1727.

Acte de concession de MM. de Beauharnois et Dupuy, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, aux Dames Religieuses Ursulines des Trois-Rivières de l'espace joignant, du côté du nord-est, au fief de la Rivière-du-Loup, et, du côté du sud-ouest, au fief du sieur Sicard, ayant en-

viron trois quarts de lieue de front sur la profondeur de trois lieues (1).

Mentionné dans le brevet de confirmation du 24 mars 1733 et dans l'acte de foi et hommage du 3 février 1781.

24 mars 1733.

Brevet de confirmation de Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Beauharnois et Dupuy, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, aux Religieuses Ursulines de la ville des Trois-Rivières le 18 avril 1727.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 7, folio 42.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 6.

3 février 1781.

Acte de foi et hommage de Jean-Baptiste Badeau, notaire, pour et au nom des Dames Religieuses Ursulines des Trois-Rivières, pour la concession de trois quarts de lieue de front sur la profondeur de trois lieues que les dites dames ont reçue le 18 avril 1727.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 93.

FIEF ET SEIGNEURIE DE MAILLOU

17 juin 1702.

Acte de concession de Hector de Callières et Jean Bouchart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Joseph et Jean Maillou, frères, maîtres maçons à Québec, de "deux lieues de terre de front à prendre de la rivière d'Etchemin en descendant au nord-est et deux

(1) Le brevet de confirmation du 24 mars 1733 donne le 18 avril 1727 comme date de cette concession; l'acte de foi et hommage du notaire Badeau du 3 février 1781, pour les Dames Ursulines, mentionne le 10 décembre 1727 comme date de concession.

lieues de profondeur à commencer du derrière de la seigneurie de Lauzon en allant vers les montagnes, laquelle profondeur sera terminée par une ligne parallèle à celle du derrière de la dite seigneurie en joignant les autres concessions par le bas dans l'étendue des dites deux lieues." A titre de fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 5, folio 36.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 452.

4 juillet 1724.

Acte de foi et hommage de Jean Maillou, architecte, propriétaire pour moitié du fief Maillou, et faisant aussi pour Catherine Maillou, femme de Noël de Rainville, Madeleine Maillou, veuve de Jean Michelon, et Joseph Maillou, ses soeurs, enfants et héritières de feu Joseph Maillou chacune pour un tiers dans l'autre moitié du dit fief Maillou.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 104.

5 juillet 1724.

Aveu et dénombrement de Jean Maillou, architecte, de Québec, faisant aussi pour les enfants de feu Joseph Maillou, pour le fief Maillou.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 164.

NOTE — Le fief attribué aux frères Maillou en 1702 n'exista jamais que sur le papier, dit M. J.-Edmond Roy, dans son *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, vol. V, p. 83. Le titre ne nous permet pas même de le localiser avec précision.

FIEF ET SEIGNEURIE DE BONSECOURS

8 août 1702.

Acte de concession de Hector de Callières et de Jean Rochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Charon, supérieur des Frères Hospitaliers établis à Montréal, de "une lieue et demie de terre de front sur pareille profondeur le long de la rivière Ouamaska icelle comprise à prendre vis à vis celle accordée au Sr René Fezeret, bourgeois de Montréal, tirant du côté à la seigneurie du Sr Petit et de l'autre aux héritiers du feu Sr de Bourchemin avec les isles, islets, prairies et batures adjacentes." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 34.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 106.

21 août 1702.

Acte de vente de François Charon, supérieur des Frères Hospitaliers de Montréal, à René Fezeret, d'une concession en fief d'une lieue et demie de terre de front sur pareille profondeur.

Greffe d'Antoine Adhémar, notaire à Montréal, 21 août 1702. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

27 juin 1706.

Acte de foi et hommage de René Fezeret, sieur de Saint-Charles, entre les mains de M. Raudot, intendant, pour le fief de Bonsecours, vis-à-vis le fief Saint-Charles, de l'autre côté de la rivière Yamaska, tenant d'un côté au sieur Petit et d'autre aux terres non concédées et qu'il a ac-

quis, le 21 août 1702, du sieur Charon, premier concessionnaire.

Greffe de Pierre Raimbault, notaire à Montréal, 27 juin 1706. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

6 juillet 1711.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Callières et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 8 août 1702, au sieur Charon, supérieur des Frères Hospitaliers établis à Montréal.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 3, folio 56.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 77.

22 avril 1723.

Acte de foi et hommage de Marie-Josephte Fezeret, épouse et fondée de la procuration de Gabriel de Thiersan, sieur de Genlis, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, pour le fief et seigneurie de Bonsecours dont elle a hérité de son père, feu Louis Fezeret, qui l'avait acheté du sieur Charon par acte d'Adhémar, notaire, du 21 août 1702.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 64.

23 avril 1723.

Aveu et dénombrement de dame Marie-Josephte Fezeret, épouse et procuratrice de Gabriel de Tiersan, sieur de Genlis, lieutenant de compagnie, pour le fief de Bonsecours.

Aveux et dénombremments, régime français, cahier no 1, folio 77.

5 août 1766.

Inventaire des titres du fief et seigneurie de Bonsecours.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 5 août 1766.

18 août 1772.

Acte de vente d'Edward-William Gray, député prévôt maréchal du district de Montréal, à Thomas Barrow, de Montréal, sous-payeur général des troupes de Sa Majesté en cette Province, du fief et seigneurie de Bonsecours, saisi et vendu par ordre de la Cour des Plaidoyers Communs de Montréal à la poursuite de François-Henry et Pierre-François Thiersan sur les biens de George Jackson, de Yamaska.

Archives Judiciaires de Montréal.

17 mai 1784.

Acte de foi et hommage de Thomas Barrow, écuyer, capitaine au 60ème régiment de Sa Majesté, fils unique et héritier de feu Thomas Barrow, en son vivant sous-payeur général des troupes de Sa Majesté en cette Province, pour le fief et seigneurie de Bonsecours.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 122.

1er octobre 1833.

Acte de vente de Thomas-James Barrow, ci-devant colonel des Coldstream Guards, représenté par Samuel Gale, à Aimé Massue du fief et seigneurie de Bonsecours.

Greffe de Peter Lukin, notaire à Montréal, 1er octobre 1833.

2 juillet 1834.

Acte de foi et hommage de Louis Massue, de la cité de

Québec, au nom et comme fondé de la procuration spéciale d'Aimé Massue, pour le fief et seigneurie de Bonsecours.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 452.

24 janvier 1861.

Cadastré de la seigneurie de Bonsecours, possédée par Aimé Massue, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 8).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE VAUDREUIL

12 octobre 1702.

Acte de concession de Hector de Callières et de François de Beauharnois, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à messire Philippe de Rigaud, chevalier de Vaudreuil, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, gouverneur de Montréal et ses dépendances, "de la moitié d'une langue de terre scituée au lieu dit les Cascades, contenant quatre lieues de terre de front sur une lieue et demye de profondeur, au plus large de la dite langue de terre et une demye lieue au plus étroit, à commencer vis-à-vis de la dite isle aux Tourtes joignant icelle pareille concession accordée au sieur de Soulanges. . . à la réserve de six arpents du terrain qui conviendra le mieux pour faire construire un fort pour le service du roy, lequel terrain pourra être pris par Monsieur le gouverneur général sans que le dit sieur de Vaudreuil puisse prétendre aucun dédommagement aussi bien que le bois pour la construction du fort et chauffage de la garnison." A titre de fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 5, folio 38.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 335.

5 mai 1716.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Callières et de Beauharnois, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 12 octobre 1702, au sieur marquis de Vaudreuil.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 4, folio 47.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 82.

28 février 1725.

Acte de foi et hommage de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, grand'croix de Saint-Louis, gouverneur et lieutenant général en toute la Nouvelle-France, pour le fief et seigneurie de Vaudreuil à lui concédé par MM. de Callière et de Beauharnois le 12 octobre 1702.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 118.

2 mars 1725.

Aveu et dénombrement de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, grand'croix de Saint-Louis, gouverneur de la Nouvelle-France, pour la seigneurie de Vaudreuil.

Aveux et dénombremments, régime français, cahier no 1, folio 202.

2 avril 1763.

Acte de vente de haute et puissante dame Louise-Thérèse Fleury de la Gorgendière, épouse et procuratrice de haut et puissant seigneur Pierre-François de Rigaud de Vaudreuil, ancien gouverneur de Montréal, à messire Michel Chartier, chevalier, seigneur de Lotbinière, des droits de son dit mari dans le fief et seigneurie de Vaudreuil, la

dite seigneurie appartenant au dit sieur de Vaudreuil et à son frère Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil, comme leur ayant été délaissée par le partage des biens de la succession du marquis de Vaudreuil, leur père, passé devant Desloges et son confrère, notaires à Paris, le 10 février 1729.

Greffe de Petit et Gervaise, notaires à Paris, 2 avril 1763. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

12 avril 1763.

Acte de vente de haut et puissant seigneur Pierre de Rigaud, chevalier, marquis de Vaudreuil, grand'croix de Saint-Louis, et haute et puissante dame Jeanne-Charlotte Fleury, son épouse, à messire Michel Chartier, chevalier, seigneur de Lotbinière, de la moitié appartenant au dit sieur et dame de Vaudreuil dans le fief et seigneurie de Vaudreuil.

Greffe de Mouette, notaire à Paris, 12 avril 1763. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

14 septembre 1771.

Acte de donation de messire Michel Chartier, chevalier de Lotbinière, faisant tant pour lui que pour son épouse, dame Marie-Louise Chaussegros de Léry, à Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière, son fils, du fief et seigneurie de Vaudreuil.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 14 septembre 1771. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

23 février 1780.

Offre de Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière de rendre la foi et hommage qu'il est obligé de

porter au Roi pour le fief et seigneurie de Vaudreuil dont il est propriétaire.

Greffe de Jean-Antoine Panet, notaire à Québec, 23 février 1780. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

23 février 1781.

Acte de foi et hommage de Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière pour le fief et seigneurie de Vaudreuil.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 183.

11 juillet 1781.

Aveu et dénombrement de Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière pour le fief et seigneurie de Vaudreuil.

Aveu et dénombremments, régime anglais, cahier no 1, folio 476.

24 février 1808.

Acte de foi et hommage de l'honorable Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière, membre du Conseil législatif de cette Province, pour le fief et seigneurie de Vaudreuil.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 288.

1er décembre 1860.

Cadastre de la seigneurie de Vaudreuil, possédée par dame Louise-Josephite Chartier de Lotbinière, épouse de l'honorable R. U. Harwood, fait le 1er décembre 1860, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 127).

Archives de la province de Québec.

Arrière-fief Choisy

21 janvier 1817.

L'honorable Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière accorde à Michel Mackay possession du fief Choisy, dans la seigneurie de Vaudreuil.

Greffe de Joseph Papineau, notaire à Montréal, 21 janvier 1817.

1er décembre 1860.

Cadastre de la partie du fief Choisy possédée par Charles Whitlock, écuyer, fait le 1er décembre 1860, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 128 a).

Archives de la province de Québec.

1er décembre 1860.

Cadastre de la partie du fief Choisy possédée par demoiselle Henriette Whitlock, fait le 1er décembre 1860, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 128 b).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE SOULANGES

12 octobre 1702.

Acte de concession de Hector de Callières et de François de Beauharnois, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Pierre-Jacques de Joybert, chevalier, seigneur de Soulanges et autres lieux, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine en ce pays, de "la moitié d'une langue de terre scituée au lieu dit les Cascades, contenant quatre lieues de terre de front sur une lieue et demye de profondeur au plus large de la dite langue de terre et une demye lieue au plus étroit; à commencer à la pointe des dites Cascades en montant, joignant la dite terre celle

accordée à Monsieur de Vaudreuil, gouverneur de Montréal, avec l'isle dite des Cascades et les autres isles, islets et battures adjacentes, à la réserve de six arpents du terrain qui conviendra le mieux pour construire un fort pour le service du roi, lequel terrain pourra estre pris par Monsieur le gouverneur général, sans que le dit Sr de Soulanges puisse prétendre aucun dédommagement aussi bien que les bois pour la construction du fort et chauffage de la garnison." A titre de fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 5, folio 37.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 334.

5 mai 1716.

Acte de ratification par Sa Majesté en faveur de la dave veuve du sieur de Soulanges de la concession accordée par MM. de Callières et de Beauharnois, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 23 octobre 1702, au feu sieur Pierre-Jacques-Marie de Joybert de Soulanges.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 4, folio 50.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 83.

1er mars 1725.

Acte de foi et hommage de Marie-Anne Bécard de Grandville, veuve de Pierre-Jacques de Joybert, seigneur de Soulanges et autres lieux, capitaine de compagnie, tant en son nom que comme tutrice de Louise-Geneviève de Joybert de Soulanges, sa fille et unique héritière du dit feu sieur de Soulanges, lequel fief a été concédé au sieur de Soulanges par MM. de Callières et de Beauharnois, le 12 octobre 1701.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 119.

4 mars 1725.

Aveu et dénombrement de Marie-Anne Bécard de Grandville, veuve de Pierre-Jacques de Joybert, sieur de Soulanges, pour le fief et seigneurie de Soulanges.

Aveux et dénombremments, régime français, cahier no 1, folio 209.

22 juillet 1733.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au domaine du chevalier de Longueuil, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, seigneur de Soulanges, les terres de Gabriel Hénault et de Pierre Hénault, fautes par les dits concessionnaires d'y avoir tenu feu et lieu.

Ordonnances des Intendants, cahier no 2, folio 96.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 290.

26 janvier 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph-Dominique-Emanuel Lemoyne de Longueuil pour le fief et seigneurie de Soulanges.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 32.

25 février 1781.

Aveu et dénombrement de Joseph-Dominique-Emanuel Lemoyne de Longueuil pour le fief et seigneurie de Soulanges.

Aveux et dénombremments, régime anglais, cahier no 1, folio 464.

21 novembre 1806.

Testament solennel de l'honorable Joseph-Dominique-Emanuel, chevalier de Longueuil, par lequel il donne et

lègue au sieur Jacques-Philippe Saveuse de Beaujeu (entre autres biens) le fief et seigneurie de Soulanges.

Greffe de Louis Chaboillez, notaire à Montréal, 21 novembre 1806.

18 juin 1829.

Souffrance et délai accordés à Antoine Fillion, représentant de M. de Beaujeu, en Europe depuis plus d'un an, pour la foi et hommage que le dit sieur de Beaujeu est tenu de rendre à Sa Majesté pour le fief et seigneurie de Soulanges.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 255.

13 août 1829.

Acte de foi et hommage de Jacques-Philippe Saveuse de Beaujeu pour le fief et seigneurie de Soulanges.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 259.

24 janvier 1863.

Cadastre de la seigneurie de Soulanges, possédée par l'honorable G.-R.-S. de Beaujeu, fait le 24 janvier 1863, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 117).

Archives de la province de Québec.

NOTE — A consulter sur la seigneurie de Soulanges l'ouvrage de M. l'abbé Elie-J. Auclair, publié en 1927, *Histoire de la paroisse de Saint-Joseph-de-Soulanges ou les Cèdres*.

FIEF ET SEIGNEURIE DE KOUESANOUSKEK,
GRAND-CHAMP ou PENTAGOUET
(Acadie)

7 mai 1703.

Acte de concession de Hector de Callières et François de Beauharnois, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Thomas Lefebvre, interprète de la langue abéna-kise en ce pays, du "lieu appelé Kouesanouskek, contenant deux lieues de front le long de la mer et trois lieues de profondeur dans les terres du dit lieu, à commencer du côté du nord à la pointe appelée Meniekek et continuer en remontant au sud-ouest du côté de la rivière Saint-Georges, avec les îles, îlets, et battures adjacentes..." A titre de fief et seigneurie, avec droit de chasse, pêche et traite avec les Sauvages.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 659.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 389.

4 mai 1707.

Acte de concession du marquis de Vaudreuil et de Jacques Raudot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Thomas Lefebvre de deux lieues de terre de front sur trois lieues de profondeur, sur le bord de la mer, à commencer au nord-est de la pointe Meniquet et continuer en ligne droite au sud-ouest vers la rivière Saint-Georges, qui est la borne qui sépare les terres françaises d'avec les terres anglaises... "Dans l'incursion que les Anglais firent à l'Acadie tous les bâtiments qu'il (Thomas Lefebvre) avait sur la d. terre furent brûlés et tous ses meubles pillés et lui emmené prisonnier à Baston avec toute sa famille, et

comme dans cet incendie tous ses papiers ont été brûlés parmi lesquels était le titre de la concession ci-dessus mentionnée (7 mai 1703) et que la dite concession ne se trouve point enregistrée au greffe de l'intendance de ce pays pour pouvoir en tirer une seconde expédition, il nous prie de vouloir bien confirmer la dite concession et de lui en accorder un nouveau titre et de partager la dite concession entre luy et ses enfants. . . ”

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 660.

20 mai 1708.

Acte de ratification de Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Vaudreuil et Raudot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 4 mai 1707, au sieur Thomas Lefebvre.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 661.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 75.

15 mai 1725.

Acte de foi et hommage de Pierre Lefebvre, interprète en langue abénaquise, demeurant à Québec, fils aîné de feu Thomas Lefebvre, aussi interprète en la même langue, propriétaire pour un tiers, faisant aussi pour Thomas Lefebvre, fils aîné de feu Thomas Lefebvre, son père, et en cette qualité héritier pour moitié dans un autre tiers du dit fief et Louis Lefebvre, Marie Lefebvre et Louise Lefebvre, aussi enfants et héritiers du dit Thomas Lefebvre, chacun pour un tiers dans la moitié du tiers, et pour Geneviève Lefebvre, fille et unique héritière de feu Gabriel Lefebvre, et en cette qualité propriétaire de l'autre tiers du dit fief, pour un fief concédé au dit feu Thomas Lefebvre en Acadie par MM. de Callières et de Beauharnois le 7 mai 1703.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 132.

20 mai 1725.

Aveu et dénombrement de Pierre Lefebvre pour le fief Kouesanouskek ou Pentagouet.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 238.

FIEF ET SEIGNEURIE DE PORTACHOIX (Terre-Neuve)

16 janvier 1705.

Acte de société entre François Hazeur, conseiller au Conseil Souverain, et Pierre Constantin : “ Nous François Hazeur, coner au Conseil Souverain de Québec, d’une part, et Pierre Constantin, habitant de ce pays, d’autre part, avons fait ensemble le traité de société qui en suit : c’est à scavoir que le dit Constantin m’a proposé dès l’année mil sept cent deux les connaissances qu’il a du lieu nommé le Portachois, scitué au nord norois de l’isle de Terre-neuve, qu’il irait lui même établir pour y faire la pêche des morues, la chasse aux renards, cariboux, ours, loups-marins, castors, loutres et autres animaux ; traiter avec les Sauvages, et pour le commerce avec les capitaines et autres gens des vaisseaux qui viennent annuellement tant de France que d’ailleurs en cet endroit et aux environs ; iceluy Constantin m’aurait requis de me joindre à luy pour en obtenir la concession de la cour par mon crédit et par mes amis, au moyen de quoy sy nous l’obtenons cette concession appartiendra également à nous deux et à nos successeurs et ayant cauzes, ce que moy le dit Hazeur ay accepté à la dite condition, et dès la ditte année mil sept cent deux j’en ay envoyé

le mémoire à la Cour par les mains de Monsieur de Champigny, cy devant intendant de ce pays, que j'en ay supplié et qui a eu la bonté de le présenter en l'année mil sept cent trois à Monseigneur le comte de Pontchartrain, ministre d'Estat, et après l'examen il l'a renvoyé à Québec à Monsieur de Beauharnois, intendant au dit lieu, pour en accorder la concession conjointement avec Monsieur le marquis de Vaudreuil, gouverneur général de la Nouvelle-France, sy rien ne les en empesche, et pour y parvenir moy le dit Hazeur leur ay présenté un placet et mémoire l'autonne dernière mil sept cent quatre pour obtenir la dite concession avec la ratification de la Cour, ce qu'ils m'ont fait la grâce de me promettre, ainsy lorsqu'elle me sera parvenue nous en dresserons à loizir un acte plus étendu et bien expliqué entre le dit Constantin et moy, celuy-cy n'estant que par précaution entre luy et moy en cas de mort, promettant de nous garder fidélité l'un à l'autre, et de ne rien entreprendre que de concert, soit pour y envoyer ce printemps ou non, en attendant que le dit Constantin y puisse aller luy-mesme faire le dit établissement ou y envoyer une personne capable approuvée de nous deux, et encor bien que lad. concession soit demandée au nom de moy Hazeur, elle sera néanmoins également à nous deux comme il est cy dessus mentionné; sy pourtant nous trouvions des difficultés à former une société soit manque de moyens de part ou d'autre, ou en cas de mort et encore par d'autres raisons maintenant impreuves, il nous sera réciproquement libre à l'un et à l'autre dy renoncer et de s'en démettre au profit de l'un de nous en s'acommodant ensemble par achapt ou de la vendre ou donner à telle personne que nous aviserons bon estre; en foy de quoy nous avons

signé, fait à Québec double le 16e janvier 1705 (Signé) F. Hazeur, P. Constantin.”

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
20 avril 1705.

Acte de concession de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, et François de Beauharnois, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Hazeur, conseiller au Conseil Souverain de ce pays, de “trente lieues de terre en la manière qu’il est ci-après désignée, savoir depuis la terre appelée le Portachois tirant d’un côté vers Belle-Isle à l’est nord-est jusqu’à la rivière Chachsmayksispy dite en français aux Saumons, avec les îles et batteries qui s’y rencontrent, qui est environ dix lieues du dit Portachois, sur dix lieues de profondeur, et de l’autre côté tirant au sud sorois vingt lieues jusqu’à la rivière Asabaskanapasé qui signifie en français l’Ours Blanc qui est debout, avec les îles qui s’y rencontrent, et la profondeur de dix lieues, attendu la mauvaise qualité de la plus grande partie du terrain qui n’est que roche, pour pouvoir par le dit sieur Hazeur en jouir lui et ses hoirs ou ayant cause en propriété à toujours en titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, etc., etc.”

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahien no 3, folio 23 (1).

3 mai 1707.

Acte de reconnaissance de François Hazeur au sieur Pierre Constantin: “Je soubzsigné reconnais quencor que jaye fait un traitté & conventions avec le Sr. Pierre Constantin pour faire le voyage du Portachois en l’isle de Terreneuve en datte du dix huit avril dernier, il n’y a aucune

(1) La concession originale signée par MM. de Vaudreuil et de Beauharnois et remise à M. Hazeur même est également conservée aux Archives de la province de Québec.

conséquence à tirer sur la propriété de la concession de ce lieu dans laquelle il a la moitié également comme moy, ain-sy que nous l'avons reconnu par un écrit soubz seing privé entre luy et moy en datte du seiziesme janvier mil sept cent cinq, lequel sortira son plein et entier effait, et sans prejudice toutes fois aud. traité du dix huict avril pour le voyage dud. Portachois lequel est indépendant de lad. propriété cy dessus mantionnée, la presente reconnaissance du consentement dud. sieur Constantin qui l'a signée avec moy fait à Québec double le 3e. may 1707 (Signé) P. Constantin, F. Hazeur."

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
17 juin 1707.

Acte de confirmation par Sa Majesté en faveur du sieur Hazeur de la concession de la seigneurie de Portachois en l'île de Terre-Neuve à lui accordée par MM. de Vaudreuil et de Beauharnois, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 20 avril 1705.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 3, folio 25.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 73.

3 mai 1708.

Traité et conventions entre François Hazeur, conseiller au Conseil Supérieur de Québec, et Pierre Constantin, tous deux intéressés et propriétaires de la concession du Portachois, en l'île de Terre-Neuve, pour le voyage que le dit sieur Constantin y va faire en canot.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.
6 juin 1709.

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant de la Nouvelle-France, qui donne acte à Pierre Constantin de la re-

nonciation faite par le sieur Pinaud, syndie des créanciers du feu sieur Hazeur, à la société qui existait entre Constantin et le sieur Hazeur, pour l'exploitation du Portachoix, côte de Terre-Neuve; permis à Constantin d'exploiter le dit poste pour son compte particulier; décidé que tous les effets et ustensiles qui sont au Portachoix et même une petite maison qui y est bâtie lui demeureront en entier à la charge par lui de payer aux sieurs Pinaud et Mirambeau au mois d'août de l'année prochaine la somme de 100 livres.

Ordonnance des Intendants, cahier no 3, folio 45.

FIEF ET SEIGNEURIE DE CARUFEL (1)

21 avril 1705 (2).

Acte de concession de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, et François de Beauharnois, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Jean Sicard, sieur de Carufel, de "l'espace de terre qui reste dans la rivière Maskinongé, dans le lac St-Pierre, depuis celle qui a esté cy-devant concédée au sieur Le Gardeur jusqu'au premier sault de la dite rivière, ce qui contient deux lieues ou environ de front sur pareille profondeur." En titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 5, folio 40.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 62.

16 février 1723.

Acte de foi et hommage de Jean Sicard de Carufel, officier dans les troupes du détachement de la marine, pour

(1) Dans la paroisse de Saint-Justin, en arrière de Maskinongé.

(2) Le registre d'intendance donne le mois de mars comme date de la concession.

le fief et seigneurie à lui accordé par MM. de Vaudreuil et de Beauharnois le 21 avril 1705.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 31.

19 février 1723.

Aveu et dénombrement de Jean Sicard de Carufel, officier des troupes du détachement de la marine, pour le fief de Carufel.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 15.

2 mars 1741.

Acte de vente de Joseph Sicard de Carufel et sa femme à Jean-François Baril Duchesny de la part et portion qui pourra écheoir, compéter et appartenir au dit Sicard de Carufel dans le fief et seigneurie de Carufel.

Greffe de Puyperoux de La Fosse, notaire à Berthier, 2 mars 1741.

17 août 1743.

Acte de vente d'Etienne Lemaistre dit Beauvoir et Aimée Sicard sa femme, à Jean-François Baril Duchesny de la quote-part qui pourra écheoir, compéter et appartenir à la dite dame Lemaistre dit Beauvoir dans le fief et seigneurie de Carufel.

Greffe de Puyperoux de La Fosse, notaire à Berthier, 17 août 1743.

7 mars 1744.

Acte de transaction entre Jean-François Baril Duchesny, seigneur en partie de Carufel, Geneviève Sicard de Carufel, son épouse, et Jean Sicard de Carufel, fils aîné de feu Jean Sicard et d'Angélique Lupien, sa femme, par lequel le dit Sicard de Carufel vend et transporte au sieur Duchesny la moitié du dit fief de Carufel.

Greffe d'Hyacinthe-Olivier Pressé, notaire aux Trois-Rivières, 7 mars 1744.

4 octobre 1745.

Acte de transaction entre Jean-François Baril Duchesny et Dlle de Carufel, sa femme, et Louis Delpé Saint-Cerny et Elisabeth Sicard, sa femme, par lequel le dit Delpé Saint-Cerny et sa femme ont cédé et abandonné au dit sieur Baril Duchesny tous les droits successifs qui pourraient leur être échus par le décès de leurs père et mère dans le fief de Carufel.

Greffe d'Hyacinthe-Olivier Pressé, notaire aux Trois-Rivières, 4 octobre 1745.

1er juillet 1746.

Acte de vente de Louis Sicard de Carufel et sa femme à Jean-François Duchesny, leur beau-frère, de leurs parts et portions dans le fief et seigneurie de Carufel.

Greffe d'Hyacinthe-Olivier Pressé, notaire aux Trois-Rivières, 1er juillet 1746.

16 mars 1750.

Acte de vente de Pierre-François Rigault, notaire et d'Agathe Sicard, ci-devant veuve de Joseph Petit-Bruno, sa femme, à Jean-François Baril Duchesny des droits et portions venus et échus à la dite dame Agathe Sicard dans la succession de feu son père dans le dit fief et seigneurie de Carufel.

Greffe de Louis Pillard, notaire aux Trois-Rivières, 16 mars 1750.

4 septembre 1750.

Acte de vente de François Sicard de la Vaule à Jean-François Baril Duchesny de tous ses droits et prétentions dans le fief et seigneurie de Carufel.

Greffe de Louis Pillard, notaire aux Trois-Rivières,
4 septembre 1750.

16 septembre 1753.

Acte de vente de Charles Dupuy et Ursule Sicard, sa femme, à Jean-François Baril Duchesny de la quote-part qui pourra écheoir et compéter à la dite dame Dupuy dans le fief et seigneurie de Carufel.

Greffe de Puyperoux de La Fosse, notaire à Berthier,
16 septembre 1753.

9 mars 1781.

Acte de foi et hommage de Pierre Duchesny, seigneur et propriétaire comme aîné de la moitié du fief et seigneurie de Carufel, et le sieur André Duchesny, tant pour lui que pour acquitter Madeleine-Geneviève Duchesny, sa soeur, coseigneurs chacun d'un quart dans l'autre moitié du dit fief et seigneurie, dont ils jouissent tous trois par indivis à l'exception d'un dix-huitième que possède James Cuthbert dans le dit fief.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio
245.

13 août 1829.

Souffrance de dix-huit mois qui vaudra foi accordée par sir James Kempt, administrateur du gouvernement du Bas-Canada, au sieur Louis-André Duchesny pour la foi et hommage qu'il est tenu de rendre à Sa Majesté pour partie du fief et seigneurie de Carufel.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio
272.

24 janvier 1861.

Cadaastre de la seigneurie de Carufel, possédée par

François Boucher, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 11).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE SAINT-PAUL
(Labrador)

20 mars 1706.

Acte de concession de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, et de Jacques Raudot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Amador Godefroy, escuyer, sieur de Saint-Paul, de "la baye et rivière appelée Quitzezaqui, autrement dit la Grande Rivière, pays des Esquimaux, et de cinq lieues de terre de large de chaque costé le long de la dite rivière sur dix lieues de profondeur avec les isles, islets et battures qui se trouveront dans les dites bayes et rivières au devant d'icelle. . . , à laquelle (concession) nous donnons le nom de Saint-Paul." A titre de fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 5, folio 42.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 336.

6 août 1725.

Acte de procuration d'Amador Godefroy de Saint-Paul, demeurant aux Trois-Rivières, à Joseph Le Pelé dit Duvoisy, demeurant à Québec pour rendre la foi et hommage en son nom.

Greffe de Pierre Petit, notaire aux Trois-Rivières, 6 août 1725. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

3 août 1725.

Acte de foi et hommage de Joseph Le Pelé dit Duvoisy,

demeurant à Québec, au nom et comme fondé de procuration d'Amador de Godefroy de Saint-Paul, demeurant aux Trois-Rivières, pour le fief Saint-Paul situé au pays des Esquimaux et concédé au dit sieur de Godefroy de Saint-Paul par MM. de Vaudreuil et Raudot le 20 mars 1706.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 137.

14 août 1725.

Aveu et dénombrement de Joseph Le Pelé dit Duvoisy, porteur de procuration d'Amador de Godefroy de Saint-Paul, pour le fief Saint-Paul.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 248.

22 juillet 1801.

Acte de vente de Joseph Jutras à MM. Matthew Lymburner et John Crawford, négociants associés à Québec, de tous les droits d'aînesse, héritages, etc., lui appartenant comme fils aîné de feu Joseph Jutras et de Marie-Anne Godefroy de Saint-Paul dans le fief de Saint-Paul, et comme héritier pour moitié dans la part paternelle qu'avait Jean-Baptiste Jutras son frère.

Greffe de Félix Têtu, notaire à Québec, 22 juillet 1801.

2 février 1808.

Acte de vente de James Shepherd, shérif du district de Québec, à l'honorable John Richardson, comme procureur de la succession de William Grant, de cinq quarante huitième dans la totalité du fief de Saint-Paul, saisis sur la masse des sieurs Lymburner et Crawford, etc.

Archives Judiciaires de Québec.

12 mars 1810.

Acte de foi et hommage de William Burns, écuyer, de Québec, tant en son nom que faisant pour et au nom de

l'honorable John Richardson, l'un des membres du Conseil exécutif de Sa Majesté, de Patrick Langan, de Montréal, de John-William Woolsey et Matthew Lymburner, marchands à Québec, pour cinq quarante huitième indivis dans le fief de Saint-Paul.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 324.

SEIGNEURIE DE PORT-MALTAIS OU BARONNIE
DE BEAUVILLE
(Acadie)

2 avril 1707.

Acte de concession de Sa Majesté à M. de Beauharnois, intendant des armées navales et ancien intendant de la Nouvelle-France, du lieu appelé Port-Maltais, en Acadie... "lui a accordé et concédé le d. lieu appelé le Port Maltais la rivière comprise de quatre lieues de front sur deux de profondeur tirant du costé de la Hève à l'est quart nord-est avec les isles et islets adjacents... à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, droits de chasse, pesche et traite avec les sauvages."

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 3, folio 35.

25 juin 1707.

Brevet de confirmation par Sa Majesté en faveur de M. de Beauharnois de la concession du lieu appelé Port-Maltais, en Acadie, en date du 2 avril 1707. "Désirant traiter favorablement le dit sieur de Beauharnois tant en considération des bons et agréables services qu'il nous a rendus dans les différents emplois de distinction que nous lui avons confié depuis plusieurs années, que par le zèle et

l'application qu'il a eu pendant qu'il a été intendant de justice, police et finances en la Nouvelle-France à travailler à l'accroissement de la colonie et à procurer le bien de nos sujets qui y sont établis, que par ceux qui nous ont été rendus par Jacques de Beauharnois, son frère, capitaine au premier bataillon du régiment du Maine, tué au siège de Mayence, et ceux que nous rendent actuellement en qualité de capitaine de frégate légère, capitaine de compagnie franche de marine, lieutenant et enseigne de vaisseau les sieurs Charles, Claude, Jean-François et Guillaume de Beauharnois, ses frères, qui sont entrés dans le service dès qu'ils ont été capables de porter les armes, et nous ont donné dans toutes les expéditions militaires et les occasions de guerre où ils se sont trouvés des marques de leur valeur et de leur fidélité, à l'exemple de ceux de feu François de Beauharnois, vivant escuyer sieur de la Boische et de la Chaussée, leur père, nous a rendus dans les occasions où nous avons été obligés de convoquer la noblesse de notre royaume, marchant sur les traces de ses ancêtres dont aucuns pour services rendus à nous et aux Rois nos prédécesseurs, dans la robe et dans l'épée, ont été nommés conseillers d'Etat, honorés du collier de l'Ordre de St-Michel et pourvus de charges considérables et d'emplois militaires, pour lesquelles considérations, nous avons crû qu'il était de nostre justice de laisser à la postérité des marques de la satisfaction que nous avons des services que le dit sieur de Beauharnois et ses dits frères continuent de nous rendre et de donner à leurs descendants un sujet d'une noble émulation qui les engage à suivre leurs exemples, à ces causes de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale nous avons crée, érigé, eslevé et décoré et par ces pièces signées de notre main créons, érigeons, élevons et décorons

la d. terre et seigneurie de Port Maltais, scituée au pays de l'Acadie en la Nouvelle-France, en titre, nom et dignité de *baronnie sous le nom de Beauville. . .*”

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 3, folio 36.

FIEF ET SEIGNEURIE DE CLORIDAN

2 mai 1707.

Acte de concession de MM. Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, et Jacques Raudot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Charles Morin “des terres non concédées qui sont dans le fond de la baie des Chaleurs, à commencer depuis l'entrée de la rivière des Loups Marins, autrement nommée en langue sauvage Pippechassek, qui sort à la rivière Ristigouche, courante au sud-ouest en montant le long de la rivière de Ristigouche, y compris les isles, islets et battures qui se pourraient trouver dans la dite rivière Ristigouche dans l'estendue de la dite concession, et à l'esgard les profondeurs sur deux lieues courant au nord nord-ouest, sur deux lieues de front, courant au sud-ouest le long de la dite rivière Ristigouche et de donner à la dite concession le nom de Cloridan. . .”

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 4, folio 53.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 91.

20 mai 1708.

Acte de ratification de Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Vaudreuil et Raudot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 2 mai 1707, au sieur Charles Morin.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 4, folio 54.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 74.

18 janvier 1724.

Acte de foi et hommage d'Anne-Thérèse Minet, veuve de Charles Morin, en son vivant propriétaire du fief de Cloridan, qui avait été concédé à son défunt mari par MM. de Vaudreuil et Raudot le 2 mai 1707, pour le dit fief et seigneurie.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 89.

20 janvier 1724.

Aveu et dénombrement d'Anne-Thérèse Minet, veuve de Charles Morin, pour le fief et seigneurie de Cloridan.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 127.

FIEF ET SEIGNEURIE DE PASPÉBIAC

10 novembre 1707.

Acte de concession de MM. Philippe de Rigaud marquis de Vaudreuil, et Jacques Raudot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Pierre Haimard, marchand, de la ville de Québec, de la pointe de Paspebiat, située dans la baie des Chaleurs, avec une lieue de front du côté de l'est de la pointe et une lieue du côté de l'ouest, avec les îles et îlets qui se trouveront au-devant de l'étendue de la dite concession, sur trois lieues de profondeur, en titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 3, folio 38.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 385.

20 mai 1708.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Vaudreuil et Raudot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 10 novembre 1707, au sieur Haimard.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 3, folio 39.

Cahier d'intendance no 2, concessions en fiefs, folio 649.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 75.

28 juillet 1723.

Acte de donation de Pierre Haimard, marchand bourgeois, de Québec, au sieur Louis Gosselin, marchand bourgeois, de Québec, de la moitié revenant au sieur donateur des conquets de sa communauté avec demoiselle Louise Guillot, son épouse, sis et situés en cette colonie. . .

Greffe de Jacques Barbel, notaire à Québec, 28 juillet 1723.

8 mai 1725.

Acte de foi et hommage de Louis Gosselin, marchand, de Québec, au nom et comme donataire entre vifs de feu Pierre Haimard, juge prévôt de Notre-Dame des Anges, pour le fief et seigneurie de Paspébiac, le dit Gosselin faisant aussi pour Louise Guillot, sa mère, veuve en troisième noces du dit feu sieur Haimard, propriétaire pour l'autre moitié du dit fief Paspébiac.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 130.

10 mai 1725.

Aveu et dénombrement de Louis Gosselin, marchand, de Québec, faisant aussi pour Louise Guillot, sa mère, pour le fief et seigneurie de Paspébiac.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 236.

2 mai 1750.

Requête de Jean-Simon Haimard, marchand cartier à Paris, tant en son nom que comme tuteur de Louis-Jacques Haimard, son frère mineur, Suzanne-Françoise Haimard, fille majeure, et Jean Darsac, cordonnier à Paris, et Marie-Catherine Haimard, sa femme, les dits Jean-Simon, Louis-Jacques, Suzanne-Françoise et Marie-Catherine Haimard, frères et soeurs germains héritiers chacun pour un quart de feu Simon Haimard, marchand cartier du Roi, leur père, qui était héritier en la succession de Pierre Haimard, son frère, marchand à Québec, stipulant par Lanoullier notaire, et Louis Gosselin, au nom et comme héritier de feu Louise Guillot, sa mère, au jour de son décès veuve en troisièmes noces du dit feu sieur Pierre Haimard, pour faire procéder à la vente et adjudication, par forme de licitation à l'amiable entre eux, du fief et seigneurie de Paspébiac.

Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE MONNOIR

25 mars 1708.

Acte de concession de MM. Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, et Jacques Raudot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Ramezay, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, gouverneur pour

le roi de la ville de Montréal, "de deux lieues de front sur trois de profondeur de terre non concédées le long de la rivière des Hurons, joignant d'un côté la seigneurie de Chambly, et de l'autre côté aux terres non concédées, courant du nord-est au sud-ouest, avec les îles et îlets qui pourraient se trouver dans la dite rivière, vis-à-vis la concession, le tout à titre de fief et seigneurie, de haute, moyenne et basse justice, avec le nom de Monnoir."

Cahier d'intendance no 1, concessions en fief, folio 355.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, folio 142.

6 juillet 1711.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Vaudreuil et Raudot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 25 mars 1708, au sieur de Ramezay, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de Montréal.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 3, folio 56.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 77.

6 juin 1724.

Acte de foi et hommage de Claude de Ramezay, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de Montréal, pour le fief et seigneurie de Monnoir à lui concédé par MM. de Vaudreuil et Raudot le 25 mars 1708.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 93.

7 juin 1724.

Aveu et dénombrement de messire Claude de Ramezay, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de la ville et gouvernement de Montréal, pour le fief et seigneurie de Monnoir.

Aveux et dénombremments, régime français, cahier no 1, folio 130.

12 juin 1739.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay, capitaine dans les troupes, et damoiselles Geneviève, Angélique, Louise et Elisabeth de Ramezay, enfants de feu Claude de Ramezay, écuyer, chevalier de Saint-Louis, gouverneur des ville et gouvernement de Montréal, seigneur de Monnoir, de "l'étendue de terre de deux lieues de front sur trois lieues de profondeur, à prendre en courant nord-est et sud-ouest le long de la continuation de la seigneurie de Rouville, joignant la dite seigneurie au nord-est et celle de Sabrevois au sud-ouest. . . à titre de fief et seigneurie, laquelle concession avec celle de Monnoir ne feront qu'une seule seigneurie et même justice. . ."

Registre d'intendance no 8, folio 26.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 192.

13 avril 1740.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay et damoiselles Geneviève, Angélique, Louise et Elisabeth de Ramezay, ses soeurs, le 12 juin 1739.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 8, folio 77.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 17.

16 décembre 1794.

Acte de vente de Pierre-Paul Margane de Lavaltrie, fondé de procuration de dame Louise Godefroy de Tonnancour, veuve de messire Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay, de messire Roch-François-Antoine Bellot de Ramezay, tant en son nom que comme procureur de Joseph de Bellot, son frère, et curateur de Pierre Bellot de la Housaye et François-Xavier-Nicolas Bellot de La Fond, ses frères, et encore comme procureur de Charles, chevalier de Bellot, et enfin le dit sieur de Lavaltrie agissant en son nom propre comme ayant épousé Angélique de Lacorne, messire François Josué de Lacorne, l'honorable Paul-Roch de Saint-Ours et Marie-Josephte de Tonnancour, sa femme, etc., etc., à sir John Johnson, baronet, du fief et seigneurie de Monnoir dit aussi de Ramezay.

Greffe de Joseph Papineau, notaire à Montréal, 16 décembre 1794.

9 septembre 1826.

Acte de vente de Charles-Christophe Johnson, procureur de l'honorable sir John Johnson, à Jean-Roch Rolland du fief et seigneurie de Monnoir.

Greffe de J.-B. Lindsay, notaire à Montréal, 9 septembre 1826.

16 novembre 1829.

Acte de foi et hommage de Jean-Roch Rolland pour le fief et seigneurie de Monnoir.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 281.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Monnoir, possédée par l'honorable Jean-Roch Rolland, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 90).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastré de la seigneurie de Mondelet, possédée par l'honorable Dominique Mondelet, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 88).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastré du fief Mondelet, possédé par les représentants de feu Jean-Marie Mondelet, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 89).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastré abrégé de la seigneurie de Rougemont, possédée par dame Marguerite-Cordelia Debartzch, épouse d'Edouard Sylvestre, comte de Rottermund, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 101).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE BOURG-MARIE

1er août 1708.

Acte de concession de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, et de Jacques Raudot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à damoiselle Marie-Joseph Fezeret, "d'un reste de terre non concédée d'environ cinquante arpents de front sur deux lieues moins un arpent de profondeur, sur la rivière Ouamaska, tirant au nord-ouest dans la profondeur, joignant au sorouest la ligne de la seigneurie Bourchemin, au nord-est la ligne des terres concédées au sieur Charon, et au nord-ouest les profondeurs de la seigneurie de Sorel dans l'étendue de la dite concession, et aussi, au sud-est de la dite rivière un autre reste de terre

non concédée d'environ soixante arpents de front sur une lieue et demie de profondeur, tirant au sud-est aux terres non concédées, joignant au sorouest le sieur Fezeret, son père, et au nord-est la seigneurie de la Vallière, laquelle concession portera le nom de Bourg-Marie. A titre de fief et seigneurie, avec droits de haute, moyenne et basse justice.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 235.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 107.

6 juillet 1711.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Vaudreuil et Raudot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 1er août 1708, à la demoiselle Marie-Joseph Fezeret.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 3, folio 56.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 11.

22 avril 1723.

Acte de foi et hommage de Marie-Joseph Fezeret, épouse et fondée de la procuration de Gabriel de Thiersan, sieur de Genlis, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, pour le fief et seigneurie de Bourgmarie dont elle a obtenu la concession de MM. de Vaudreuil et Raudot, le 1er août 1708.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 64.

23 avril 1723.

Aveu et dénombrement de dame Marie-Joseph Fezeret, épouse et procuratrice de Gabriel de Thiersan, sieur

de Genlis, lieutenant de compagnie, pour le fief de Bourgmarie.

Aveux et dénombrements, régime français, cahier no 1, folio 77.

5 août 1766.

Inventaire des titres du fief et seigneurie de Bourgmarie.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 5 août 1766.

18 août 1772.

Acte de vente d'Edward William Gray, écuyer, sous-prévôt maréchal du district de Montréal, à Thomas Barrow, écuyer, de Montréal, sous-payeur général des troupes de Sa Majesté en cette Province, du fief et seigneurie de Bourgmarie, saisi sur les biens de George Jackson, d'Yamaska, par ordre de la Cour des Plaidoyers Communs François Thiersan.

Archives Judiciaires de Montréal.

17 mai 1784.

Acte de foi et hommage de Thomas Barrow pour le fief et seigneurie de Bourgmarie.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 122.

FIEF ET SEIGNEURIE DE BOURG-MARIE-EST (Detaché du fief et seigneurie de Bourg-Marie)

28 octobre 1822.

Acte de vente de Samuel Gale, au nom et comme procureur de Margaret Barrow, de Londres, fille et une des légataires de feu Mary Barrow, sa mère, à Josias Wurtele

de cette partie du fief et seigneurie de Bourg-Marie connue sous le nom de Bourg-Marie-Est, situé sur le côté est de la rivière Yamaska.

Greffe de H. Griffin, notaire à Montréal, 28 octobre 1822.

12 avril 1830.

Testament solennel de Josias Wurtele par lequel (entre autres choses) il lègue à Jonathan Wurtele, son fils aîné par son premier mariage, le fief et seigneurie de Bourg-Marie-Est.

Greffe de H. Griffin, notaire à Montréal, 12 avril 1830.

15 mai 1830.

Acte de foi et hommage de Josias Wurtele, de la cité de Montréal, pour le fief et seigneurie de Bourg-Marie-Est.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 332.

19 mars 1836.

Acte de foi et hommage de Jonathan Wurtele, écuyer, de Québec, pour le fief et seigneurie de Bourg-Marie-Est.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 4, folio 14.
3 février 1854.

Acte de foi et hommage de Jonathan-Saxton-Campbell Wurtele, de la cité de Montréal, pour le fief et seigneurie de Bourg-Marie-Est.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 4, folio 54.
24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Bourg-Marie-Est, possédée par Jonathan S.-C. Wurtele, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 10).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE BOURG-MARIE-OUEST
(Détaché du fief et seigneurie de Bourg-Marie)

13 janvier 1835.

Acte de vente de demoiselle Jane-Anne Barrow, de Londres, représentée par l'honorable Samuel Gale, un des juges de la Cour du Banc du Roi du district de Montréal, à Aimé Massue d'un certain morceau de terre en fief connu sous le nom de Bourg-Marie-Ouest comprenant toute cette partie du fief Bourg-Marie qui se trouve située sur le côté ouest de la rivière Yamaska.

Greffe de Peter Lukin, notaire à Montréal, 13 janvier 1835.

27 mai 1835.

Acte de foi et hommage de Louis Massue, de Québec, au nom et comme fondé de procuration d'Aimé Massue, pour la moitié du fief et seigneurie de Bourg-Marie connue sous le nom de Bourg-Marie-Ouest.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 455.

24 janvier 1861.

Cadastre abrégé de la seigneurie de Bourg-Marie-Ouest, possédée par Aimé Massue, fils, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 30).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE DUMONTIER

24 octobre 1708.

Acte de concession de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, et Jacques Raudot, gouverneur et intendant de

la Nouvelle-France, au sieur François Dumontier d'une étendue de terre d'une lieue et demie de front sur trois lieues de profondeur, icelle étendue commençant aux terres non concédées derrière le fief de Grosbois accordé ci-devant au sieur Boucher et suivant les mêmes bornes et rhumbs de vent que le dit fief de Grosbois qui commence trois quarts de lieue au-dessous de la rivière Ouamachiche (Yamachiche), sur le lac Saint-Pierre, et finit trois quarts de lieue au-dessus. A titre de fief et seigneurie, avec haute, moyenne et basse justice.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 181.

6 juillet 1711.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Vaudreuil et Raudot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 24 octobre 1708, au sieur Dumontier.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 3, folio 56.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 77.

29 avril 1723.

Acte de foi et hommage de Marie-Anne Rivard, veuve du feu sieur Dumontier, propriétaire pour moitié du fief Dumontier, faisant aussi pour ses enfants héritiers chacun pour un quart dans l'autre moitié du dit fief, lequel fief avait été concédé au feu sieur Dumontier par MM. de Vaudreuil et Raudot le 24 octobre 1708.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 65.

Publié dans *Les bases de l'histoire d'Yamachiche de Raphaël Bellemare*, p. 348.

7 mai 1723.

Aveu et dénombrement de Marie-Anne Rivard, veuve du sieur Dumontier, pour le fief Dumontier.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 79.

Publié dans *Les bases de l'histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 351.

1762 ou 1763.

Acte de vente de François Lemaître Duhaimé à Louis de Métral du fief et seigneurie de Dumontier.

Greffe de Louis Pillard.

20 septembre 1771.

Acte de vente de Thomas Frothingham, tant au nom et comme chargé de procuration de Son Excellence le général Murray, ci-devant gouverneur de la province de Québec que comme administrateur de la succession de feu Louis de Métral, vivant écuyer, l'un des juges à paix de Sa Majesté, à Conrad Gugy, écuyer, du fief vulgairement appelé Dumontier d'une lieue et demi de front sur trois lieues de profondeur, le dit fief à prendre où se termine la profondeur du fief de Grosbois, tenant des deux côtés aux terres non concédées.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 20 septembre 1771. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

26 janvier 1781.

Acte de foi et hommage de Conrad Gugy pour le fief et seigneurie de Dumontier.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 52.

Publié dans *Les bases de l'histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 353.

11 juillet 1781.

Aveu et dénombrement de Conrad Gugy pour le fief et seigneurie de Dumontier.

Aveux et dénombremens, régime anglais, cahier no 1, folio 500.

13 janvier 1785.

Acte de donation de l'honorable Conrad Gugy, membre du Conseil législatif de cette Province, à demoiselle Elisabeth Wilkinson du fief et seigneurie de Dumontier, pour la dite dame jouir du dit fief sa vie durant.

Greffe de Jean-Baptiste Badeau, notaire aux Trois-Rivières, 13 janvier 1785.

Publié dans *Les bases de l'histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 284.

17 mai 1786.

Acte de foi et hommage de Robert Lester, négociant, de Québec, chargé de la procuration de demoiselle Elisabeth Wilkinson, pour le fief et seigneurie de Dumontier dont elle est donataire par usufruit.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 147.

Publié dans *Les bases de l'histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 395.

30 janvier 1817.

Acte de foi et hommage de Louis Gugy pour le fief et seigneurie de Dumontier.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 47.

Publié dans *Les bases de l'histoire d'Yamachiche* de Raphaël Bellemare, p. 412.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Dumontier possédée par

B.-C.-A. Gugy, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 18).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LOUVIGNY
(Ile Saint-Jean)

6 septembre 1710.

Acte de concession de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, et Jacques Raudot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Louvigny, major de la ville de Québec, de six lieues de terre de chaque côté y compris toute l'étendue en profondeur depuis la pointe de l'est est, et sud-est de l'île Saint-Jean, regardant d'un bord de la mer du côté du nord, et de l'autre la mer du côté du sud, avec îles et îlets adjacents et battures des deux côtés de la dite île Saint-Jean pendant l'étendue des six lieues de concession nord-est sud. . .

Mentionné dans l'arrêt de Sa Majesté du 28 avril 1716.

6 juillet 1711.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Vaudreuil et Raudot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 6 septembre 1710, au sieur de Louvigny, major de Québec.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 3, folio 56.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 77.

28 avril 1716.

Arrêt de Sa Majesté qui réunit à son Domaine la concession accordée dans l'île Saint-Jean, le 6 septembre 1710, par MM. de Vaudreuil et Raudot à M. de la Porte de Lou-

vigny, major de Québec : “Veu par le Roy estant en son Conseil la concession accordée par les Srs de Vaudreuil et Raudot, gouverneur général et intendant en la Nouvelle-France, au s. de Louvigny, major de la ville de Québec, en datte du 6 septembre 1710 de 6 lieues de terre de chaque côté y compris toute l'estendue en profondeur depuis la pointe de l'Est, Est et sud-est de l'Isle St Jean, regard d'un bord de la mer du costé du nord, et de l'autre la mer du costé du sud, avec isles et islets adjacents et battures des deux costés de la dite isle St-Jean pendant l'estendue des 6 lieues de concession, nord et sud, ensemble l'arrest du feu Roy du 6 juillet 1711, par lequel il a esté ordonné que dans un an de la publication d'iceluy pour toute préfixion et deslay, ceux auxquels il a esté concédé des terres en seigneurie dans la Nouvelle-France, seront tenus de les mettre en culture et d'y placer des habitants, faute de quoy le dit temps passé, que les d. terres seront réunies au domaine de Sa Majesté et le d. sieur de Louvigny n'ayant point satisfait au dit arrest déclare le d. de Louvigny deschu de la d. concession.”

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 4, folio 39.

FIEF ET SEIGNEURIE DE MONTARVILLE

17 octobre 1710.

Acte de concession de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, et de Jacques Raudot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Pierre Boucher de Boucherville, enseigne d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, d'une étendue d'une lieue et trente arpents de front sur une lieue et demie de profondeur de terres non

conçédées dans les profondeurs entre les seigneuries de Boucherville et Chambly, joignant au nord-est la seigneurie de Varennes, et au sud-ouest la seigneurie de Tremblay, le tout à titre de fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 169.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 88.

6 juillet 1711.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Vaudreuil et Raudot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 17 octobre 1710, au sieur Pierre Boucher de Boucherville, enseigne d'une compagnie du détachement de la marine.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 3, folio 56.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 77.

17 décembre 1718.

Acte de prise de possession de la concession accordée le 17 octobre 1710 à Pierre Boucher de Boucherville par MM. de Vaudreuil et Raudot : "L'an mil sept cent dix-huit, le dix-sept décembre, j'ay Pierre Boucher, écuyer, seigneur de Boucherville, officier dans le détachement de la marine entretenu dans ce pays, certifie avoir exprès envoyé mon fils de Boucherville, mon aîné, accompagné du sieur Joseph Boulanger et du sieur Jacques Tailhandier dit La Baume fils, résidents l'un et l'autre au dit bourg de Boucherville, pour prendre prise de possession des terres situées derrière la seigneurie de Boucherville et du bout d'en haut de la Montagne qui se rencontre dans les dites

terres données et concédées à Pierre Boucher de Boucherville père par le marquis de Vaudreuil, gouverneur en ce pays, et M. Raudot, intendant en ce dit pays, avec le pouvoir qu'ils en ont eu de Sa Majesté... en date du dix-huitième (17) octobre 1710, et avons coupé plusieurs arbres et avons mis leurs noms sur plusieurs autres suivant les formes de prise de possession; ce que nous certifions être véritable... Boucherville, Joseph Boulanger, Jacques Tailhandier."

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 170.

13 juin 1723.

Acte de foi et hommage de Pierre Boucher de Boucherville pour le fief et seigneurie à lui accordé le 17 octobre 1710, par MM. de Vaudreuil et Raudot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 76.

16 avril 1725.

Acte d'accommodement entre messire Charles Lemoyne, chevalier, baron de Longueuil, seigneur de Beloeil et autres lieux; chevalier de Saint-Louis, gouverneur de la ville et gouvernement des Trois-Rivières, Charles Lemoyne de Longueuil, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine, d'une part, et Pierre Boucher, seigneur de Boucherville, de Montarville et autres lieux, lesquels pour éviter toutes les contestations qui se pourraient former à l'avenir entre eux pour les limites et séparations des fiefs de Beloeil et de Montarville, fixent la ligne de séparation des terres de Varennes, de celles de Boucherville et de celles de Montarville, etc., etc.

Greffe de Pierre Raimbault, notaire à Montréal, 16 avril 1725.

14 juillet 1730.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui enjoint aux habitants de la seigneurie de Montarville de représenter dans trois mois, à leur seigneur Pierre Boucher de Boucherville, les billets et contrats de concession des terres qu'ils possèdent dans la dite seigneurie.

Ordonnances des Intendants, cahier no 18, folio 34.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 513.

15 janvier 1732.

Acte de concession de Pierre Boucher de Boucherville, seigneur principal de Montarville, à René Boucher de la Bruère, son fils, de six arpents de terre de front, et toute la profondeur qui se trouvera de la dite seigneurie de Montarville, à prendre la dite concession à vingt-cinq arpents du bord de la Savane et la profondeur jusque aux terres de Chambly, joignant au sorouest au sieur Boucher de la Broquerie et au nord-est aux terres du moulin à farine.

Greffe d'Antoine Loiseau, notaire à Boucherville, 15 janvier 1732.

16 janvier 1732.

Acte de concession de Pierre Boucher de Boucherville, seigneur principal de Montarville, au sieur Joseph Boucher de la Broquerie, son fils, de six arpents de terre de front et toute la profondeur qui se trouvera de la dite seigneurie de Montarville tenant sur le devant à vingt-cinq arpents de la Savane et la dite profondeur jusqu'à la seigneurie de Chambly, joignant au sorouest la ligne que feu M. de Longueuil a fait tirer, au nord-est à M. de la Bruère.

Greffe d'Antoine Loiseau, notaire à Boucherville, 16 janvier 1732.

6 mars 1750.

Acte de vente de Joseph Boucher de la Broquerie, Charles Boucher de Montarville, et Michel Le Gardeur de Croisille et de Montesson, époux de Françoise Boucher, à René Boucher de la Bruère de leurs droits successifs consistant pour chacun en une quatrième partie dans le fief et seigneurie de Montarville, etc., etc.

Greffe d'Antoine Loiseau, notaire à Boucherville, 6 mars 1750.

27 octobre 1772.

Acte de donation de René Boucher de la Bruère, seigneur de Montarville, et Renée Pécaudy de Contrecoeur, son épouse, à François Boucher de Piedmont, leur fils, d'une terre de cinq arpents de front sur la profondeur qui pourra se trouver depuis le cinquième rang en allant en profondeur à la base qui fait la séparation des seigneuries de Boucherville et de Montarville, etc., etc.

Greffe de François Racicot, notaire à Boucherville, 27 octobre 1772.

28 octobre 1772.

Acte de démission de René Boucher de Boucherville, seigneur de Montarville, et Renée Pécaudy de Contrecoeur, son épouse, en faveur de René Boucher de la Bruère, leur fils, de tous leurs droits sur une terre sise dans Montarville, joignant au nord-est à Joseph Séguin et d'autre côté à Louis Lacoste.

Greffe de François Racicot, notaire à Boucherville, 28 octobre 1772.

20 janvier 1774.

Acte de partage entre dame Reine de Pécaudy de

Contrecoeur, veuve de René Boucher de la Bruère, vivant seigneur de Montarville, et René Boucher de la Bruère, fils aîné, Joseph Boucher de Montarville, en son nom et comme chargé de procuration de François Le Mercier, comme ayant épousé Marie-Françoise de la Bruère, damoiselle Charlotte de la Bruère, Charles Boucher, chevalier de la Bruère, damoiselle Angélique de la Bruère et François Boucher de la Bruère, tous enfants du dit feu René Boucher de la Bruère, par lequel il appert que toutes les parties cèdent au sieur René de la Bruère le fief et seigneurie de Montarville.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 20 janvier 1774.

30 janvier 1781.

Acte de foi et hommage de René Boucher de la Bruère pour le fief et seigneurie de Montarville.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 72.

9 mars 1782.

Aveu et dénombrement de René Boucher de la Bruère pour le fief et seigneurie de Montarville.

Aveux et dénombremens, régime anglais, cahier no 2, folio 603.

7 mai 1795.

Acte de partage de la seigneurie de Montarville entre René Boucher de la Bruère et Charlotte Boucher de la Bruère, sa soeur, tous deux seuls héritiers de feu René Boucher de la Bruère, père, et cessionnaires des droits de dame Charlotte Boucher de la Bruère, leur mère.

Greffe de Joseph Papineau, notaire à Montréal, 7 mai 1795.

7 août 1796.

Acte de mariage d'Eustache Ignace Trottier Des Rivières Beaubien, veuf de Marie Appolline Bailly de Messin, avec Charlotte Boucher de la Bruère, fille de René Boucher de la Bruère et de Charlotte Boucher de la Perrière.

Archives paroissiales de Boucherville.

26 mars 1811.

Acte de vente de René Boucher de la Bruère, seigneur en partie de Montarville, et Eustache Beaubien Des Rivières à François Cusson d'un lopin de terre situé dans la dite seigneurie de Montarville, de dix arpents de front sur trois de profondeur.

Greffe de Pierre-Antoine Gauthier, notaire à Boucherville, 26 mars 1811.

26 mars 1811.

Acte de vente de René Boucher de la Bruère, seigneur en partie de Montarville, et Eustache Beaubien Des Rivières à Charles Celerier d'une terre sise en la dite seigneurie de Montarville de dix arpents de front sur vingt arpents et demi de profondeur.

Greffe de Pierre-Antoine Gauthier, notaire à Boucherville, 26 mars 1811.

1824.

Acte de cession d'Henry Des Rivières Beaubien, avocat, à Henry Des Rivières, garçon mineur acceptant par François Des Rivières, son père, de tous ses droits et prétentions dans le fief et seigneurie de Montarville.

Greffe de P.-E. Daveluy, notaire à Montréal, 1824.

11 août 1824.

Acte de vente d'Edouard Des Rivières Beaubien à Henry Des Rivières, garçon mineur, à ce acceptant Fran-

çois Des Rivières, son père, de tous ses droits et prétentions dans le fief et seigneurie de Montarville.

Greffe de J.-M. Mondelet, notaire à Montréal, 11 août 1724.

30 mai 1829.

Acte de foi et hommage d'Henry Des Rivières, de Montréal, pour un tiers indivis du fief et seigneurie de Montarville.

Fois et hommage, régime anglais, cahier no 3, folio 202.

18 juin 1829.

Souffrance qui vaudra foi jusqu'à janvier 1830 accordée à René Boucher de la Bruère par sir James Kempt pour la foi et hommage qu'il est tenu de rendre pour son fief et seigneurie de Montarville, la dite souffrance accordée à cause de l'état de sa santé.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 243.

8 août 1829.

Acte de vente de René Boucher de la Bruère à Henri Des Rivières d'un sixième du fief et seigneurie de Montarville.

Greffe de Peter Lukin, notaire à Montréal, 8 août 1829.

8 août 1829.

Acte de vente de René Boucher de la Bruère à François-Pierre Bruneau, avocat, de Montréal, de trois sixièmes du fief et seigneurie de Montarville.

Greffe de Peter Lukin, notaire à Montréal, 8 août 1829.

27 septembre 1830.

Acte de foi et hommage d'Henry Des Rivières, de

Montréal, pour la moitié indivise du fief et seigneurie de Montarville.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 362.

27 septembre 1830.

Acte de foi et hommage de François-Pierre Bruneau pour la moitié indivise du fief et seigneurie de Montarville.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 364.

28 avril 1851.

Acte de convention entre Jean-Casimir Bruneau, héritier pour moitié de l'honorable François-Pierre Bruneau, son frère, et Olivier-Théophile Bruneau, héritier pour l'autre moitié, par lequel ils conviennent de partager entre eux tous les biens meubles et immeubles de la succession de leur dit frère.

Greffe de Louis Lacoste, notaire à Boucherville, 28 avril 1851.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Montarville, possédée par Olivier-Théophile Bruneau, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 91).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE RAMEZAY

17 octobre 1710.

Acte de concession de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, et Jacques Raudot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Ramezay, chevalier de Saint-Louis, gouverneur pour le roi de la ville de Montréal, de trois lieues de front sur trois lieues de profondeur de

terres non concédées, savoir une lieue et demie au-dessous de la rivière Sciebouet, qui tombe dans la rivière Yamaska (sur laquelle il se propose de faire faire un moulin à scie) et une lieue et demie au-dessus, avec les îles et ilets qui pourraient se trouver dans la dite rivière vis-à-vis la dite concession, courant du nord-est au sud-ouest, le tout à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, laquelle concession portera le nom de Ramezay.

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 358.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 144.

6 juillet 1711.

Brevet de confirmation de Sa Majesté en faveur du sieur de Ramezay de la concession à lui accordée par MM. de Vaudreuil et Raudot le 17 octobre 1710.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de Joseph Howard du 2 juin 1781.

6 juin 1724.

Acte de foi et hommage de Claude de Ramezay, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de Montréal, pour le fief et seigneurie de Ramezay à lui concédé par MM. de Vaudreuil et Raudot le 17 octobre 1710.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 93.

7 juin 1724.

Aveu et dénombrement de messire Claude de Ramezay, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de la ville et gouvernement de Montréal, pour le fief et seigneurie de Ramezay.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 130.

9 mars 1764.

Acte de vente de Louise de Tonnancour, femme de Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay, chevalier de Saint-Louis, ci-devant lieutenant de Roi à Québec, fondée de sa procuration, et Joseph-Antoine de Bellot, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine des troupes, fondé de pouvoir de Geneviève de Ramezay, veuve de M. de Boishébert, d'Elisabeth de Ramezay, veuve de M. de Lacorne, et de Louise de Ramezay, fille majeure, à John Bondfield, négociant à Québec, de la seigneurie de Ramezay appartenant aux dites parties comme héritières chacune pour un quatrième de feu M. de Ramezay, à qui elle avait été concédée par le roi de France le 17 octobre 1710.

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 9 mars 1764.
Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

18 juin 1765.

Acte de ratification de dame Elisabeth de Ramezay, veuve de Louis de Chapt de Lacorne, tant en son nom que comme commune en biens avec son défunt mari que comme mère et tutrice de ses enfants mineurs, et par Paul-Alexandre d'Ailleboust de Cuisy, oncle et subrogé tuteur des dits mineurs, du contrat de vente consenti à John Bondfield le 9 mars 1764.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 18 juin 1765.

10 août 1765.

Jugement de la Cour du Banc du Roi qui condamne John Bondfield à payer une somme de quatorze mille louis au sieur James Strachan et, conséquemment, cède et donne la seigneurie de Ramezay au dit Strachan.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de Joseph Howard du 2 juin 1781.

16 août 1765.

Bail de James Strachan à Joseph Howard, marchand, de Montréal, du fief et seigneurie de Ramezay.

Pièce sous seing privé mentionnée dans l'acte de foi et hommage de Joseph Howard du 2 juin 1781.

17 août 1765.

Acte de vente de James Strachan à Joseph Howard du fief et seigneurie de Ramezay.

Pièce sous seing privé mentionnée dans l'acte de foi et hommage de Joseph Howard du 2 juin 1781.

2 juin 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph Howard pour le fief et seigneurie de Ramezay.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 62.

16 novembre 1797.

Acte de vente de Patrick Langan et Juliana Langan, sa femme, à Gilbert Jenkins, à ce acceptant pour lui Thomas Spencer, son procureur, d'une certaine partie du fief et seigneurie de Ramezay.

Greffe de Louis Chaboillez, notaire à Montréal, 16 novembre 1797.

24 août 1804.

Acte par lequel Patrick Langan et Gilbert Jenkins, par Eluha Jenkins, son procureur, procèdent au partage du fief et seigneurie de Ramezay.

Greffe de Louis Chaboillez, notaire à Montréal, 24 août 1804.

31 décembre 1818.

Acte de partage entre Stephen Sewell, comme procureur de Gilbert Jenkins, et Hugues Lemoine de Martigny pour le fief et seigneurie de Ramezay.

Greffe de N. B. Doucet, notaire à Montréal, 31 décembre 1818.

3 août 1828.

Acte de cession et transport de Gilbert Jenkins à Hugues Lemoine de Martigny fils de tous ses droits de propriété sur le fief et seigneurie de Ramezay.

Pièce sous seing privée mentionnée dans l'acte de foi et hommage de Jacques Lemoine de Martigny du 13 juin 1829.

13 juin 1829.

Acte de foi et hommage de Jacques Lemoine de Martigny fils, de Varennes, au nom et comme fondé de la procuration de Hugues Lemoine de Martigny, son frère, seigneur et propriétaire en partie de la seigneurie de Ramezay, pour le dit fief et seigneurie.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 219.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Ramezay possédée par David Shaw Ramsay, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 48).

Archives de la province de Québec.

24 janvier 1861.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Ramezay possédée par l'honorable James Leslie, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 49).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE RAMEZAY

24 mars 1713.

Acte de concession de Philippe de Rigaud, marquis de

Vaudreuil, et Michel Bégon, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, de "deux lieues de terre de front sur la rivière Hiamaska sur quatre lieues de profondeur ou environ à prendre depuis la seigneurie de Bourchemin en tirant au sud-ouest le long de la dite rivière pour la profondeur, et pour le front du côté du sud-est aux terres non concédées et du côté du nord-ouest aux confins de la seigneurie de St-Ours et de celle de Contrecoeur jusques à la concurrence des dites deux lieues de front et de la dite profondeur." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 6, folio 1.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 454.

NOTE — Cette concession, croyons-nous, ne fut pas mise à effet. Plus tard, elle se trouva dans les limites du fief et seigneurie de Saint-Hyacinthe.

FIEF ET SEIGNEURIE DES DEUX-MONTAGNES

17 octobre 1717.

Acte de concession de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, et de Michel Bégon, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Messieurs les Ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice établis à Montréal d'"un terrain de trois lieues et demye de front à commencer au ruisseau qui tombe dans la grande baye du lac des Deux-Montagnes, et en remontant le long du dit lac et du fleuve St-Laurent sur trois lieues de proffondeur," pour y transporter la mission des Sauvages du Sault-au-Récollet dans l'île de Montréal dont ils sont chargés, à condition qu'ils feront à leurs dépens toute la dépense nécessaire pour le

changement de la dite mission et d'y faire bâtir aussi à leurs dépens une église et un fort de pierre pour la sûreté des Sauvages, suivant les plans qui nous en seront par eux remis incessamment pour être par nous vûs et approuvés et que les dits bâtiments seront finis dans l'espace de deux ans. A titre de fief et seigneurie.

Registre d'intendance no 6, folio 9.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 337.

27 avril 1718.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Vaudreuil et Bégon, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, aux Ecclésiastiques de Saint-Sulpice établis à Paris, desquels dépendent ceux du séminaire de Saint-Sulpice établi à Montréal, le 17 octobre 1717.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 5, folio 30.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 7.

20 octobre 1731.

Aveu et dénombrement de messire Louis Normant, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice établi en la ville de Montréal, au nom et comme procureur de MM. les Ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, pour le fief et seigneurie du Lac des Deux-Montagnes.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 1, folio 362.

26 septembre 1733.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à MM. les Ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpi-

ce à Paris, d'une "étendue de terre non concédée comprise entre la ligne de la seigneurie appartenante aux représentants les feu sieurs de Langloiserie et Petit, et celle de la seigneurie du lac des Deux-Montagnes appartenante au dit séminaire, sur le front d'environ deux lieues sur le lac des Deux-Montagnes; le dit terrain aboutissant en angle formé par les deux lignes cy-dessus, dont les rhumbs de vent ont été réglés, savoir: celle de la seigneurie du lac des Deux-Montagnes sud $\frac{1}{4}$ s. o. et n. $\frac{1}{4}$ n. e., par arrest du Conseil Supérieur du 5 octobre 1722, et celle des sieurs Langloiserie et Petit, sud-est et nord-ouest, qui est le rhumb de vent réglé pour toutes les seigneuries situées sur le fleuve Saint-Laurent, par règlement du dit Conseil du 26 mai 1676, article 28, avec les isles et islets non concédés et battures adjacentes à la dite étendue de terre." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 7, folio 22.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 171.

1er mars 1735.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession en augmentation accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, aux Ecclésiastiques de Saint-Sulpice, établis à Paris, desquels dépendent ceux du séminaire de Saint-Sulpice établi à Montréal, le 26 septembre 1733.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 7, folio 72.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 8.

21 avril 1764.

Acte de donation et de délaissement de MM. Jean Cou-

turier, docteur de Sorbonne, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice établi à Paris, Grix (?) de Beauvoir, Claude Bourachot, Louis Legrand, aussi docteur de Sorbonne, et Jean Noiroud, bachelier de Sorbonne, tous prêtres du séminaire de Saint-Sulpice, y demeurant et représentant la communauté du dit Séminaire, à M. Etienne de Montgolfier, prêtre, supérieur du séminaire de Montréal, stipulant tant pour lui que pour les ecclésiastiques du dit séminaire de Montréal, des terres et seigneuries de Montréal, de la côte Saint-Sulpice, du Lac des Deux-Montagnes, de la moitié des terres et seigneuries de Bourchemin et de Saint-Herman, etc., etc.

Greffe de Mathon et Ducloz, conseillers du Roi, notaires à Paris, 21 avril 1764.

26 septembre 1780.

Procès-verbal de la ligne de séparation entre la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes et celle de M. Pierre-Louis Panet (seigneurie d'Ailleboust) et compromis entre les seigneurs respectifs au regard de la dite ligne.

Greffe de Joseph Papineau, arpenteur juré à Montréal, 26 septembre 1780. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

3 février 1781.

Acte de foi et hommage de messire Jean Brassier, prêtre et procureur du séminaire de Montréal, pour le fief et seigneurie du Lac des Deux-Montagnes.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 81.

24 août 1861.

Cadastre de la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes, possédée par les ecclésiastiques du séminaire de Saint-

Sulpice de Montréal, fait le 24 août 1861, par Norbert Dumas, écuyer, commissaire (no 70).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE SAINT-VALLIER

(Détaché du fief et seigneurie de la Durantaye) (1)

18 août 1720.

Acte de vente de Louis-Joseph Morel de la Durantaye et dame Elisabeth Rasné, son épouse, aux Dames Religieuses Hospitalières de l'Hôpital général de Québec de la moitié de la seigneurie de la Durantaye, circonstances et dépendances, ainsi qu'elle a été donnée aux vendeurs par feu Olivier Morel de la Durantaye par acte de Gachet du 28 septembre 1716.

Greffe de Jean-Etienne Dubreuil, notaire à Québec, 18 août 1720. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1er septembre 1724.

Acte de foi et hommage de Roland Tessier, fondé de pouvoir des Religieuses de l'Hôpital général de Québec, pour la moitié du fief de la Durantaye qu'elles ont achetée du sieur Louis-Joseph Morel de la Durantaye par acte de Dubreuil en date du 18 août 1720.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 112.

17 mars 1725.

Aveu et dénombrement de Roland Tessier, fondé de

(1) Pour le fief et seigneurie de la Durantaye, antérieurement à 1720, voir *Inventaire des concessions en fief et seigneurie, fois et hommages et aveux et dénombremments*, vol. II, p. 177.

pouvoir des Dames Religieuses de l'Hôpital général de Québec, pour la moitié du fief de la Durantaye (Saint-Vallier).

Aveux et dénombremments, régime français, cahier no 1, folio 216.

13 novembre 1767.

Acte de vente des Dames de l'Hôpital général de Québec à Charles-François Tarieu de la Pérade, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie, et à dame Catherine de Longueuil, son épouse, de la juste moitié du fief et seigneurie de la Durantaye contenant une lieue et demie de front ou environ sur quatre lieues de profondeur.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 13 novembre 1767. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

16 mars 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph Riverin, notaire à Saint-Vallier, au nom et comme fondé de la procuration de dame Marie-Catherine Lemoyne de Longueuil, veuve et douairière de Charles Tarieu de Lanaudière, tant en son nom que comme tutrice à ses huit enfants mineurs, pour le fief et seigneurie de Saint-Vallier.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 265.

18 juin 1829.

Souffrance de trois mois qui vaudra foi accordée par sir James Kempt à Marie-Anne Tarieu de Lanaudière, veuve de l'honorable François Baby, et Charles-Marguerite Tarieu de Lanaudière, fille majeure, seigneuses conjointement avec Antoine-Ovide, Marie-Louise et Agathe Tarieu de Lanaudière, de la partie du fief et seigneurie de la

Durantaye connue sous le nom de fief et seigneurie de Saint-Vallier.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 250.

15 janvier 1830.

Acte de foi et hommage de François Baby, tant en son nom qu'au nom d'Antoine-Ovide Tarieu de Lanaudière, son oncle, de Marie-Anne Tarieu de Lanaudière, veuve de l'honorable François Baby, sa mère, et des demoiselles Marie-Louise Tarieu de Lanaudière, Agathe Tarieu de Lanaudière et Charles-Marguerite Tarieu de Lanaudière, ses tantes, et encore de Jacques-Raymond Baby et de Joseph Baby, ses frères, et de Catherine Baby, de Marguerite Baby, veuve de William-Dunbar Selby, de Marie-Anne Baby, de Thomas-Ainslie Young, et dame Ursule-Monique Baby, sa femme, et de Joseph-Thérèse Baby, ses beaux-frères et soeurs, pour le fief et seigneurie de Saint-Vallier.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 309.

12 février 1859.

Cadastre de la seigneurie de Saint-Vallier, appartenant aux héritiers de Lanaudière, clos le 12 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 61).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE VILLECHAUVE OU BEAUHARNOIS

12 avril 1729.

Brevet de concession de Sa Majesté à Charles, marquis de Beauharnois, gouverneur et son lieutenant général en la Nouvelle-France, et Claude de Beauharnois de

Beaumont, son frère, d'un espace de terre de six lieues de front sur six lieues de profondeur nord-est et sud-ouest, joignant la seigneurie de Châteauguay, le long du fleuve Saint-Laurent, avec les îles, îlets adjacents pour en jouir conjointement et en total par le survivant des deux, leurs enfants nés en légitime mariage et leurs héritiers à perpétuité comme de leur propre à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 6, folio 129.

Publié dans *Edits, ordonnances, déclarations et arrêts relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 260.

14 juin 1750.

Acte de concession de Sa Majesté au sieur de Beauharnois, lieutenant de vaisseau, de six lieues de terre de front sur six lieues de profondeur nord-est et sud-est, joignant la seigneurie de Châteauguay, le long du fleuve Saint-Laurent, pour en jouir à perpétuité à titre de fief et seigneurie, avec haute, moyenne et basse justice. . . la dite concession sous le nom de Villechauve. . .

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 9, folio 81.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 5.

7 juin 1763.

Acte de vente de François de Beauharnois, chevalier, marquis de Beauharnois, à Michel Chartier de Lotbinière du fief et seigneurie de Villechauve.

Greffe de Touvenot et Semilliard, notaires au Châtelet de Paris 7 juin 1763.

20 janvier 1766.

Acte d'autorisation de Michel Chartier de Lotbinière,

seigneur de Villechauve, vulgairement appelé Beauharnois, à Louis Lemay, natif de Lotbinière, de vaquer à ses intérêts dans la dite seigneurie de Villechauve ou Beauharnois.

Greffe de Simon Sanguinet, notaire à Montréal, 20 janvier 1766.

24 octobre 1772.

Acte de quittance d'Eustache Chartier de Lotbinière, fondé de pouvoir de son frère Michel Chartier de Lotbinière, seigneur de Villechauve ou Beauharnois, à François Lefebvre dit Decotte pour 600 livres reçues de lui pour la coupe de bois qu'il a faite dans la dite seigneurie de Villechauve.

Greffe de Simon Sanguinet, notaire à Montréal, 24 octobre 1772.

23 février 1780.

Offre de Michel-Eustache-Gaspard Alain Chartier de Lotbinière, dûment autorisé, de rendre la foi et hommage que son père est obligé de porter au Roi pour le fief et seigneurie de Villechauve vulgairement appelé Beauharnois dont il est propriétaire.

Greffe de Jean-Antoine Panet, notaire à Québec, 23 février 1780. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

30 juillet 1795.

Acte de vente de Michel Chartier de Lotbinière à Alexander Ellice du fief et seigneurie de Villechauve.

Greffe de Joseph Papineau, notaire à Montréal, 30 juillet 1795.

2 mai 1798.

Acte de foi et hommage de Robert Lester, écuyer, marchand à Québec, pour et au nom d'Alexander Ellice,

marchand à Londres, pour le fief et seigneurie de Villechauve ou Beauharnois.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 2, folio 195.

1er janvier 1810.

Acte d'accord fait en huit parties, savoir entre Edward Ellice, en qualité d'un des fils et exécuteur testamentaire d'Alexander Ellice de la première part, le dit Edward Ellice et John Inglis, négociant, ci-devant associé du dit Alexander Ellice de la seconde part, Robert Ellice, le Révérend James Ellice et Alexander Ellice, tous trois fils du dit feu Alexander Ellice de la quatrième part, William Ellice, écuier, fils aîné et héritier du dit feu Alexander Ellice, de la cinquième part, Katherine Ellice, une des filles du dit feu Alexander Ellice de la sixième part, Ann Ellice, veuve du dit feu Alexander Ellice de la septième part, et encore le dit James Ellice et Evan Foulkes, écuier, syndics nommés pour les fins du dit acte d'accord de la huitième part, lesquelles parties, après avoir énoncé qu'Alexander Ellice, propriétaire de la seigneurie de Villechauve, est mort le ou vers le 29 septembre 1805, que son fils Georges Ellice à qui il avait légué la dite seigneurie est mort garçon après la mort de son père, décident à certaines conditions de céder tous leurs droits dans la dite seigneurie de Villechauve ou Beauharnois à leur frère Edward Ellice, tant en leur qualité de colégataires universels du feu sieur Alexander Ellice que comme héritiers de George Ellice, leur frère, dé-cédé.

Acte sous seing privé reçu par Temour, 1er janvier 1817. Mentionné dans l'acte de foi et hommage du 15 avril 1830.

9 août 1827.

Acte de cession de Robert Ellice, le Révérend James Ellice, Alexander Ellice et Russell Ellice en faveur d'Edward Ellice de tous leurs droits et prétentions sur le fief et seigneurie de Villechauve ou Beauharnois, le dit Edward Ellice ayant rempli toutes les conditions de l'acte d'accord du 1er janvier 1810.

Greffe de L. T. McPherson, notaire à Québec, 9 août 1827.

26 novembre 1827.

Acte de ratification d'Edward Ellice de l'acte de cession à lui consenti, le 9 août 1827, par ses frères, du fief et seigneurie de Villechauve ou Beauharnois.

Pièce sous seing privé du 26 novembre 1827 déposée au greffe de L.-T. McPherson, notaire à Québec, le 12 août 1828.

15 avril 1830.

Acte de foi et hommage de l'honorable John Richardson, un des membres des Conseils exécutif et législatif de la province du Bas-Canada, au nom et comme fondé de la procuration spéciale d'Edward Ellice, de la cité de Londres, pour le fief et seigneurie de Villechauve ou Beauharnois.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 318.

1er décembre 1860.

Cadastre de la seigneurie de Beauharnois, possédée par le très honorable Edward Ellice, clos le 1er décembre 1860, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 2).

Archives de la province de Québec.

Arrière-fief Primeau

1er décembre 1860.

Cadastré du fief Primeau, possédé en *usufruit* par dame Sophie Rousselle, veuve M.-A. Primeau, et en *propriété* par les héritiers du dit Marc-A. Primeau, fait le 1er décembre 1860, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 2).

Archives de la province de Québec.

18 décembre 1866.

Acte de vente de l'honorable John Rose, porteur de la procuration d'Edward Ellice, de Londres, Angleterre, à The Montreal Investment Association de la rente constituée de l'arrière-fief Primeau.

Greffe de M. Bureau, notaire, 18 décembre 1866.

NOTE — Sur la seigneurie de Villechauve ou Beauharnois on trouvera beaucoup de renseignements dans l'ouvrage du R. P. Augustin Leduc, des Frères Prêcheurs, publié en 1920, *Beauharnois, paroisse Saint-Clément, 1819-1919, Histoire religieuse, Histoire civile, Fêtes du Centenaire*.

FIEF ET SEIGNEURIE DES PLAINES

10 avril 1731.

Brevet de concession de Sa Majesté au sieur Louis Lepage de Sainte-Claire d'une prolongation de deux lieues de terre dans la profondeur et sur tout le front de sa seigneurie de Terrebonne "pour en jouir par lui, ses héritiers ou ayants cause comme de leur propre, et ce aux mêmes droits qui sont attachés à sa dite seigneurie et sous les mêmes redevances, clauses et conditions dont elle est chargée."

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 10, folio 12.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 4.

27 février 1734.

Acte de foi et hommage de Germain Lepage, sieur de Saint-François, capitaine de milice de la côte de Saint-Louis, fondé de pouvoir de messire Louis Lepage de Sainte-Claire, seigneur de Terrebonne et des Plaines, pour le fief et seigneurie des Plaines qui a été concédé au dit messire Lepage de Sainte-Claire le 10 avril 1731.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 165.

20 mai 1736.

Aveu et dénombrement de Christophe Hilarion Du-laurent, notaire royal en la Prévôté de Québec, fondé de pouvoir de messire Louis Lepage de Sainte-Claire, pour le fief et seigneurie des Plaines.

Aveux et dénombremments, régime français, cahier no 2, folio 430.

15 janvier 1745.

Acte de vente de l'abbé Louis Lepage de Sainte-Claire à Louis de Chapt de Lacorne, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, de sa terre et seigneurie des Plaines.

Greffe de Blanz y et Adhémar, notaires à Montréal, 15 janvier 1745. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

29 janvier 1750.

Acte de foi et hommage de Louis de Chapt de Lacorne, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, pour le fief et seigneurie des Plaines.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 295.

12 avril 1753.

Permission du marquis Du Quesne et de François Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Louis de Lacorne, seigneur de Terrebonne et des Plaines, de continuer les défrichements dans la profondeur de deux lieues au delà des fiefs Terrebonne et des Plaines.

Registre d'intendance no 10, folio 13.

Arrière-fief Sylvain

.....
 Acte de concession de l'abbé Louis Lepage de Sainte-Claire au sieur Thimothé Sylvain, chirurgien à Montréal, d'un arrière-fief dans sa seigneurie des Plaines.

Mentionné dans les ordonnances de l'intendant Bigot des 20 mars 1749 et 22 janvier 1750.

20 mars 1749.

Ordonnance de François Bigot, intendant de la Nouvelle-France, qui condamne Thimothé Sylvain, médecin à Montréal, à tenir ou faire tenir feu et lieu d'ici à six mois sur l'arrière-fief à lui concédé dans la seigneurie des Plaines, il y a plus de quinze ans, sinon il sera procédé à réunir le dit fief au domaine de Louis de Lacorne de Chapt, seigneur de Terrebonne et des Plaines.

Ordonnances des Intendants, cahier no 36, folio 58.

22 janvier 1750.

Ordonnance de François Bigot, intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au domaine de Louis de Lacorne de Chapt, seigneur de Terrebonne et des Plaines, l'arrière-fief concédé dans sa seigneurie des Plaines à Thimothé

Sylvain, médecin, de Montréal, faute par lui d'y avoir tenu feu et lieu ni d'y avoir fait faire aucuns travaux.

Ordonnances des Intendants, cahier no 38, folio 3.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 589.

Arrière-fief Sainte-Claire

22 août 1732.

Acte de concession de l'abbé Louis Lepage de Sainte-Claire, prêtre, patron de la paroisse de Saint-Louis de Terrebonne, à Germain Lepage de Saint-François, son frère, d'un arrière-fief de huit arpents de front sur deux lieues de profondeur en sa seigneurie des Plaines.

Greffe de Rimbault fils, notaire à Montréal, 22 août 1732.

1er mars 1765.

Acte de foi et hommage de Germain Lepage de Saint-François, Alexandre Lepage, Pierre Raby au nom et comme ayant épousé Marguerite Lepage de Saint-François, à madame Elisabeth de Ramezay, veuve de Lacorne, pour l'arrière-fief de Sainte-Claire, de la contenance de huit arpents de front sur deux lieues de profondeur sis et situé en la seigneurie nommée la Plaine.

Greffe d'Antoine Foucher, notaire royal, 1er mars 1765. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Arrière-fief Lepage de Saint-François

12 janvier 1734.

Acte de concession de l'abbé Louis Lepage de Sainte-Claire aux enfants mineurs du sieur Lepage de Saint-

François d'un arrière-fief dans son fief et seigneurie des Plaines. . .

Mentionné dans l'ordonnance de l'intendant Bigot du 20 mars 1749.

20 mars 1749.

Ordonnance de François Bigot, intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au domaine de Louis de Lacorne de Chapt, seigneur de Terrebonne et des Plaines, l'arrière-fief concédé dans sa seigneurie des Plaines, le 12 janvier 1734, aux enfants mineurs du sieur Lepage de Saint-François faite par eux de l'avoir mis en valeur et d'y avoir établi des habitants.

Ordonnances des Intendants, cahier no 36, folio 56.

Publié dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 585.

Arrière-fief Lanoullier de Boisclerc

.....

Acte de concession de l'abbé Louis Lepage de Sainte-Claire, prêtre, au sieur Lanoullier de Boisclerc d'un arrière-fief dans sa seigneurie des Plaines.

Mentionné dans l'ordonnance de l'intendant Bigot du 20 mars 1749.

20 mars 1749.

Ordonnance de François Bigot, intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au domaine de Louis de Lacorne de Chapt, seigneur des Plaines, un arrière-fief créé en faveur du sieur Lanoullier de Boisclerc faite par lui de l'avoir mis en valeur et d'y avoir établi des habitants.

Ordonnances des Intendants, cahier no 36, folio 56.

Publié dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 585.

Arrière-fief Lafontaine de Belcour

.....
Acte de concession de l'abbé Louis Lepage de Sainte-Claire au sieur Lafontaine de Belcour d'un arrière-fief dans sa seigneurie des Plaines.

Mentionné dans l'ordonnance de l'intendant Bigot du 20 mars 1749.

20 mars 1749.

Ordonnance de François Bigot, intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au domaine de Louis de Lacorne de Chapt, seigneur des Plaines, un arrière-fief créé en faveur du sieur Lafontaine de Belcour faite par lui de l'avoir mis en valeur et d'y avoir établi des habitants.

Ordonnances des Intendants, cahier no 36, folio 57.

Publié dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 585.

FIEF ET SEIGNEURIE DE DOSQUET

15 octobre 1731.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Pierre-Herman Dosquet, évêque de Samos, coadjuteur de Québec, de "quatre lieues de terre de front de chaque costé de la rivière Yamaska, icelle rivière comprise, à prendre dans les terres non concédées, attenant et au-dessus la concession accordée en 1710 au sieur de Ramezay, avec les isles, islets, lacs, rivières et prairies qui s'y trouveront." A titre de fief et seigneurie, avec droit de haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 7, folio 1.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 156.

8 avril 1732.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 15 octobre 1731, au sieur Pierre-Herman Dosquet, évêque de Samos, coadjuteur de Québec.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 7, folio 25.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 85.

10 mai 1741.

Ordonnance de MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au Domaine de Sa Majesté la seigneurie concédée à Mgr Dosquet par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 15 octobre 1731, laquelle seigneurie n'a pas été mise en valeur par le dit seigneur.

Ordonnances des Intendants, cahier no 29, folio 28.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 555.

FIEF ET SEIGNEURIE DE RIGAUD

29 octobre 1732.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Pierre de Rigaud, écuyer, seigneur de Cavagnial, major des compagnies des troupes du détachement de la marine en ce pays, et Pierre-François de Rigaud, capitaine d'une des dites compagnies, de "l'estendue de trois lieues

de terre de front sur trois lieues de profondeur, le long du fleuve appelé la Grande-Rivière, en tirant vers le Long-Sault, la dite seigneurie sous le nom de Rigaud." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 7, folio 3.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 157.

7 avril 1733.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, aux sieurs de Vaudreuil de Cavagnial, alors major des troupes et à présent gouverneur des Trois-Rivières, et Rigaud de Vaudreuil, son frère, capitaine dans les troupes du détachement de la Marine, le 29 octobre 1732.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 7, folio 33.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 10.

2 avril 1763.

Acte de vente de Louise-Thérèse Fleury de la Gorgendière, épouse et procuratrice de Pierre-François de Rigaud de Vaudreuil à Michel Chartier de Lotbinière de la moitié du fief et seigneurie de Rigaud.

Greffe de Nau et Mouette, notaires au Châtelet de Paris, 2 avril 1763.

12 avril 1763.

Acte de vente du marquis et de la marquise de Vaudreuil à Michel Chartier de Lotbinière de la moitié du fief et seigneurie de Rigaud.

Greffe de Nau et Mouette, notaires au Châtelet de Paris, 12 avril 1763.

14 septembre 1771.

Acte de cession et abandon de Michel Chartier de Lotbinière, faisant tant pour lui que pour dame Marie-Louise Chaussegros de Léry, son épouse, au sieur Michel-Eustache-Gaspard Alain Chartier de Lotbinière, du fief et seigneurie de Rigaud.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 14 septembre 1771.

23 février 1780.

Offre de Michel-Eustache-Gaspard Alain Chartier de Lotbinière de rendre la foi et hommage qu'il est obligé de porter au Roi pour le fief et seigneurie de Rigaud dont il est propriétaire.

Greffe de Jean-Antoine Panet, notaire à Québec, 23 février 1780. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

23 février 1781.

Acte de foi et hommage de Michel-Eustache-Gaspard Alain Chartier de Lotbinière pour le fief et seigneurie de Rigaud.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 183.

11 juillet 1781.

Aveu et dénombrement de Michel-Eustache-Gaspard Alain Chartier de Lotbinière pour le fief et seigneurie de Rigaud.

Aveux et dénombremens, régime anglais, cahier no 1, folio 476.

24 janvier 1862.

Cadastre de la seigneurie de Rigaud, possédée par dame Marie-Charlotte Chartier de Lotbinière, veuve de feu

William Bingham, écuyer, fait le 24 janvier 1862, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 99).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE BLEURY (1)

1er avril 1733.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Sabrevois de Bleury de "l'estendue de trois lieues de terre de front sur trois de profondeur, le long de la rivière Chambly, les dites trois lieues de front à prendre depuis la borne de la seigneurie des sieurs Hertel en remontant vers le lac Champlain, laquelle estendue sera bornée du costé du nord par la seigneurie des sieurs Hertel, et sur la mesme ligne du costé du sud, à trois lieues de la dite seigneurie, par une ligne tirée est et ouest du monde, sur le devant par la rivière de Chambly et sur la profondeur à trois lieues joignant aux terres non concédées." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 7, folio 6.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 160.

10 mai 1741.

Réunion au domaine de Sa Majesté par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, du fief et seigneurie concédé à M. de Sabrevois de Bleury le 1er avril 1733, faite par le dit de Bleury d'avoir mis la dite concession en valeur.

Ordonnances des Intendants, cahier no 29, folio 28.

Publié dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 555.

(1) Comprend aujourd'hui Saint-Athanase d'Iberville.

30 octobre 1750.

Acte de concession du marquis de la Jonquière et de François Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Sabrevois de Bleury de la seigneurie à lui accordée le 1er avril 1733 et qui a été réunie au Domaine de Sa Majesté le 10 mai 1741, laquelle seigneurie sera bornée du côté du nord par la seigneurie des sieurs Hertel, et, sur la même ligne, du côté du sud, à trois lieues de la dite seigneurie, par une ligne tirée est et ouest du monde, sur le devant par la rivière Chambly et sur la profondeur, à trois lieues, joignant aux terres non concédées.

Registre d'intendance no 9, folio 72.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 223.

24 juin 1751.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de la Jonquière et Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Sabrevois de Bleury le 30 octobre 1750.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 10, folio 5.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 22.

3 août 1764.

Acte de vente de Clément de Sabrevois, sieur de Bleury, et dame Charlotte Guichard, son épouse, le dit Clément de Sabrevois de Bleury agissant encore comme procureur de Charles de Sabrevois, son frère, à Gabriel Christie, lieutenant colonel et quartier-maître général des armées du Roi, et Moses Hazen, de Montréal, du fief et seigneurie de Bleury.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 3 août 1764.

3 août 1764.

Acte de foi et hommage de Gabriel Christie, écuyer, lieutenant-colonel et quartier-maître général des armées du Roi, et Moses Hazen, demeurant à Montréal, pour le fief et seigneurie de Bleury.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 3 août 1764. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 février 1781.

Souffrance qui vaudra foi accordée par Son Excellence Frédéric Haldimand à dame Sara Christie, épouse de Gabriel Christie, brigadier général des armées de Sa Majesté Britannique, absent de cette Province, pour la foi et hommage qu'il est obligé de rendre à Sa Majesté pour son fief et seigneurie de Bleury.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 244.

13 mai 1789.

Testament de Gabriel Christie par lequel il lègue ses fiefs et seigneuries à Napier Christie Burton; s'il n'a pas d'enfants, ils iront à James Christie; si celui-ci est dans le même cas, ils devront devenir la propriété de Gabriel Plenderleath.

Testament déposé au greffe de Joseph Papineau, notaire à Montréal, le 26 janvier 1799.

7 novembre 1835.

Acte de foi et hommage de William Plenderleath Christie, de la cité de Montréal, pour le fief et seigneurie de Bleury.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 4, folio 9.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Bleury, possédée par dame Amelia M. Bowman, veuve de feu William Plenderleath Christie, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 7).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE NOYAN OU ILE AUX NOIX (1)

2 avril 1733.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Chavoy de Noyan, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, de "l'estendue de deux lieues de terre de front le long de la rivière Chambly, sur trois de profondeur, à prendre depuis la petite rivière du Sud, icelle comprise, en montant vers le lac Champlain, avec l'isle aux Testes et les autres isles, islets et battures qui se trouvent vis-à-vis du front du dit terrain." A titre de fief et seigneurie, avec droit de haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 7, folio 8.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p, 161.

10 mai 1741.

Ordonnance de MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au domaine de Sa Majesté le fief et seigneurie accordé au sieur

(1) Comprend aujourd'hui Saint-Georges d'Henryville, Saint-Sébastien, Saint-Thomas et Clarenceville.

Chavoy de Noyan le 2 avril 1733, la dite seigneurie n'ayant pas été mise en valeur par le dit seigneur.

Ordonnances des Intendants, cahier no 29, folio 28.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 555.

8 juillet 1743.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Chavoy de Noyan, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, d'un terrain de deux lieues de front le long de la rivière Chambly, sur trois lieues de profondeur dans le lac Champlain, avec l'île aux Têtes et les îles et îlets étant audevant du dit terrain, à lui ci-devant concédé par titre du 2 avril 1733.

Registre d'intendance no 9, folio 19.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 206.

25 mars 1745.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Chavoy de Noyan, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, le 8 juillet 1743.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 10, folio 12.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 13.

27 mars 1764.

Acte de vente de dame Catherine d'Ailleboust de Manthet, épouse et procuratrice de Pierre Payan de Noyan, tant en son nom qu'en celui de son dit mari, à Gabriel Christie et à John Campbell, capitaine au 27ème régiment d'infanterie de Sa Majesté, du fief et seigneurie de Noyan.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 27 mars 1764.

28 février 1781.

Souffrance qui vaudra foi accordée par Son Excellence Frédéric Haldimand à dame Sara Christie, épouse de Gabriel Christie, brigadier général des armées de Sa Majesté, absent de cette province, pour la foi et hommage que son dit mari doit rendre pour son fief et seigneurie de Noyan ou île aux Noix.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 244.

7 novembre 1835.

Acte de foi et hommage de William Plenderleath Christie, de Montréal, pour le fief et seigneurie de Noyan ou île aux Noix (1).

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 4, folio 9.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Noyan, possédée par M. C. Burton, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 93).

Archives de la province de Québec.

NOTE — Sur le fief et seigneurie de Noyan ou île aux Noix, on peut consulter l'ouvrage du R. P. Brosseau, O. P., publié en 1913, *Essai de monographie paroissiale: St-Georges d'Henryville et la seigneurie de Noyan*.

(1) Christie déclare dans cet acte que Gabriel Christie avait acquis la moitié de John Campbell dans le fief et seigneurie de Noyan mais qu'il n'avait pu en retrouver l'acte d'achat.

FIEF ET SEIGNEURIE DE FOUCAULT OU
CALDWELL MANOR (1)

3 avril 1733.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Foucault, garde des magasins du Roi à Québec, de "l'estendue de deux lieues de front sur la rivière Chambly, les dites deux lieues de front à prendre depuis la borne de la seigneurie nouvellement concédée au sieur de Noyan, et sur la mesme ligne en remontant le long de la dite rivière Chambly, sur la profondeur qui se trouvera jusqu'à la baye de Missiskouy, laquelle dite estendue sera bornée du costé du nord par la seigneurie nouvellement concédée au dit sieur Noyan et sur la mesme ligne, et du costé du sud à deux lieues de la dite ligne par une ligne parallèle tirée est et ouest du monde, sur le devant par la rivière Chambly et sur la profondeur par la baye de Missiskouy." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 7, folio 9.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 162.

6 avril 1734.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 3 avril 1733, au sieur Foucault, garde-magasin du Roi à Québec.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 7, folio 45.

(1) Comprend aujourd'hui Saint-Thomas et Clarenceville.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 86.

14 juin 1737

Procès-verbal de Janvrin Dufresne, arpenteur-juré, de Montréal, qui borne le fief et seigneurie accordé au sieur Foucault le 3 avril 1733.

Mentionné dans l'acte de concession du 1er mai 1743.

10 mai 1741.

Ordonnance de MM. de Beauharnois et Hocquart gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au Domaine de Sa Majesté la seigneurie concédée au sieur Foucault par MM. de Beauharnois et Hocquart, le 3 avril 1733.

Ordonnances des Intendants, cahier no 29, folio 28.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 555.

1er mai 1743.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Foucault, conseiller au Conseil Supérieur et écrivain principal de la marine, de l'étendue de terrain de deux lieues de front sur la rivière Chambly, sur la profondeur qui se trouvera jusqu'à la baie de Missiskouy (laquelle étendue lui avait déjà été accordée le 3 avril 1733 et avait été réunie au Domaine de Sa Majesté le 10 mai 1741) et en outre une lieue de front d'augmentation sur la même profondeur, à prendre au bout des dites deux lieues en remontant la dite rivière Chambly, lesquelles dites trois lieues de terrain seront bornées du côté du nord à la borne plantée suivant le procès-verbal de Janvrin du 14 juin 1737, sur le devant par la dite rivière Chambly en tirant au sud, et dans la profondeur par deux lignes parallèles courant est et ouest jusqu'à la baie de Missiskouy, les dites deux li-

gnes joignant au terrain réuni et non concédé. A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice (1).

Registre d'intendance no 9, folio 12.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 204.

1er novembre 1744.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Foucault, conseiller au Conseil Supérieur et écrivain principal de la marine, d'une augmentation d'une langue de terre ou presque d'environ deux lieues de front, joignant la concession à lui faite le 1er mai 1743, en remontant la rivière Chambly jusques à la pointe appelée Pointe du Détour, laquelle étendue de terrain avait été concédée au sieur de L'Isle et abandonnée aussitôt... lequel terrain ne fera avec la dite concession du 1er mai 1743 qu'une seule et même seigneurie, à titre de haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 9, folio 30.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 209.

25 mars 1745.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession en augmentation accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 1er mai 1743, au sieur Foucault, conseiller au Conseil Supérieur de Québec et écrivain principal de la marine.

Registre français des enrégistremens, cahier D., folio 145.

(1) L'acte de concession mentionne sept habitants déjà établis sur cette seigneurie: 1o François Laporte dit Labonté; 2o Christophe de Saint-Christophe dit Lajoie; 3o Thomas Caret; 4o David Corbin; 5o Joseph Xaintonge; 6o Pierre Marmet; 7o Michel Saint-Julien.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 120.

28 février 1801.

Acte de vente de sir James Pulteney (late sir James Murray) baronet, Humphrey Donaldson, écuyer, et l'honorable Ann Murray, veuve de l'honorable James Murray, tous exécuteurs testamentaires du dit feu James Murray, à Henry Caldwell, représenté par son avocat Robert Mathews, du fief et seigneurie de Foucault.

Pièce sous seing privé déposée au greffe de Félix Têtu, notaire à Québec, le 21 juin 1802.

25 août 1823.

Promesse de vente de l'honorable John Caldwell à Robert Christie, avocat, de Québec: Caldwell s'oblige de vendre, transporter et abandonner par contrat en bonne et due forme au dit Robert Christie le fief et seigneurie de Foucault avec tous ses droits, cens, rentes, lods et ventes, bana-lités, etc., etc., la dite seigneurie appartenant à l'honorable John Caldwell en sa qualité de légataire universel de l'honorable Henry Caldwell, son père, décédé.

Greffe de Félix Têtu, notaire à Québec, 25 août 1823.

21 août 1829.

Acte de vente et adjudication par le shérif du district de Montréal à John Donegani du fief et seigneurie de Foucault communément appelé Caldwell's Manor, la dite adjudication faite en vertu d'un writ d'alias venditioni exponas émané de la Cour du Banc du Roi du district de Québec en date du 30 avril 1829 à la poursuite de Notre Souverain Seigneur le Roi contre les terres et possessions de l'honorable John Caldwell.

Archives Judiciaires de Montréal.

16 novembre 1829.

Acte de foi et hommage de John Donegani pour le fief et seigneurie de Foucault communément appelé Caldwell's Manor.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 292.

24 janvier 1861.

Cadastré de la seigneurie de Foucault, possédée par la veuve et les héritiers de feu J.-F. Allard, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 56).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE SABREVOIS (1)

4 avril 1733.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Sabrevois, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine entretenue en ce pays, de l'estendue de deux lieues de front le long de la rivière Chambly, sur trois lieues de profondeur, les dites deux lieues de front à prendre entre les bornes des seigneuries nouvellement concédées au sieur Sabrevois de Bleury et au sieur de Noyan, laquelle estendue sera bornée du costé du nord et du sud par deux lignes est et ouest du monde, sur le devant par la rivière Chambly, et sur la profondeur à trois lieues joignant les terres non concédées." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 7, folio 10.

(1) Comprend aujourd'hui Saint-Georges et partie de Saint-Sébastien.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 163.

10 mai 1741.

Ordonnance de MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au Domaine de Sa Majesté la seigneurie concédée au sieur de Sabrevois par eux, le 4 avril 1733, laquelle seigneurie n'a pas été mise en valeur par le dit seigneur.

Ordonnances des Intendants, cahier no 29, folio 28.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol, II, p. 555.

1er mai 1743.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Guillaume Estèbe, conseiller au Conseil Supérieur, de la seigneurie ci-devant concédée au sieur de Sabrevois et qui a été réunie au Domaine de Sa Majesté le 10 mai 1741, laquelle concession sera bornée d'un côté au nord par la seigneurie ci-devant appartenant au sieur de Bleury, et d'autre côté au sud par celle aussi ci-devant appartenant au sieur de Noyan, par devant à la rivière de Chambly et par derrière aux terres réunies. Pour en jouir par le dit sieur Estèbe, ses hoirs et ayants cause à perpétuité et toujours, à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 9, folio 15.

NOTE — A la marge du registre, on lit : "Cette concession est nulle, M. Estèbe ayant été informé que la seigneurie ne valait rien."

1er novembre 1750.

Acte de concession du marquis de la Jonquière et de François Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à M. de Sabrevois de Bleury capitaine d'infante-

rie, de la seigneurie à lui accordée le 4 avril 1733 et réunie au Domainé de Sa Majesté le 10 mai 1741, laquelle seigneurie sera bornée du côté du nord par la seigneurie concédée au sieur Sabrevois de Bleury le 30 octobre dernier, et sur la même ligne, du côté du sud, à deux lieues ou environ de la dite seigneurie, par une ligne tirée est et ouest du monde, joignant aux terres non concédées, sur le devant par la rivière Chambly et sur la profondeur de trois lieues, joignant aussi aux terres non concédées.”

Registre d'intendance no 9, folio 73.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 224.

24 juin 1751.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de la Jonquière et Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Sabrevois, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, le 1er novembre 1750.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 10, folio 5.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 22.

3 août 1764.

Acte de vente de Clément de Sabrevois, sieur de Bleury, et dame Charlotte Guichard, son épouse, le dit Clément de Sabrevois de Bleury agissant encore comme procureur de Charles de Sabrevois, son frère, à Gabriel Christie, lieutenant-colonel et quartier-maître général des armées du Roi, et Moses Hazen, de Montréal, du fief et seigneurie de Sabrevois.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 3 août 1764.

3 août 1764.

Acte de foi et hommage de Gabriel Christie, écuyer, lieutenant-colonel et quartier-maître général des armées du Roi, et Moses Hazen, demeurant à Montréal, pour le fief et seigneurie de Sabrevois.

Greffe de Pierre Panet, notaire à Montréal, 3 août 1764. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

28 février 1781.

Souffrance qui vaudra foi accordée par Son Excellence Frédéric Haldimand à dame Sara Christie, épouse de Gabriel Christie, brigadier général des armées de Sa Majesté Britannique, absent de cette Province, pour la foi et hommage qu'il est obligé de rendre à Sa Majesté pour son fief et seigneurie de Sabrevois.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 244.

13 mai 1789.

Testament de Gabriel Christie par lequel il lègue ses fiefs et seigneuries à Napier Christie Burton; s'il n'a pas d'enfants, ils iront à James Christie; si celui-ci est dans le même cas ils devront devenir la propriété de Gabriel Plenderleath.

Testament déposé au greffe de Joseph Papineau, notaire à Montréal, le 26 janvier 1799.

7 novembre 1835.

Acte de foi et hommage de William Plenderleath Christie, de la cité de Montréal, pour le fief et seigneurie de Sabrevois.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 4, folio 9. 24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Sabrevois, possédée par dame Catherine Ann Gordon, épouse de J.-E. Cleather,

écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 103).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE BOISFRANC

5 avril 1733.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Daine, greffier en chef du Conseil Supérieur de ce pays, de "l'estendue d'une lieue et demie de front dans la baye de Missiskouy qui est dans le lac Champlain, sur trois lieues de profondeur, borné d'un costé par l'embouchure de la rivière du Brochet, tirant à la ligne qui borne dans la profondeur la seigneurie nouvellement concédée au sieur de Noyan, d'autre costé à la distance d'une lieue et demie de la dite embouchure, vers l'est, par une ligne tirée nord-est et sud-ouest du monde, sur le devant par la baye, et sur la profondeur à trois lieues joignant aux terres non concédées." A titre de fief et seigneurie, sous le nom de Boisfranc, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 7, folio 11.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 163.

6 avril 1734.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 5 avril 1733, au sieur Daine, greffier en chef du Conseil Supérieur de Québec.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 7, folio 44.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 87.

10 mai 1741.

Ordonnance de MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au Domaine de Sa Majesté la seigneurie concédée au sieur François Daine le 5 avril 1733, laquelle seigneurie n'a pas été mise en valeur par le dit seigneur.

Ordonnances des Intendants, cahier no 29, folio 28.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 555.

Arrière-fief Perreault

30 décembre 1733.

Acte de concession de François Daine, greffier du Conseil Supérieur de ce pays, seigneur de Boisfranc, à François Perreault, négociant et bourgeois de Québec, "de trois arpents de terre de front sur la profondeur de la dite seigneurie qui est de trois lieues, les dits trois arpents de terre de front à prendre ensuite des trois arpents ce jour d'hui concédés en arrière-fief au sieur Boisseau, à l'embouchure de la rivière du Brochet, pour jouir en propriété à toujours en titre d'arrière-fief."

Greffe de Nicolas Boisseau, notaire à Québec, 30 décembre 1733. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Arrière-fief Boisseau

30 décembre 1733.

Acte de concession de François Daine, greffier du Con-

seil Supérieur de ce pays, seigneur de Boisfranc, à Nicolas Boisseau d'un arrière-fief dans sa seigneurie de Boisfranc.

FIEF ET SEIGNEURIE LAFONTAINE DE
BELCOUR (1)

5 avril 1733.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Lafontaine de Belcour, de "l'estendue de cinq quarts de lieue de front sur la rivière Chambly, à prendre depuis la borne de la seigneurie nouvellement concédée au sieur Foucault, et sur la mesme ligne en remontant le long de la dite rivière Chambly, sur la profondeur qui se trouvera jusqu'à la baye de Missiskouy, laquelle dite estendue sera bornée du costé du nord par la seigneurie nouvellement concédée au dit sieur Foucault, et sur la mesme ligne, et du costé du sud à cinq quarts de lieue de la dite ligne par une ligne parallèle tirée est et ouest du monde, sur le devant par la rivière Chambly, et sur la profondeur par la baye de Missiskouy." A titre de fief et seigneurie, sous le nom de Belcour, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 7, folio 15.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 166.

8 février 1735.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 5 avril 1733, au sieur de Lafontaine de Belcour.

(1) Ce territoire correspond aujourd'hui à Alburg, état de Vermont, aux Etats-Unis.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 8, folio 34.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 88.

10 mai 1741.

Ordonnance de MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au Domaine de Sa Majesté la seigneurie concédée au sieur Lafontaine de Belcour par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 5 avril 1733, laquelle seigneurie n'a pas été mise en valeur par le dit seigneur.

Ordonnances des Intendants, cahier no 29, folio 28.
cahier no 29, folio 28.

Publié dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 555.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LUSIGNAN (1)

6 avril 1733.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Lusignan, officier des troupes du détachement de la marine entretenue en ce pays, de "l'estendue de deux lieues de front sur trois lieues de profondeur, dans la baye de Missiskouy ou lac Champlain, les dites deux lieues de front à prendre depuis la borne de la seigneurie nouvellement concédée au sieur Daine, greffier en chef, jusqu'à un quart de lieue au-dessus de l'embouchure de la rivière du Rocher, tirant vers le lac, laquelle dite estendue sera bornée au nord par la borne de la seigneurie nouvel-

(1) Ce territoire correspond aujourd'hui à Swanton, état de Vermont, Etats-Unis.

lement concédée au dit sieur Daine, qui est une ligne nord-est et sud-ouest, et au sud par une ligne tirée est et ouest à un quart de lieue comme dit est de l'embouchure de la rivière du Rocher, sur le devant par la baye de Missiskouy ou lac Champlain, et, sur la profondeur, à trois lieues, joignant aux terres non concédées." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 7, folio 12.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 164.

8 février 1735.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 6 avril 1733, au sieur de Lusignan, officier dans les troupes du détachement de la marine.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 7, folio 88.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 98.

10 mai 1741.

Ordonnance de MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au Domaine de Sa Majesté la seigneurie concédée au sieur de Lusignan, lieutenant dans les troupes, le 6 avril 1733, laquelle seigneurie n'a pas été mise en valeur par le dit seigneur.

Ordonnances des Intendants, cahier no 29, folio 28.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 555.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LÉRY (1)

6 avril 1733.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Chaussegros de Léry, ingénieur du roi en chef dans les places de la Nouvelle-France, de "l'estendue de terre de deux lieues de front le long de la rivière Chambly, sur trois lieues de profondeur, laquelle dite estendue sera bornée du costé du nord par la seigneurie du sieur de Longueuil, et par la mesme ligne du costé du sud, à deux lieues de la dite seigneurie, par une ligne tirée est et ouest du monde, sur le devant par la rivière de Chambly, et sur la profondeur à trois lieues joignant aux terres non concédées." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 7, folio 13.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 165.

8 février 1735.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 6 avril 1733, au sieur Chaussegros de Léry, ingénieur en chef dans les places de la Nouvelle-France.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 7, folio 74.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 97.

1er mai 1756.

Acte de foi et hommage de Joseph-Gaspard Chausse-

(1) Comprend aujourd'hui Saint-Valentin et Saint-Cyprien.

gros de Léry, capitaine des troupes de la marine en ce pays, pour une moitié au total du fief et seigneurie de Léry comme fils aîné de feu Gaspard Chaussegros de Léry, et pour les trois quarts en l'autre moitié au total du dit fief comme ayant acquis les droits cédés de Charles Chaussegros, sieur de Léry, lieutenant dans les dites troupes; de dame Marie-Regis Chaussegros de Léry, épouse et procuratrice de Louis Le Gardeur de Repentigny, et de Marie Gillette Chaussegros de Léry, faisant aussi pour Eustache Chartier de Lotbinière et Louise Chaussegros de Léry, son épouse, tous héritiers du dit feu sieur de Léry, leur père, chacun pour un quart en la dite autre moitié au total du dit fief de Léry.

Fois et hommages, régime français, cahier no 3, folio 64.

..... février 1759.

Acte de foi et hommage de Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, propriétaire pour une moitié au total du fief et seigneurie de Léry, comme fils aîné de feu Gaspard Chaussegros de Léry et de Marie-Renée Le Gardeur de Beauvais, sa femme, ses père et mère, propriétaire aussi pour les trois quarts en l'autre moitié au total du dit fief comme ayant acquis les droits de Charles Chaussegros de Léry, de Marie-Régis Chaussegros de Léry, épouse et procuratrice de Louis Le Gardeur de Repentigny, etc., etc.

Fois et hommages, régime français, cahier no 3, folio 69.

2 avril 1766.

Acte de vente de Marie-Madeleine Chaussegros de Léry, épouse et procuratrice du chevalier de Repentigny, et chargée de pouvoir de Joseph-Gaspard Chaussegros de Lé-

ry, son père, à Gabriel Christie, lieutenant-colonel et quartier-maître général des armées du Roi, demeurant à Montréal, du fief et seigneurie du dit sieur de Léry située le long de la rivière Chambly.

Pièce sous seing privé mentionnée dans l'acte de foi et hommage de William Plenderleath Christie du 7 novembre 1835.

28 février 1781.

Souffrance accordée par Frederic Haldimand, gouverneur en chef de la province de Québec, à dame Sara Christie, épouse de Gabriel Christie, brigadier général des armées de Sa Majesté, absent, pour la foi et hommage qu'il doit rendre à Sa Majesté pour son fief et seigneurie de Léry "jusqu'à ce qu'il puisse par lui-même ou par quelqu'un chargé de sa procuration rendre la dite foi et hommage."

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 244.

7 novembre 1835.

Acte de foi et hommage de William Plenderleath Christie, de Montréal, pour le fief et seigneurie de Léry.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 4, folio 9.
24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Léry, possédée par demoiselles Mary et Amelia Robertson, et dame Mary Elizabeth Tunstall, épouse de E. Roe, écuyer, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 45).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE BEAUJEU OU
LACOLLE

8 avril 1733.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Louis Denys de la Ronde, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, capitaine d'une compagnie franche de la marine entretenue pour le roi en ce pays, de "l'espace de deux lieues de front le long de la rivière Chambly, sur trois lieues de profondeur, laquelle dite estendue sera bornée du costé du nord par la seigneurie nouvellement concédée au sieur Chaussegros de Léry, et sur la mesme ligne, et au sud par une ligne tirée est et ouest du monde, sur le devant par la rivière Chambly, et sur le derrière à trois lieues joignant aux terres non concédées, et en outre la petite isle qui est au-dessus de l'isle aux Testes." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 7, folio 16.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 166.

8 février 1735.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 8 avril 1733, au sieur Louis Denys de la Ronde, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 8, folio 16.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, folio 99.

10 mai 1741.

Ordonnance du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au Domaine de Sa Majesté la seigneurie accordée le 8 avril 1733 au sieur Denys de la Ronde.

Ordonnances des Intendants, cahier no 29, folio 28.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol, II, p. 555.

22 mars 1743.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Daniel Liénard de Beaujeu fils, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, de l'«étendue de deux lieues de terre de front sur trois lieues de profondeur, le long de la rivière Chambly, les dites deux lieues de front à prendre depuis la borne de la seigneurie du sieur Chaussegros de Léry en remontant vers le lac Champlain, dans lequel terrain se trouve la rivière dite à la Colle, et en outre la petite isle qui est au-dessus de l'isle aux Testes, laquelle seigneurie (conçédée au sieur Denys de la Ronde, le 8 avril 1733) a été réunie au Domaine de Sa Majesté par notre ordonnance du 10 mai 1741 en exécution de l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 6 juillet 1711.» A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 9, folio 10.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 203.

25 mars 1745.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 22 mars 1743, au sieur Daniel Liénard de Beaujeu fils, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 9, folio 82.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 118.

14 août 1765.

Acte de vente de dame Eléonore de Beaujeu, veuve de Daniel Liénard de Beaujeu fils, François-Xavier Charly et Marie-Lisette Charly alias Beaujeu, son épouse, et Saint-Georges Dupré et Marie-Charlotte Dupré alias Beaujeu, sa femme, à Gabriel Christie du fief et seigneurie de Beaujeu ou Lacolle.

Mentionné dans l'acte de foi et hommage de William Plenderleath Christie du 7 novembre 1835.

28 février 1781.

Souffrance qui vaudra foi accordée par Son Excellence Frederic Haldimand à dame Sara Christie, épouse de Gabriel Christie, brigadier général des armées de Sa Majesté, absent de cette province, pour la foi et hommage que son dit mari doit rendre pour son fief et seigneurie de la rivière à Lacolle.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 244.

7 novembre 1835.

Acte de foi et hommage de William Plenderleath Christie, de Montréal, pour le fief et seigneurie de Beaujeu ou Lacolle.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 4, folio 9.

24 janvier 1861.

Cadastre de la seigneurie de Lacolle ou de Beaujeu, possédée par Gabriel Tunstall, James Marmaduke Tunstall et Gabriel Christie Tunstall, écuyers, fait le 24 janvier 1861, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 72).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE BEAUJEU PÈRE

9 avril 1733.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Beaujeu, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine d'une des compagnies franches de la marine entretenues pour le service du roi en ce pays, de l'«étendue de deux lieues de front sur trois lieues de profondeur le long de la rivière Chambly, les dites deux lieues de front à prendre depuis la borne de la seigneurie nouvellement concédée au sieur Denys de la Ronde en remontant vers le lac Champlain, laquelle dite estendue sera bornée du costé du nord par la seigneurie nouvellement concédée au dit sieur de la Ronde, et sur la mesme ligne, du costé du sud, par une ligne courant est et ouest du monde, sur le devant par la rivière Chambly, et sur le derrière, à trois lieues, joignant les terres non concédées.» En titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 7, folio 17.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 167.

8 février 1735.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 9 avril 1733, au sieur de Beaujeu, chevalier de Saint-Louis, major des troupes du Canada.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 7, folio 53.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 89.

10 mai 1741.

Ordonnance du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au Domaine de Sa Majesté la seigneurie accordée le 9 avril 1733 au sieur de Beaujeu, capitaine d'une des compagnies franches de la marine.

Ordonnances des Intendants, cahier no 29, folio 28.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 555.
6 mars 1752.

Acte de concession du marquis de la Jonquière et de François Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à M. de Beaujeu, capitaine de compagnie en ce pays, de la concession dans le lac Champlain de deux lieues de front sur trois lieues de profondeur accordée à M. de Beaujeu père le 9 avril 1733 et réunie au Domaine de Sa Majesté le 10 mai 1741, laquelle concession joint au nord-est celle de M. de Beaujeu fils, "lequel terrain ne fera avec la concession faite au sieur de Beaujeu fils le 22 mars 1743 qu'une seule et même seigneurie." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 10, folio 4.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 231.

1er juin 1753.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de la Jonquière et Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 6 mars 1752, au sieur de Beaujeu, capitaine dans les troupes de la colonie (ancienne concession de son père).

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 10, folio 6.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 132.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LIVAUDIÈRE OU
BEDOUT (SUR LE LAC CHAMPLAIN)

10 avril 1733.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Hughes-Jacques Péan, écuyer, sieur de Livaudière, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine d'une des compagnies franches de la marine entretenues par Sa Majesté en ce pays, "d'un terrain de deux lieues ou deux lieues et demie de front sur trois lieues de profondeur, le long de la rivière Chambly et lac Champlain, lequel sera borné du costé du nord et du sud par deux lignes tirées est et ouest, sur le devant par la rivière Chambly et lac Champlain, et sur la profondeur à trois lieues, joignant aux terres non concédées, par une ligne tirée nord et sud, parallèle à celle qui doit passer par l'embouchure de la rivière Chazy, et en outre l'isle dite à la Motte qui est vis-à-vis du dit terrain dans le lac Champlain." A titre de fief et seigneurie, sous le nom de Livaudière, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 7, folio 18.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 168.

8 février 1735.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 10 avril 1733, au sieur Hughes-Jacques Péan, sieur de Livaudière, chevalier de Saint-Louis, ci-devant capitaine d'infanterie et présentement major de Québec.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 7, folio 69.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 94.

10 mai 1741.

Ordonnance de MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au Domaine de Sa Majesté la seigneurie concédée au sieur Péan, major de Québec, le 10 avril 1733, laquelle seigneurie n'a pas été mise en valeur par le dit seigneur.

Ordonnances des Intendants, cahier no 29, folio 28.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol, II, p. 555.

1er novembre 1752.

Acte de concession du marquis Duquesne et de François Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Bedout, conseiller au Conseil Supérieur de Québec, "d'un terrain de deux lieues ou deux lieues et demi de front sur trois lieues de profondeur le long de la rivière Chambly et le lac Champlain, avec la rivière Chazy y comprise, le front du dit terrain à prendre depuis la borne de la seigneurie nouvellement concédée au sieur de Beaujeu, jusqu'à une lieue de l'embouchure de la rivière Chazy du côté du sud, avec la partie de la rivière Chazy qui se trouvera dans l'étendue du dit terrain lequel sera borné par une ligne nord et sud passant par l'embouchure de la dite rivière Chazy, sur trois lieues de profondeur, et en outre tout le dit terrain qui se trouvera au-delà de la dite ligne sur la rivière Chambly et le lac Champlain, et l'île à Lamothe, qui est vis-à-vis dans le dit lac, laquelle concession a ci-devant été accordée à feu M. Péan, vivant major de Québec, et réunie au domaine du roi par ordonnance de MM. de Beauharnois et Hocquart, en date du 10 mai 1741, le tout à titre de fief et seigneurie, avec droit de haute, moyenne et basse justice."

Registre d'intendance no 10, folio 12.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 237.

1er juin 1753.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. Duquesne et Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 1er novembre 1752, au sieur Bedout, conseiller au Conseil Supérieur de Québec.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 10, folio 1.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 130.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LA GAUCHETIÈRE OU ESTÈBE

11 avril 1733.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Migeon de la Gauchetière, capitaine d'une des compagnies franches de la marine entretenues pour le service du roi en ce pays, de l'"estendue de deux lieues de front à prendre depuis la borne de la seigneurie nouvellement concédée au sieur Péan, en remontant le long du lac Champlain, laquelle dite estendue sera bornée du costé du nord par une ligne est et ouest qui servira de borne commune au sieur Péan et au dit sieur Migeon de la Gauchetière; et au sud à deux lieues de la dite ligne, par une ligne parallèle tirée est et ouest du monde, sur le devant par le lac Champlain, et sur la profondeur à trois lieues joignant aux terres non concédées." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 7, folio 19.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 169.

8 février 1735.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 11 avril 1733, au sieur Migeon de la Gauchetière, capitaine d'infanterie en Canada.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 7, folio 77.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 97.

10 mai 1741.

Ordonnance de MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au Domaine de Sa Majesté la seigneurie accordée au sieur Migeon de la Gauchetière le 11 avril 1733, laquelle seigneurie n'a pas été mise en valeur par le dit seigneur.

Ordonnances des Intendants, cahier no 29, folio 28.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 555.

15 janvier 1744.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à Guillaume Estèbe, conseiller au Conseil Supérieur de Québec, de la seigneurie ci-devant concédée à M. de la Gauchetière, capitaine d'infanterie, "de deux lieues de front sur trois lieues de profondeur, laquelle dite étendue sera bornée du côté du nord par une ligne est et ouest, joignant à la seigneurie ci-devant concédée au sieur Péan, et au sud à deux lieues de la dite ligne par une ligne parallèle tirée est et ouest du monde joignant à la concession ci-devant accordée au sieur de Saint-Vincent fils, sur le devant

par le lac Champlain, et sur la profondeur à trois lieues joignant aux terres non concédées.” En fief et seigneurie, avec haute moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 9, folio 21.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 207.

25 mars 1745.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 15 janvier 1744, (1) au sieur Estèbe, conseiller au Conseil Supérieur.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 10, folio 80.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 117.

FIEF ET SEIGNEURIE DE SAINT-VINCENT

12 avril 1733.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur de Saint-Vincent fils, enseigne dans les troupes du détachement de la marine, de “l'estendue de deux lieues de front sur trois lieues de profondeur dans le lac Champlain, laquelle estendue sera bornée du costé du nord par la seigneurie nouvellement concédée au sieur de la Gauchetière, et sur la mesme ligne, et du costé du sud, à deux lieues de la dite ligne, par une ligne parallèle tirée est et ouest du monde, sur le devant par le lac Champlain, et sur la profondeur à trois lieues joignant aux terres non

(1) L'acte de ratification donne erronément le 22 mars 1744 comme date de concession.

conçédées." A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 7, folio 20.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 170.

8 février 1735.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 12 avril 1733, au sieur de Saint-Vincent fils, enseigne dans les troupes du détachement de la marine.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 7, folio 59.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 90.

10 mai 1741.

Ordonnance de MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au Domaine de Sa Majesté la seigneurie concédée à M. de Saint-Vincent par MM. de Beauharnois et Hocquart, le 12 avril 1733, la dite seigneurie n'ayant pas été mise en valeur.

Ordonnances des Intendants, cahier no 29, folio 28.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 555.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LA NOUVELLE- LONGUEUIL

21 avril 1734.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Joseph Lemoyne, chevalier de Longueuil, capitaine d'infanterie du détachement de la marine en ce

pays, de l'“estendue de terre qui se trouve sur le bord du fleuve St-Laurent, au lieu appelé les Cascades, depuis la borne de la seigneurie de Soulanges jusqu'à la Pointe au Baudet inclusivement, faisant environ deux lieues de front sur trois lieues de profondeur, avec les isles et islets et batures y adjacentes.” A titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 7, folio 24.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 173.

8 février 1735.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 21 avril 1734, au sieur Joseph Lemoyne, chevalier de Longueuil, capitaine dans les troupes du détachement de la marine.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 7, folio 60.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 92.

26 janvier 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph-Dominique-Emmanuel Lemoyne, chevalier de Longueuil, membre du Conseil législatif de Sa Majesté, pour le fief et seigneurie de la Nouvelle-Longueuil.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 32.

25 février 1781.

Aveu et dénombrement de Joseph-Dominique-Emmanuel Lemoyne, chevalier de Longueuil, pour le fief et seigneurie de la Nouvelle-Longueuil.

Aveux et dénombremens, régime anglais, cahier no 1, folio 464.

21 novembre 1806.

Testament solennel de l'honorable Joseph-Dominique-Emmanuel Lemoyne, chevalier de Longueuil, par lequel il donne et lègue à Jacques-Philippe Saveuse de Beaujeu (entre autres biens) le fief et seigneurie de la Nouvelle-Longueuil.

Greffe de Louis Chaboilez, notaire à Montréal, 21 novembre 1806.

18 juin 1829.

Souffrance accordée par sir James Kempt, à la demande d'Antoine Fillion, à M. de Beaujeu, absent depuis plus d'un an en Europe, pour la foi et hommage qu'il doit rendre au Roi pour son fief et seigneurie de la Nouvelle-Longueuil, la dite souffrance accordée jusqu'à ce que le dit de Beaujeu puisse par lui-même ou par quelqu'un chargé de sa procuration spéciale rendre et porter la dite foi et hommage.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 255.

13 août 1829.

Acte de foi et hommage de Jacques-Philippe Saveuse de Beaujeu pour le fief et seigneurie de la Nouvelle-Longueuil.

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 259.

24 janvier 1863.

Cadastre de la seigneurie de la Nouvelle-Longueuil, possédée par l'honorable G.-R. Saveuse de Beaujeu, fait le 24 janvier 1863, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 92).

Archives de la province de Québec.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LA GRANDE-ILE
OU PANCALON

1er juillet 1734.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur François-Antoine de Pécaudy, seigneur de Contrecoeur, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, "d'une île sise dans le lac Champlain, vulgairement appelée la Grande-Ile, avec les îles, îlets et battures qui en dépendent, le tout à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice."

Registre d'intendance no 7, folio 30.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 175.

8 février 1735.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession de la Grande-Ile, dans le lac Champlain, accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 1er juillet 1734, au sieur François-Antoine Pécaudy de Contrecoeur, seigneur de Contrecoeur.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 7, folio 76.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 98.

4 mars 1736.

Acte de foi et hommage de François-Antoine de Pécaudy de Contrecoeur, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, pour le fief et seigneurie de Pancalon, consistant en une île vulgairement appelée la Grande-Ile sise dans le lac Champlain, qui lui a

été concédée le 1er juillet 1734 par MM. de Beauharnois et Hocquart.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 168.

5 mars 1736.

Aveu et dénombrement de François-Antoine de Pécaudy de Contrecoeur pour le fief et seigneurie de Pancalon ou Grande-Ile dans le lac Champlain.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier 2, folio 430.

10 mai 1741.

Ordonnance de MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au Domaine de Sa Majesté la seigneurie concédée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à M. de Pécaudy de Contrecoeur, le 1er juillet 1734, la dite seigneurie n'ayant pas été mise en valeur par le seigneur.

Ordonnances des Intendants, cahier no 29, folio 28.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 555.

1er novembre 1749.

Acte de concession du marquis de la Jonquière et de François Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à François Daine, lieutenant général de la Prévôté de Québec, de la seigneurie accordée à M. de Contrecoeur père, le 1er juillet 1734, par MM. de Beauharnois et Hocquart et réunie au Domaine de Sa Majesté le 10 mai 1741, laquelle concession consiste en une île située dans le lac Champlain vulgairement appelée la Grande-Ile, avec les îles, îlets et battures qui en dépendent; le tout à titre de fief et seigneurie avec haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 9, folio 45.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 215.

31 mai 1750.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession de la Grande-Ile, dans le lac Champlain, accordée par MM. de la Jonquière et Bigot, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 1er novembre 1749, au sieur Daine, lieutenant général de la Prévôté de Québec.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 9, folio 80.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 124.

22 septembre 1763.

Acte de vente de François Daine, ci-devant lieutenant général de la Prévôté de Québec, lequel vend à Jean Martheille, négociant à Québec, "une île sise et située dans le lac Champlain vulgairement appelée la Grande Ile avec les îles, îlets et battures qui en dépendent ainsi que le tout lui a été concédée par MM. de la Jonquière et Bigot, le 1er novembre 1749.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 22 septembre 1763. Pièce détachée aux Archives de la Province de Québec.

22 septembre 1763.

Acte de foi et hommage de Jean Dumas Saint-Martin, négociant, de Montréal, au nom et comme fondé de procuration de Jean Martheille, négociant, de Québec, entre les mains de Son Excellence Thomas Gage, gouverneur de Montréal, pour le fief et seigneurie de la Grande-Ile, dans le lac Champlain, appartenant au dit sieur Martheille, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de François Daine, par contrat passé devant Saillant et Panet, le 22 septembre 1763.

Acte de Pierre Mezière, notaire à Montréal, 28 septembre 1763. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

8 janvier 1767.

Acte de concession de John Marteilhe, écuyer, l'un des juges à paix du district de Québec, à Jean Thomas d'une terre de quatre arpents de front sur trente de profondeur dans sa seigneurie de la Grande-Ile, le dit front à prendre de la pointe appelée Colins en allant dans la baie de Michiscouk courant au sud-est, etc., etc.

Greffe de Jean-Claude Panet, notaire à Québec, 8 janvier 1767.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LA PERRIÈRE

6 juillet 1734.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, à René Boucher, écuyer, sieur de la Perrière, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, "d'un terrain sur le bord du lac Champlain, à prendre à l'embouchure de la rivière Ouynouskhi, une lieue au-dessus et une lieue au-dessous, faisant deux lieues de front sur trois lieues de profondeur, borné par le devant au lac Champlain par un trait quarré nord et sud, du costé du nord par une ligne est et ouest, joignant aux terres non concédées, et du costé du sud par une ligne parallèle joignant aussy aux terres non concédées, et dans la profondeur par une ligne parallèle à celle de la devanture, joignant pareillement aux terres non concédées, avec l'estendue de la dite rivière qui s'y trouvera comprise, ensemble les isles et battures adjacentes." A titre de fief et seigneu-

rie sous le nom de la Perrière, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 7, folio 31.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 176.

8 février 1735.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 6 juillet 1734, au sieur René Boucher, sieur de la Perrière, capitaine dans le troupes du détachement de la marine.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 7, folio 67.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 91.

10 mai 1741.

Ordonnance de MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au Domaine de Sa Majesté la seigneurie concédée au sieur René Boucher de la Perrière par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 6 juillet 1734, laquelle seigneurie n'a pas été mise en valeur par le dit seigneur.

Ordonnances des Intendants, cahier no 29, folio 28.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 555.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LA PÉCAUDIÈRE

7 juillet 1734.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Pierre-Claude Pécaudy de Contrecoeur,

filz aîné, écuyer, enseigne dans les troupes du détachement de la marine, d'“un terrain sur le bord du lac Champlain, à prendre à l'embouchure de la rivière aux Loutres, une lieue et demie au-dessus et une demie lieue au-dessous, faisant deux lieues de front sur trois lieues de profondeur, ensemble l'estendue de la dite rivière aux Loutres qui s'y trouvera comprise, avec les trois isles ou islets qui sont au-devant de la dite concession et qui en dépendent, laquelle estendue de terre sera bornée par le devant au lac Champlain par un trait quarré nord et sud, du costé du nord par une ligne est et ouest, joignant aux terres non concédées, et du costé du sud par une ligne parallèle, joignant aussi aux terres non concédées, et dans la profondeur par une ligne parallèle à celle de la devanture, joignant pareillement aux terres non concédées.” A titre de fief et seigneurie sous le nom de Pécaudière, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 7, folio 30.

Publié dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 175.

8 février 1735.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 7 juillet 1734, au sieur Pierre Pécaudy de Contrecoeur filz aîné, enseigne dans les troupes du détachement de la marine.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 7, folio 68.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 93.

10 mai 1741.

Ordonnance de MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au

Domaine de Sa Majesté la seigneurie concédée au sieur Pierre-Claude Pécaudy de Contrecoeur par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, le 7 juillet 1734.

Ordonnances des Intendants, cahier no 29, folio 28.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 555.

FIEF ET SEIGNEURIE DE BEAUVAIS

20 juillet 1734.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Philippe-René Le Gardeur, écuyer, sieur de Beauvais, fils, "d'un terrain sur le bord du lac Champlain de deux lieues de front sur trois lieues de profondeur, à prendre depuis la ligne qui borne la seigneurie du sieur de Luzignan en remontant le long du lac Champlain, le d. terrain borné par le devant au lac Champlain par un trait quarré nord et sud, du costé du nord par une ligne est et ouest joignant la d. concession cy-devant accordée au sieur de Luzignan, du costé du sud par une ligne parallèle joignant aux terres non concédées, et dans la profondeur par une ligne parallèle à celle de la devanture joignant pareillement aux terres non concédées avec la persqu'île qui se trouve comprise dans la devanture du dit terrain." A titre de fief et seigneurie sous le nom de Beauvais, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 7, folio 31.

8 février 1735.

Acte de ratification par Sa Majesté de la concession accordée par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouver-

neur et intendant de la Nouvelle-France, le 20 juillet 1734, au sieur Charles-René Le Gardeur de Beauvais fils.

Insinuations du Conseil Souverain ou Supérieur, cahier no 7, folio 70.

Publié dans *Appendice HHHH de l'Assemblée législative*, 1853, p. 95.

10 mai 1741.

Ordonnance de MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, qui réunit au Domaine de Sa Majesté la seigneurie concédée à M. Le Gardeur de Beauvais le 20 juillet 1734, laquelle seigneurie n'a pas été mise en valeur par le dit seigneur.

Ordonnances des Intendants, cahier no 29, folio 28.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 555.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LANOULLIER DE BOISCLERC

31 octobre 1735.

Acte de concession du marquis de Beauharnois et de Gilles Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, au sieur Lanoullier de Boisclerc, grand voyer en ce pays, d'un "terrain de trois lieues et demie ou environ de front sur deux lieues de profondeur derrière les concessions accordées aux Révérends Pères Jésuites à l'endroit du Sault Saint-Louis le 29 may et 24 octobre 1680, et sur le mesme front des d. concessions, laquelle estendue de terrain sera bornée du costé nord-est à la seigneurie de La Prairie de la Magdeleine sur la même ligne, et de l'autre costé au sud-ouest à celle de Châteauguay par une ligne parallèle, sur le devant par les concessions accordées aux dits Révérends Pères Jésuites sur la profondeur de deux lieues joi-

gnant aux terres non concédées.” En fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice.

Registre d'intendance no 7, folio 35.

NOTE — En marge de cette concession, on lit :

“Sa Majesté n'a pas voulu approuver ny ratifier cette concession; le sieur Boisclerc en doit remettre le titre, partant, elle est nulle. Hocquart.”

FIEF ET SEIGNEURIE DE SAINT-MICHEL (Detaché du fief et seigneurie de la Durantaye) (1)

14 août 1736.

Acte d'adjudication de la Prévôté de Québec à dame Marie-Françoise Pécaudy de Contrecoeur, femme de Hugues-Jacques Péan, sieur de Livaudière, de la moitié au total du fief et seigneurie de la Durantaye, la dite moitié située en la paroisse Saint-Michel avec ses circonstances et dépendances.

Prévôté de Québec, 1736.

15 septembre 1738.

Ordonnance de Gilles Hocquart, intendant de la Nouvelle-France, qui oblige tous les habitants tenanciers et censitaires de Hugues-Jacques Péan de Livaudière, chevalier de Saint-Louis, major des ville et gouvernement de Québec, propriétaire actuel de la moitié du fief de la Durantaye, de faire et fournir par devant maître Dulaurent leurs déclarations fidèles et exactes de ce qu'ils possèdent de terre en front et en profondeur, la quantité de celles en valeur, les bâtiments dessus construits, les cens, rentes et

(1) Pour l'histoire antérieure du fief et seigneurie de Saint-Michel, voir *Fief et seigneurie de la Durantaye*, vol. II, p. 177.

autres charges et redevances dont les dites terres sont chargées, etc., etc.

Ordonnances des Intendants, cahier no 26, folio 189.

Publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. II, p. 547.

30 juin 1745.

Acte de foi et hommage de Hugues-Jacques Péan, sieur de Livaudière, chevalier de Saint-Louis, major des ville et château de Québec, pour les fiefs de Saint-Michel et de Livaudière, les dits fiefs ne faisant qu'une seule seigneurie.

Fois et hommages, régime français, cahier no 2, folio 281:

1er juillet 1745.

Aveu et dénombrement de Hugues-Jacques Péan, sieur de Livaudière, chevalier de Saint-Louis, major des ville et château de Québec, pour les fiefs de Saint-Michel et de Livaudière, les dits fiefs ne faisant qu'une seule seigneurie.

Aveux et dénombremens, régime français, cahier no 14 (supplément), folio 176.

18 juillet 1752.

Censier général de la terre et seigneurie de Saint-Michel servant de papier terrier, fait à la réquisition de dame Marie-Françoise Pécaudy de Contrecoeur, veuve de messire Hugues-Jacques Péan, sieur de Livaudière, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, major de la ville et gouvernement de Québec, seigneur de Saint-Michel et autres lieux, et de messire Jean-Hugues Péan, capitaine des troupes du détachement de la marine, aide-major de la ville et gouvernement de Québec, seigneurs propriétaires en jouissance par indivis de la terre et seigneurie de Saint-Michel.

Greffe de Jean Saillant, notaire à Québec, 18 juillet 1752.

16 mars 1781.

Acte de foi et hommage de Joseph Brassard Deschenaux, de la ville de Québec, pour le fief et seigneurie de Saint-Michel (partie de la seigneurie de la Durantaye).

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 1, folio 251.

25 février 1782.

Aveu et dénombrement de Joseph Brassard Deschenaux, de la ville de Québec pour le fief et seigneurie de Saint-Michel (partie de la seigneurie de la Durantaye).

Aveux et dénombremens, régime anglais, cahier no 1, folio 420.

5 juin 1793.

Testament solennel de Joseph Brassard Deschenaux par lequel il donne et lègue (entre autres choses) tous ses biens nobles à Charles-Joseph Deschenaux, curé de L'Ancienne-Lorette, son fils aîné, Pierre-Louis Deschenaux, son fils puîné, Madeleine Deschenaux, femme de Guillaume de Lorimier, et Joseph Deschenaux, femme de Michel Launière, ses quatre enfants.

Greffe de Joseph Planté, notaire à Québec, 5 juin 1793.

12 mars 1806.

Acte de vente de Michel Gamelin Launière et dame Joseph Deschenaux, sa femme, à messire Joseph Brassard Deschenaux, curé de L'Ancienne-Lorette, d'un sixième au total et indivis des fiefs et seigneuries de Saint-Michel et Livaudière, etc., etc.

Greffe de Joseph Badeau, notaire aux Trois-Rivières, 12 mars 1806.

26 juin 1828.

Testament solennel de messire Charles-Joseph Deschenaux par lequel il donne et lègue à Léger Launière, son neveu, les cinq-sixièmes qui lui appartiennent dans le fief et seigneurie de Saint-Michel, etc., etc.

Greffe d'Antoine-Archange Parent, notaire à Québec, 26 juin 1828.

3 novembre 1832.

Acte de donation de dame veuve Launière à Léger Launière, son fils, de l'usufruit et jouissance de la partie de la seigneurie de Saint-Michel dont elle est propriétaire.

Greffe de R.-G. Belleau, notaire à Québec, 3 novembre 1832.

15 février 1834.

Acte de foi et hommage de Léger Launière, de Québec, pour cinq-sixièmes indivis dans le fief et seigneurie de Saint-Michel (partie du fief et seigneurie de la Durantaye).

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 433.

12 juin 1835.

Acte de foi et hommage d'Edouard Larue, au nom et comme procureur d'Edouard-Narcisse de Lorimier, agissant tant pour lui-même que pour et au nom de dame Adélaïde de Lorimier, sa soeur, veuve de Vincent Ducharme, les dits de Lorimier et dame Ducharme seuls héritiers de feu dame Madeleine Deschenaux, épouse de Guillaume de Lorimier, leur mère, pour un sixième indivis dans les seigneuries de Saint-Michel et Livaudière.

Fois et hommages, régime français, cahier no 4, folio 5.

14 février 1859.

Cadastre de la seigneurie de Saint-Michel, appartenant à Léger Gamelin Launière *et al*, clos le 14 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 59).

Archives de la province de Québec.

15 février 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie de l'augmentation Saint-Michel, appartenant à Thomas-Gamelin Launière, clos le 15 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 60).

Archives de la province de Québec.

15 février 1859.

Cadastre de la partie de la seigneurie de Saint-Michel (augmentation), appartenant à Jean-Thomas Taschereau, clos le 15 février 1859, par Siméon Lelièvre, écuyer, commissaire (no 60).

Archives de la province de Québec.

FIN DU VOLUME QUATRIÈME